

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MODERNITÉ AVANCÉE ET ÉVOLUTION DES MODÈLES NATIONAUX DE
DÉVELOPPEMENT : UNE COMPARAISON DES MODÈLES QUÉBÉCOIS ET
IRLANDAIS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
OLIVIER DE CHAMPLAIN

JUILLET 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Pour sa grande rigueur intellectuelle et sa gentillesse, je tiens tout d'abord à remercier mon directeur, Alain-G. Gagnon, qui m'a soutenu tout au long du processus de rédaction. Je me dois aussi de remercier la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, dirigée par le professeur Gagnon, pour son soutien financier ainsi que la confiance témoignée face au projet. Je veux aussi remercier particulièrement mon entourage pour sa patience et son support : l'affection et le sens de l'humour de Karine Morneau, l'amitié, l'hospitalité et le sens critique de Luc Turgeon. Aussi, je ne peux passer sous silence le soutien et la confiance des membres de ma famille : merci Karine, merci pour tout Roger et Danielle. Merci aussi à Jean-Pierre Dupuis de m'avoir donné la chance de travailler à ses côtés, de profiter de ses conseils et d'avoir eu toutes ces longues discussions sur les déboires du Canadien, déboires qui semblent enfin derrière eux! Finalement, merci à mes amis, Michel, Xavier, Marc-Antoine, Martine, Geneviève, Luc F., Raffaele et tous les autres pour une foule de choses qui vont souvent au-delà de ce travail, mais qui l'auront rendu combien plus agréable.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
OBJECTIFS DU MÉMOIRE	5
PLAN ET MÉTHODOLOGIE	7
CHAPITRE I	
MODERNITÉ ET CHANGEMENTS SOCIAUX QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION POUR APPRÉCIER LES TRANSFORMATIONS DES MODÈLES NATIONAUX	10
1.1 QU'EST-CE QU'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT?	14
1.2 MODERNITÉ ET TRANSFORMATION DU CONTEXTE GLOBAL D'ACTION.....	16
1.3 MÉTHODOLOGIE	16
1.4 LA GLOBALISATION	19
1.5 L'INDIVIDUALISATION	23
1.6 LA MONTÉE DE L'ÉCONOMIE INFORMATIONNELLE	26
1.7 MODERNITÉ AVANCÉE, SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	30
1.9 LE GLISSEMENT PARADIGMATIQUE	31
1.10 VERS UNE TROISIÈME VOIE?.....	37
CHAPITRE II	
LE MODÈLE QUÉBÉCOIS ÉTAT DES LIEUX	41
2.1 LE MODÈLE : LES RACINES	41
2.2 HISTORIQUE DU MODÈLE.....	43
2.2.1 <i>Du duplessisme à la révolution tranquille</i>	43
2.2.2 <i>De la révolution tranquille au Québec Inc.</i>	46
2.2.3 <i>Le premier mandat libéral (1985-1989)</i>	49
2.2.4 <i>Le second mandat libéral (1989-1994)</i>	51
2.2.5 <i>Les deux mandats péquistes (1994-1998 et 1998-2003)</i>	54

CHAPITRE III.....	
LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE LE CAS DU TIGRE CELTIQUE	63
3.1 DE L'INDÉPENDANCE AU BOOM	64
3.1.1 1922-1957 : de l'indépendance au virage économique	65
3.1.2 1957-1987 : du réveil au boom économique.....	69
3.1.3 1987 à aujourd'hui : le boom.....	76
CHAPITRE IV	
LE PARI DE LA MODERNITÉ	85
4.1 PETITES NATIONS, OUVERTURE ET GLOBALISATION	87
4.2 INDIVIDUALISATION ET GOUVERNANCE	97
4.3 L'ÉCONOMIE INFORMATIONNELLE : DE L'INDUSTRIALISME À L'INFORMATIONNALISME.....	103
4.3.1 Le cas de l'industrie montréalaise du multimédia	105
4.3.2 L'Irlande dans la nouvelle économie.....	108
CONCLUSION	112
ANNEXE A.....	
CONCLUSIONS TIRÉES DE : MEMBERSHIP OF THE EUROPEAN COMMUNITIES : IMPLICATIONS FOR IRELAND (WHITE PAPER 1970)	117
ANNEXE B.....	
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS.....	118
ANNEXE C.....	
RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES IRLANDAIS.....	119
ANNEXE D.....	
RÉSEAU DE L'INDUSTRIE MONTRÉLAISE DU MULTIMÉDIA EN 2000.....	120
BIBLIOGRAPHIE.....	121

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Dynamique méthodologique.....	18
--	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Les facteurs clés du développement de la dynamique de la modernisation	12
Tableau 1.2 : Glissement paradigmatique et dichotomie gauche/droite	36
Tableau 3.1 : Bilan migratoire (immigrants et membres de la diaspora irlandaise).....	83
Tableau 3.2 : Provenance de l'immigration irlandaise 1995-2000.....	83

RÉSUMÉ

Depuis près de 20 ans, on assiste à la montée d'un discours prônant une certaine forme de convergence, et ce, tant au niveau du rôle et de la place de l'État dans le développement économique et social que dans la forme que doit prendre l'ouverture sur le monde des sociétés. Cette convergence anticipée a plutôt fait place à une montée des particularismes nationaux et subnationaux. C'est pourquoi cette analyse se penche sur les développements récents du modèle québécois ainsi que sur les remises en question dont il fait et a fait l'objet. Il s'agit aussi de dépasser l'essentialisme qui afflige bon nombre d'analyses sur ce dernier. L'analyse compare donc le modèle québécois de développement à celui de la République d'Irlande, traité dans cette analyse comme une forme d'idéal type étant donné l'énorme succès du pays en matière de développement économique depuis près de vingt ans.

Inspiré des travaux portant sur la modernité avancée d'auteurs tels Anthony Giddens, Ulrich Beck, Manuel Castells et François Ascher, cette analyse exploratoire tente d'établir un lien entre les politiques mises en place dans le cadre des deux modèles analysés et le concept de modernité avancée. Trois éléments structurants, dont la globalisation, le processus croissant d'individualisation ainsi que le développement d'une économie dite cognitive, nous aident à rendre compte de cette adéquation en succès économique, modèle de développement et modernité avancée.

Mots clés : Québec, République d'Irlande, modernité avancée, modèle québécois, modèle irlandais, Québec inc., tigre celtique.

INTRODUCTION

C'est à l'occasion des élections générales au Québec, tenues en mars et avril 2003, que l'on a assisté à la résurgence de bon nombre de débats touchant le développement et la gestion des affaires sociales et économiques du Québec. Outre ceux sur la santé, l'éducation et le fardeau fiscal, on a vu, de façon plus générale, se structurer un débat sur la place et le rôle que l'État québécois devrait occuper en matière de développement économique. L'issue de l'élection consacra la victoire des libéraux de Jean Charest, forts d'un programme axé sur la transformation des façons de faire de l'État québécois et sur la réduction de sa taille.

Cette victoire électorale fut interprétée par les libéraux comme un signal clair de la part de la population, afin qu'ils puissent «réinventer le Québec»¹. Ce qui fit dire au premier ministre Jean Charest qu'il avait obtenu un «mandat de changement très important de la population»². Dans ses grandes lignes, le programme du Parti Libéral du Québec (PLQ) proposait de réduire la taille de l'État, de revoir le rôle des différents ministères, bureaux et organismes gouvernementaux et, finalement, de réduire le fardeau fiscal des Québécois. Pour les libéraux, il devenait nécessaire de recentrer l'État québécois sur ces missions essentielles (santé, savoir, prospérité, sécurité et identité) et d'ainsi marquer une rupture avec l'interventionnisme étatique en matière de développement économique incarné par le modèle québécois³. Pour ces derniers, les récentes mauvaises performances d'organismes comme la Caisse de

¹ Allocution de Jean Charest, chef du Parti libéral du Québec (PLQ), lors de la clôture du congrès jeunes de la Commission jeunesse du PLQ, 11 août 2002, Trois-Rivières (UQTR) : <http://www.vigile.net/ds-souv/docs3/02-8-11-charest-plq-etat.html>

² Kathleen Lévesque, «Syndicats : Charest lance les hostilités», *Le Devoir*, 15 septembre 2003, p. A1.

³ C'est donc une réingénierie-modernisation de l'État que les libéraux ont proposé à la population. Cette modernisation a pour but de recentrer l'État sur ses missions essentielles et d'augmenter la productivité et l'efficacité de ce dernier. Pour ce faire, le gouvernement Charest a l'intention de revoir le rôle de tous les organismes gouvernementaux à la lumière de ces cinq questions : L'État devrait-il s'en mêler (rôle de l'État)? Les résultats sont-ils là (efficacité)? En avons-nous pour notre argent (efficacité)? Qui est le mieux placé pour s'en occuper (subsidiarité)? En avons-nous toujours les moyens (capacité financière)? Ce document est disponible sur le site du Conseil de trésor à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/modernisation/modernisation/vue.asp>

dépôt et placement du Québec (CDPQ) et la Société générale de financement (SGF) ainsi que le piètre état des finances publiques sont le résultat du trop grand interventionnisme du gouvernement précédent, soit celui du Parti québécois. Les dossiers de la Cité du multimédia, du chantier de la Gaspésia ou encore la participation de la CDPQ à l'achat de Vidéotron par Quebecor sont autant d'exemples de la trop grande place occupée par l'État québécois dans l'économie. Bref, pour Jean Charest, il faut laisser «davantage de place aux individus»⁴.

Au-delà de ces différends sur l'idéologie du développement économique, un débat beaucoup plus large a cours depuis près de trente ans au Québec, soit celui sur le modèle québécois de développement économique. Ce modèle qui, dans sa version originale, pouvait se définir comme une approche mettant l'accent sur les partenariats, les consensus et la concertation entre l'acteur étatique, les acteurs privés, associatifs et coopératifs, avait pour objectif de permettre au Québec des années 60 de prendre en main les leviers de son développement économique et d'ainsi briser sa dépendance à l'égard des capitaux étrangers⁵. Si cette définition saisit bien ce qu'était le modèle québécois de développement du début des années 60 jusqu'au milieu de la décennie 70, elle apparaît inadéquate lorsqu'il s'agit de rendre compte de ce qu'est aujourd'hui devenu le modèle⁶.

⁴ Jean Charest, «De Québec Inc. à Québec.com», dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 190.

⁵ Pour une synthèse des différentes déclinaisons et définitions du modèle, voir : Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique : Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, 183 p.

⁶ Certains en sont même venus à parler de modèle québécois de «seconde génération» (Benoît Lévesque, «Vers un modèle québécois de seconde génération ?», dans Venne, Michel (dir.), *Justice, démocratie et prospérité : L'avenir du modèle québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2003, p. 49-70.) ou encore de modèle «deuxième manière» (Gilles L. Bourque, *Le Modèle québécois de développement: De l'émergence au renouvellement*, Montréal, Presses de l'Université de Québec, 2000, 232 p.) qui aurait commencé à s'articuler au tournant des années 1990.

En se rapportant à la définition du modèle, on constate que bien que concertation et partenariat soient encore aujourd'hui au cœur de ce dernier, ses objectifs et ses visées ont bien changé. De la prise en main des leviers du développement économique, le modèle tente aujourd'hui de préserver les différents acquis, tout en essayant de faciliter l'intégration du Québec à l'économie mondiale. S'interroger sur l'essence et le mode de fonctionnement du modèle québécois des années 1990 et 2000 revient évidemment à jeter un coup d'œil sur son évolution dans le temps. On peut se demander comment les deux mécanismes au cœur même du modèle (concertation et partenariat) ont évolué. Quelles formes ont-ils pris à travers les différentes périodes? Il est aussi important de s'interroger sur les transformations, demandes et attentes des différents acteurs qui participent ou qui ont participé à son fonctionnement. Comment ces derniers et leurs rôles se sont-ils transformés? Qui sont les nouveaux acteurs? Finalement, il apparaît primordial de se questionner sur le mode de fonctionnement du modèle, ses cibles et les objectifs qu'il poursuit. Mais, surtout, il s'agit de comprendre si ce dernier s'accorde avec ce que certains penseurs contemporains ont appelé la modernité avancée⁷.

Au centre de cette modernité avancée, on retrouve trois éléments clés qui participent à faire de cette dernière une inéluctable dynamique. Dans un premier temps, on retrouve le phénomène de globalisation, qui s'accompagne d'une montée d'organes de gouvernance internationale (OMC, G8, Banque Mondiale etc.), sans oublier la multiplication d'accords visant une plus grande intégration des économies (ALENA, Union Européenne). Ces deux manifestations du phénomène qu'est la globalisation tendent à modifier le champ des possibles et les pratiques des États en matière de développement économique. Parallèlement au phénomène de

⁷ Anthony Giddens, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, l'Harmattan, 1994, 192 p.; François Ascher, *Ces événements nous dépassent feignons d'en être les organisateurs : essai sur la société contemporaine*, Paris, l'Aube, 2000, 300 p.; Ulrich Beck, Anthony Giddens, Scott Lash, *Reflexive Modernization : Politics Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Stanford, Stanford University Press, 1994, 225 p.; Anthony Giddens (dir.), *The Global Third Way Debate*, Cambridge, Polity Press, 2001, 431 p.

globalisation, on assiste à l'émergence d'une économie de plus en plus fondée sur les savoirs, l'information et son traitement, en ce qui touche la création de valeur. Ces deux phénomènes s'accompagnent d'une accentuation des pressions en faveur d'une déréglementation de certains secteurs clés, tels les télécommunications, l'énergie et le domaine financier et bancaire. Dans un texte paru dans *l'Action Nationale*, Pierre-Paul Proulx résume bien l'effet de la combinaison de ces phénomènes sur la capacité d'action d'un État comme le Québec :

L'intégration économique et les flux de biens, services, personnes d'information et de capital qui l'accompagnent ont reconfiguré l'espace social, politique et économique dans lequel nous vivons [...]. Les normes, règlements et balises pour l'utilisation de nombre de politiques du Québec seront fixées hors du Québec. Y faire valoir les valeurs et préférences du Québec représente tout un défi! [...] Nous sommes actuellement dans une vague d'investissements directs étrangers et de fusions-acquisitions qui a débuté en 1995 dont les effets quoiqu'ils touchent maintenant des secteurs différents soulèvent des problèmes analogues concernant le contrôle des orientations du développement économique du Québec.⁸

Finalement, le troisième vecteur lourd au centre de cette dynamique de la modernité avancée prend racine dans le procès d'individualisation toujours plus grand qui anime les acteurs individuels des sociétés occidentales. D'où la perte d'efficacité de politiques sociales et économiques à portée universelle.

C'est donc une sorte de bilan et prospective du modèle québécois de développement que nous nous proposons de réaliser en premier lieu pour par la suite, à l'aide du cadre théorique développé, élaborer une grille de lecture et une base comparative afin d'être en mesure d'apprécier la pertinence du modèle, à la lumière des transformations de son cadre global d'action. Nous y reviendrons plus en détails

⁸ Pierre-Paul Proulx, «Quel modèle de développement économique pour le Québec de demain?», *L'Action Nationale*, vol. XC, n° 10, 2000, p. 88-89.

dans les prochaines sections, consacrées aux objectifs du mémoire et à la méthodologie.

OBJECTIFS DU MÉMOIRE

Prendre part au débat sur le modèle québécois, c'est en quelque sorte accepter ou croire en tant que chercheur qu'il existe une chose telle qu'un modèle québécois de développement. Nous sommes donc de ceux qui croient qu'il existe bel et bien un modèle québécois de développement économique, mais, avant de nous engager dans une forme ou une autre d'analyse de ce dernier, il devient important de préciser à quel niveau d'analyse nous entendons nous situer. À ce propos, Jean-Pierre Dupuis note avec pertinence qu'il existe deux façons de se positionner lorsqu'il est question de modèle de développement. Une première approche consiste à envisager le modèle en tant que reflet des représentations des acteurs « [...] concernant leurs pratiques en matière de développement économique », ⁹ alors que la seconde place l'auteur (le chercheur) au centre du processus d'analyse, faisant de celui-ci l'interprète des pratiques et représentations des acteurs qui participent au modèle. Si dans le premier cas on en arrive à dégager les contours d'un modèle à finalité normative, dans le second, on obtient, selon le cas, un modèle à finalité descriptive, explicative ou normative. En d'autres mots, ces deux options renvoient à la distinction qui pourrait être faite entre modèle idéal et modèle réel. Ce texte entend favoriser la deuxième approche, et ce, afin d'être en mesure, à la suite de l'analyse, de décrire et d'expliquer les transformations au niveau des pratiques et des objectifs du modèle depuis le début des années 1980 ¹⁰.

Ce texte n'a donc pas la prétention de vouloir réinterpréter le cadre socio-historique qui a vu naître le modèle québécois, pas plus qu'il n'entend remettre en

⁹ Op. cit., Dupuis, p.151.

¹⁰ Circonscrire notre analyse aux quelques vingt dernières années du modèle comporte évidemment sa part d'arbitraire. Nous entendons revenir sur ce choix dans la section réservée à la méthodologie.

question les précédentes analyses du modèle favorables ou défavorables à ce dernier. En fait, ces analyses seront traitées comme autant de requêtes portées à l'attention des décideurs (l'État québécois) et du corps social au nom d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs participant au modèle. Dans cette optique, l'objectif ultime de ce mémoire est de poser un regard nouveau sur l'évolution du rôle et de la place de l'État en matière de développement économique depuis le début des années 1990, en portant une attention particulière aux deux derniers mandats du Parti québécois ainsi qu'à l'impact de l'arrivée du gouvernement libéral de Jean Charest en 2003, et ce, en regard de l'accélération du processus de modernisation à l'œuvre dans les sociétés occidentales¹¹.

La question qui nous anime est donc la suivante : **en quoi les éléments structurants du processus de modernisation nous permettent-ils de saisir et de comprendre les changements subis par le modèle québécois de développement économique depuis environ 15 ans?** Nous faisons l'hypothèse que les trois phénomènes clés associés à la radicalisation du processus de modernisation que sont la globalisation, la montée en importance d'une économie dite cognitive et l'individualisation ont provoqué un glissement paradigmatique au niveau des positions idéologico-politiques. Ce glissement prit la forme d'une «libéralisation»¹² des pratiques provoquant un besoin de redéfinition chez les tenants de la gauche ou du centre gauche. Nous croyons donc que ce mouvement engendré par l'accélération du processus de modernisation est, au Québec, à l'origine de cette dichotomie entre défenseurs et détracteurs du modèle, d'une part parce qu'il n'a peu ou pas été pris en compte dans les précédentes analyses, et d'autre part parce que cette non-prise-en-compte fait en sorte que des deux côtés on s'enferme dans une sorte de vision

¹¹ Op. cit., Giddens (1994); Giddens, Beck et Lash (1994); Ascher (2000).

¹² Bien que le choix du terme puisse être discutable, il s'agit de mettre en lumière le fait que ce glissement a favorisé l'établissement de pratiques inspirées du libéralisme, par opposition aux politiques de gauche dites sociales-démocrates

essentialiste du modèle québécois issu de la Révolution tranquille. Vision qui confond l'Étatisme des années 1960 à celui des années 1990 et 2000.

Évidemment, l'accélération du processus de modernisation n'est qu'un facteur parmi d'autres. Des facteurs conjoncturels (chômage, crise économique etc.), de même que culturels et contextuels, jouent aussi un rôle important dans l'évolution des pratiques des différents modèles. Nous croyons cependant qu'appréhender les transformations subies par les modèles de développement, plus particulièrement le modèle québécois et le modèle irlandais, selon l'angle de la modernité permet dans un premier temps de saisir les tendances macro-sociales globales à la base d'une partie des changements pour, par la suite, ouvrir la voie à des analyses comparatives de par la portée universelle du phénomène de «radicalisation»¹³ de la modernité.

PLAN ET MÉTHODOLOGIE

Dans la première partie de cette analyse, nous nous pencherons sur les différentes théories sociales contemporaines qui tentent de comprendre, définir et interpréter le concept de modernité. C'est donc autour des travaux de Giddens, Beck, Castells et Ascher que l'on tentera de mettre en place un appareillage théorique susceptible de rendre compte de l'accélération du processus de modernisation à l'œuvre dans les sociétés occidentales. À la suite de cet effort de théorisation, qui devrait nous permettre de mettre en lumière les différentes tendances lourdes engendrées par cette radicalisation de la modernité, nous serons en mesure d'apprécier en quoi les trois vecteurs au centre de l'accélération du processus de modernisation affectent la gouvernance et la latitude au niveau de cette gouverne des États. Nous aborderons les concepts de glissement paradigmatique et plus précisément celui de troisième voie, qui se pose en quelque sorte comme une réponse

¹³ On emploie ici le terme radicalisation afin de souligner le caractère de plus en plus intransigeant et inéluctable du phénomène.

à l'incapacité des politiques libérales et sociales-démocrates à assurer la pérennité sociale et économique des sociétés occidentales.

Dans la deuxième partie de cette analyse, nous nous attarderons à définir ce que l'on entend par modèle de développement. Nous tenterons, dans un premier temps, de circonscrire les fondements historiques du modèle québécois de développement ainsi que les soubassements culturels orientant ses actions. Par la suite, nous procéderons à un bref retour sur les 40 dernières années de ce dernier¹⁴, retour qui devrait nous permettre de démontrer que bon nombre d'analyses réalisées sur le modèle (qu'elles y soient favorables ou non) demeurent enfermées dans une forme de conception essentialiste de son mode de fonctionnement. L'apport de notre démarche est donc de tenter de dépasser cet essentialisme qui, à notre sens, empêche d'apprécier les véritables évolutions du modèle québécois de développement économique.

La troisième partie s'articule autour du cas irlandais. Comme dans le cas du modèle québécois, nous reviendrons sur les événements marquants qui ont jalonné l'évolution du modèle irlandais. Évidemment l'intérêt pour le cas de la République d'Irlande se trouve renforcé par plus d'une décennie de croissance économique qui ne trouve d'égal que dans les sociétés asiatiques en développement. Cependant, les similitudes entre les sociétés irlandaise et québécoise, notamment au niveau de la place du catholicisme à travers leur histoire respective, leur relative petite taille en tant que nation ainsi que leur position privilégiée par rapport à d'immenses marchés (les États-Unis et l'Europe), contribuent aussi à faire du cas irlandais une base comparative fort intéressante.

¹⁴ Bien que notre analyse s'attarde aux 15 dernières années du modèle, nous croyons qu'il est important, afin de donner plus de perspective à notre démarche, d'effectuer de façon non exhaustive ce retour en arrière, et ce, afin d'être en mesure de démontrer la profondeur des transformations subies par les principaux acteurs du modèle (principalement les institutions nées des différentes initiatives de l'État) au fil des décennies.

La dernière partie de notre analyse vise essentiellement deux objectifs. D'abord, nous devons être en mesure d'élaborer une grille de lecture qui rendra possible les comparaisons entre le cas irlandais et le cas québécois, dans le cadre de ce que nous appelons le glissement paradigmatique. D'autres avenues seront aussi explorées, notamment le rapport entre la taille des États et leur ouverture au plan économique. Dans un deuxième temps, nous recentrerons notre analyse sur le cas québécois afin d'être à même d'évaluer le Québec Inc.. Plus précisément, il s'agit d'analyser le modèle par rapport aux changements accélérés qui semblent frapper les sociétés occidentales et qui contribuent à remettre de l'avant le débat sur la place de l'État en matière de développement, dans un contexte de modernité avancée. Cette dernière partie se veut en quelque sorte un bilan des vingt dernières années du Québec Inc., de même qu'un regard sur les leçons possibles que le Québec pourrait tirer de l'exemple irlandais.

Évidemment, tenter d'appréhender les transformations des modèles de développement (plus particulièrement celui du Québec) en fonction du processus de modernisation a quelque chose de peu orthodoxe. Faire le pont entre ces théories macro-sociales et ces politiques nationales laisse, de toute évidence, une place importante à l'interprétation, au biais du chercheur. C'est pour cette raison que nous préférons aborder cette analyse comme on aborderait un essai, une étude exploratoire. En fait, ce mémoire constitue une tentative de compréhension sous un angle nouveau, un effort de conceptualisation des changements qui affectent les États modernes dans leur poursuite de la croissance économique et, par extension, du bien être social général. Au plan méthodologique, notre étude se base en totalité sur des données secondaires (documents d'orientation, essais, documents statistiques, littérature académique etc.), ce qui vaut aussi pour la partie empirique.

CHAPITRE I
MODERNITÉ ET CHANGEMENTS SOCIAUX QUELQUES PISTES DE
RÉFLEXION POUR APPRÉCIER LES TRANSFORMATIONS DES MODÈLES
NATIONAUX

*[nous] considérons que le processus de modernisation
qui a donné naissance aux Temps modernes se poursuit
et qu'il fait émerger une société encore plus moderne
c'est-à-dire plus individualisée, plus rationalisée, plus
différenciée et plus capitaliste aussi.
François Ascher (2000)*

À l'instar de plusieurs concepts en sciences sociales, celui de modernité se voit investi d'une multitude de sens. Les différentes définitions qui lui sont accolées sont souvent fonction des objectifs poursuivis par l'analyse, de la période durant laquelle cette analyse fut réalisée ou encore de la posture épistémologique du chercheur. Nous pourrions dès lors être tenté de repousser du revers de la main un tel concept, qui de prime abord nous apparaît plus souvent qu'autrement circonstanciel et qui, au demeurant, semble pouvoir accommoder des chercheurs ayant, au départ, des points de vue diamétralement opposés.

En fait, on est en droit de se demander si le flou théorique qui entoure certains des concepts clés en sciences sociales ne leur confère pas au contraire toute leur puissance et leur centralité dans leurs champs respectifs. Comme le souligne avec beaucoup de pertinence Danilo Martuccelli dans son ouvrage *Sociologie de la modernité* :

Si la modernité est rétive à toute définition exhaustive, c'est que son utilité analytique provient justement de son indécision conceptuelle, de sa capacité à rendre compte d'un nombre fort éparpillé de phénomènes dans bien des disciplines, ainsi que d'un nombre non moins élevé de polémiques.¹⁵

¹⁵ Danilo, Martuccelli, *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard, 1999, p. 9.

Il en va de même pour d'autres concepts majeurs, comme celui de culture ou encore celui de paradigme¹⁶, consacrés par Kuhn¹⁷ dans le champ de la philosophie des sciences.

Bien que le concept de modernité désigne, dans son acception générale, la période dans laquelle nous évoluons, le temps présent, il se retrouve aussi dans les sciences sociales, principalement en sociologie, où, depuis les Lumières il «[...] trace [...] une rupture avec la simple idée d'un présent historique puisqu'il se conçoit comme le fruit d'une attitude, d'une manière d'être et de regarder le monde»¹⁸. S'il est toujours difficile aujourd'hui de circonscrire le concept et son élément clé (voir tableau 1), nous pouvons cependant identifier les tendances lourdes au cœur même de ce dernier, soit :

1. Une séparation des sphères privée et publique;
2. Une économie moderne qui favorise un accroissement constant de l'efficacité via les progrès des sciences et de la technologie;
3. Une croissance exponentielle du savoir rationnel;
4. Le développement de l'Etat nation;
5. Une montée de l'individualisme civique;
6. Une portée universelle;
7. Une rupture avec la tradition;
8. Une égalité politique et symbolique qui dérive vers une égalité économique et matérielle¹⁹.

¹⁶ À ce chapitre, on se rappellera du célèbre essai de Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, où le concept de paradigme se transforme au gré de l'analyse, donnant pour résultat plus de vingt déclinaisons du concept.

¹⁷ Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs Flammarion, 1983, 284 p.

¹⁸ Op cit. Martuccelli, p. 10.

¹⁹ Ces tendances sont inspirées des définitions du concept de modernité d'André Akoun et Pierre Ansart, (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Robert-Seuil, 1999, p.349-350 et de Raymond Boudon, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui et Bernard-Pierre Lécuyer (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 1993, p.153-154.

Tableau 1.1 : Les facteurs clés du développement de la dynamique de la modernisation

Auteurs	Facteurs clés
Auguste Comte	La science
Karl Marx	Le capitalisme
St-Simon	L'industrie
Alexis de Toqueville	L'égalisation des conditions
Ulrich Beck	L'augmentation du risque dans les sociétés industrielles
Manuel Castells	Le développement de l'économie informationnelle et des réseaux
Anthony Giddens	Le désenchantement spatio-temporel

En fait, mobiliser le concept de modernité en tant que cadre théorique et méthodologique, c'est en quelque sorte l'appréhender comme une structure interprétative qui nous permet, par l'ordonnement d'une trame événementielle, de prendre en considération la radicalisation de certains vecteurs lourds qui, s'ils ne marquent pas une rupture avec le passé, s'en démarquent assez pour créer un sentiment d'inquiétude, un écart à ce que l'on désigne comme la tradition. En ce sens, «[la] modernité est la conscience historique de ces écarts, sources d'aventures et d'anxiétés, et de la perplexité ambivalente qu'ils entraînent²⁰».

²⁰Op. cit., *Dictionnaire de la sociologie*, p. 12.

Pour Martuccelli, la sociologie de la modernité nous renvoie à trois figures de désajustement. La première, celle de la différenciation sociale, est portée par les travaux de Émile Durkheim, Talcott Parsons et Pierre Bourdieu et met l'accent sur le processus de complexification et d'hétérogénéisation des sociétés modernes en lien avec le problème de la mobilisation et de l'intégration nécessaires au bien-être social. La seconde, issue des travaux de Max Weber, Norbert Élias, Michel Foucault et Jürgen Habermas, fait de la rationalisation, de l'émancipation ainsi que du plus grand contrôle sur le monde qu'elle permet le moteur de leur analyse. Si elle fut dominante tout au long du XX^e siècle et qu'elle continue de nos jours à être au cœur des études sur le processus de modernisation, force est d'admettre qu'une plus grande rationalisation renvoie souvent non pas à plus de prévisibilité, mais bien à de nouvelles inquiétudes. Bref, nous prenons conscience de ce que nous ne savons pas ou ne maîtrisons pas encore. Ce phénomène se trouve d'ailleurs bien illustré par les travaux d'Ulrich Beck, pour qui la radicalisation de la modernité est synonyme d'une augmentation de l'anxiété et du risque, et ce, tant au plan individuel que social. Nous y reviendrons. Finalement, une troisième figure, soit celle de la condition moderne, dans laquelle l'analyse qui suivra s'inscrit et capitalise sur les paradoxes mis au jour par les deux précédentes et fait de la modernisation une dynamique, un mouvement au cœur duquel l'individu ne peut qu'être investi d'un sentiment d'étrangeté au monde en perpétuelle transformation :

[...] avec Anthony Giddens, l'écart constitutif de la modernité reste au centre de l'analyse, que ce soit celle des rapports entre l'agent et la structure, celle des rapports entre l'espace et le temps, ou encore, et surtout, à travers la nécessaire réflexivité par laquelle les individus modernes parviennent à combler leur sentiment d'absence des certitudes²¹.

²¹ Op. cit., *Dictionnaire de sociologie*, p. 371.

En somme, «[P]rendre la modernité comme notion centrale, c'est privilégier le sens, à la façon dont s'organise le rapport des hommes à leur monde, à eux-mêmes, et la façon dont est réfléchi et légitimé leur vivre ensemble.²²»

Cette brève introduction au concept de modernité nous aura, dans un premier temps, permis d'établir notre posture épistémologique dans le cadre de cette analyse. Elle nous aura aussi fait constater l'écart séparant les théories sociales contemporaines de notre objet d'analyse : l'évolution des modèles nationaux de développement économique. Dans les prochaines sections, nous nous attarderons à préciser ce que nous entendons par modèle de développement. Aussi, nous déconstruirons le concept de modernité pour enfin le présenter sous la forme d'un mouvement, d'une dynamique à laquelle sont soumises les sociétés industrielles occidentales. Puisque nous nous penchons sur le sens du processus de radicalisation de la modernité, nous favoriserons une approche méthodologique basée sur l'analyse des tendances, ce qui devrait nous permettre de réaliser sans trop de heurts le bond quantique qui sépare les pans théoriques de l'objet d'analyse.

1.1 Qu'est-ce qu'un modèle de développement?

Lorsque l'on traite de modèle de développement, il est primordial, d'une part, de situer économiquement, politiquement et géographiquement le modèle. D'autre part, il faut aussi tenter de mettre au jour ses fondements. Ces derniers nous renvoient à l'inscription culturelle et sociale du modèle. Pour nous aider, nous pouvons regrouper les modèles de développement économique en deux catégories génériques, soit les modèles capitalistes et les modèles socialistes ou communistes²³. Dès lors, les

²² Op. cit., *Dictionnaire de sociologie*, p. 349.

²³ Les différentes déclinaisons de ces modèles sont en quelque sorte des sous-espèces issues des deux grandes familles nommées précédemment. Tout comme Raymond Aron dans les *Dix-huit leçons sur la société industrielle* ne considérait pas les sociétés industrielles comme un groupe homogène de sociétés, mais plutôt comme le produit de deux modèles de développement, l'un capitaliste et l'autre socialiste.

différentes déclinaisons des modèles se présentent sous la forme d'une arborescence où, à mesure que l'on progresse vers la cime, on passe des ensembles continentaux aux états-nations et, enfin, aux ensembles subétatiques comme le Québec. Le modèle québécois de développement est, pour sa part, issu de la branche capitaliste. Cependant, nous pouvons observer, comme Michel Albert et Jean-Pierre Dupuis²⁴, qu'à l'intérieur même des modèles dits capitalistes coexistent deux sous-branches, soit les modèles d'inspiration libérale, comme les modèles américain et britannique, de même que les modèles social-démocrate ou nippo-rhénois, souvent associés à des pays tels le Japon et l'Allemagne. Du côté du Québec, la place accordée par le modèle québécois aux interventions étatiques, la force des syndicats ainsi que les visées collectivistes d'un bon nombre de politiques économiques et sociales font en sorte que le modèle s'apparente aux modèles social-démocrate ou nippo-rhénois, pour employer l'expression d'Albert.

Définir un modèle de développement revient à rendre compte des objectifs et intérêts des différents groupes et associations qui composent le corps social et étatique. Il s'agit dans les faits de faire ressortir les valeurs et les représentations qui animent ces acteurs, d'analyser leurs interdépendances, leur place et leurs forces relatives dans le corps social. Évidemment, chaque modèle a une genèse, un enracinement historique, culturel et social qu'il est nécessaire d'identifier et qui, souvent, déborde le cadre même du modèle. Le modèle québécois, au-delà de son affiliation aux modèles sociaux-démocrates, a souvent été défini comme étant caractérisé par l'importance qu'il accorde aux logiques consensuelles et de concertation²⁵. La récurrence de ces deux traits dans la littérature laisse penser qu'il

²⁴ Michel Albert, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil, 1991, 315 p.; Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, 183 p.

²⁵ Gilles L. Bourque, *Le modèle québécois de développement: De l'émergence au renouvellement*, Montréal, Presses de l'Université de Québec, 2000, 232 p.; Yves Bélanger, *Québec Inc. : L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, Hurtubise HMH Ltée, 1998, 201 p.; Jacques Hamel, Éric Forgues, «De la famille à la culture d'entreprise : un modèle québécois de développement», dans

s'agit là du caractère distinctif du modèle, ou, pour reprendre la formulation de Dupuis, du noyau dur du modèle.

1.2 Modernité et transformation du contexte global d'action

Opérationnaliser le concept de modernité implique nécessairement la séparation de ses différentes dimensions en autant d'indicateurs. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés principalement des écrits d'Anthony Giddens, d'Ulrich Beck et Scott Lash, Beck, Manuel Castells et François Ascher²⁶ qui, malgré leurs points de discorde, convergent sur trois composantes qui formeraient le cœur du concept de modernité, soit la globalisation, l'individualisation et le développement d'une économie informationnelle, pour reprendre l'interprétation de Castells.

1.3 Méthodologie

Au plan méthodologique, la séparation du concept en ses différentes composantes devrait nous permettre d'en saisir la dynamique. Se pose dès lors un problème méthodologique de taille, à savoir : la radicalisation de la modernité est-elle la cause ou la conséquence des phénomènes qu'elle engendre? C'est là que l'idée de dynamique prend tout son sens. En fait, la modernité comme façon de saisir le réel est à la fois cause et conséquence des phénomènes engendrés dans le cadre de ce mouvement :

Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, p. 133- 150.; Gilles Paquet, «Québec inc. : mythes et réalités» dans Jean-Pierre Dupuis, (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, p.7-20.; Michael R. Smith, «L'impact de Québec inc., répartition des revenus et efficacité économique», dans Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presse Inter Universitaires, 1995, p. 39-66.

²⁶ Voir : Giddens (1994), *Op. cit.*; Giddens, Beck, Lash (1994), *Op. cit.*, Beck (1992), *Op. cit.*, Ascher (2000), *Op. cit.*, Manuel Castells, *La société en réseaux : L'ère de l'information*, Oxford Blackwell Publishers, 1996, 613 p.

La sociologie conçoit toute la modernité comme une phase interminable de transition et permet de rendre compte du présent contre le passé, du changement contre la tradition et, comme l'a si bien perçu Harold Rosenberg, d'établir une forme de tradition du nouveau.²⁷

C'est donc pour cette raison que l'on analysera les trois phénomènes précédemment identifiés comme autant de tendances sociologiques servant à baliser et à donner une direction à l'analyse. Le sociologue Simon Langlois revisite avec pertinence la notion de tendance et son apport en termes méthodologiques de l'étude des changements sociaux. Il fait d'entrée de jeu la distinction entre les tendances mises au jour à la suite de l'analyse de séries statistiques (tendances statistiques) et les tendances «[...] au sens de généralisations empiriques et au sens de diagnostics sociologiques appuyés empiriquement»²⁸. L'auteur illustre en quoi une acceptation plus large de la notion de tendance se veut un puissant outil d'analyse des changements sociaux en cours. Langlois insiste sur le fait qu'une telle approche s'inscrit nécessairement dans ce qu'il nomme la tradition sociologique. En d'autres mots, il montre qu'envisager l'analyse des changements sociaux par les tendances qu'on en dégage doit débiter par un travail d'élaboration théorique «[...] en continuité avec le savoir accumulé et reconnu [...] qui en précise les fondements»²⁹.

On entend donc privilégier cette approche, schématiser par la figure 1, tout au long de l'analyse. Dans la première partie du chapitre qui suit, les trois principales tendances issues du processus de radicalisation de la modernité seront détaillées pour, par la suite, rendre possible l'élaboration de quelques hypothèses sur la nature et la direction des changements que nous voulons analyser. En somme, ce travail d'élaboration théorique devrait nous permettre de comprendre les transformations et l'évolution des modèles nationaux de développement en général et, plus précisément,

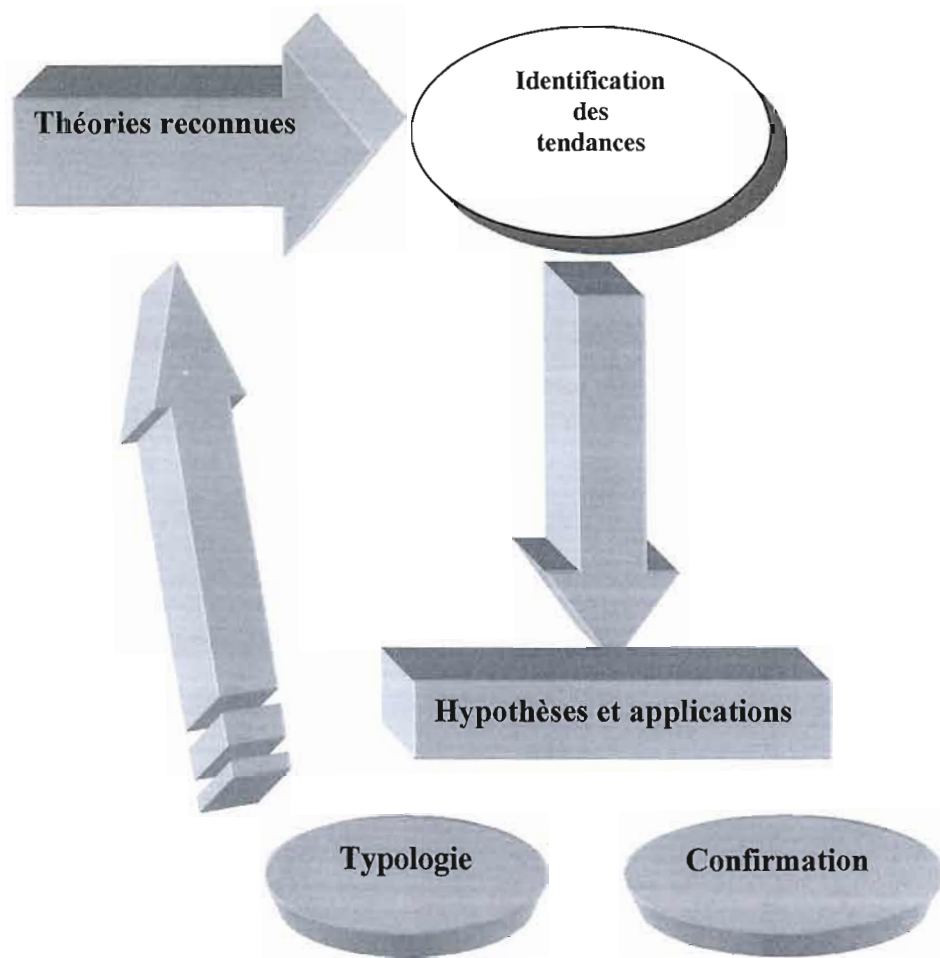
²⁷ Op. cit., Martuccelli, p. 14-15.

²⁸ Simon Langlois, «Nouvelles tendances : objets et méthodes», dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutations*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 20.

²⁹ Idem, p. 22.

les modèles québécois et irlandais de développement économique au cours des vingt dernières années.

Figure 1.1 : Dynamique méthodologique



1.4 La globalisation

Il serait erroné de traiter le phénomène de la globalisation comme un mouvement unidirectionnel qui pousserait les États nations et les ensembles continentaux vers une plus grande intégration et une plus grande ouverture. En fait, cette affirmation n'est pas entièrement fautive; cependant, il est important de comprendre que le phénomène de globalisation analysé par Giddens, Castells et Ascher s'inscrit dans un mouvement dialectique qui donne naissance à ce que nous appelons la tension globale/locale ou encore la «glocalisation», pour reprendre le néologisme de Swyngedouw³⁰. On retrouve d'ailleurs cette tension dans la définition que donne Giddens de la globalisation, qui se présente comme «[...] l'intensification des relations sociales planétaires, rapprochant à tel point des endroits éloignés que les événements locaux seront influencés par des faits survenant à des milliers de kilomètres et vice-versa.³¹» Il ajoute : «La transformation locale fait autant partie de la mondialisation que l'extension latérale des relations sociales à travers le temps et l'espace»³². Ainsi, on constate qu'en même temps que se concrétisent tous ces efforts vers la globalisation (accords, ententes de dérégulation, présence de plus en plus planétaire de multinationales, etc.), un grand nombre d'initiatives sont lancées pour favoriser le développement local et la consolidation du régional. On pourrait donc affirmer que cette tension globale/locale, tension toute moderne s'il en est une, est elle-même soumise au mouvement réflexif des savoirs mis en lumière par Giddens et repris par Ascher. La globalisation trouve

[...] dans les spécificités locales, des éléments utiles à sa propre dynamique. Ainsi, une partie significative des pratiques ou des objets qu'elle diffuse est empruntée à des registres originellement locaux, qui trouvent ainsi

³⁰ Erik Swyngedouw, «The Mammon Quest. Glocalisation, Interspatial Competition and the Monetary Order : The Construction of a New Scale», dans Dunford M., Kafkalas G. (dir.), *Cities and Regions in the New Europe: The Global-Local Interplay and Spatial Development Strategies*, Londres, Belhaven Press, 1992, p. 39-67.

³¹ Op. cit., Giddens (1994), p. 70.

³² Idem, p. 70.

paradoxalement des forces et des formes nouvelles dans le processus de globalisation.³³

La globalisation comme phénomène devient dès lors réflexive, étant donné sa propension à transformer, pour chaque groupe social, les rapports qu'elle entretient avec son territoire, sa culture, ses objets. Elle est réflexive du fait que ces influences exogènes sont socialement, culturellement, voire économiquement réinterprétées afin de les rendre compatibles avec les référents originels. Pour comprendre certains phénomènes actuels et pour tenter d'en cerner l'évolution, il faut voir que les forces poussant vers la globalisation pressent toutes les communautés à s'organiser sur une base locale pour pouvoir entrer dans cette dynamique globale. La tension globale/locale se reflète dans l'interaction entre les structures globales et les cultures locales. Ainsi, le global renvoie à toutes ces infrastructures politiques, réglementaires et technologiques qui facilitent les mouvements dépassant les frontières, et le local peut aussi se lire dans l'importance mise à préserver ce qui est spécifique à une communauté ancrée dans un territoire donné. Lorsque l'on parle du local et du régional qui croissent de plus en plus, on veut parler de réseaux qui se développent de manière de plus en plus solide. Ce sont de tels réseaux, basés dans une région donnée, qui permettent, selon certains auteurs, dont Clive Lawson et Edward Lorenz, Walter W. Powell, Kurt Larsen et Arnould Lagendijk³⁴, l'émergence de ces zones d'innovation hautement concurrentielles. L'apparition de telles zones est partout vue comme une bonne chose, puisqu'elles sont créatrices d'emploi dans des secteurs porteurs, qu'elles favorisent le développement d'expertises dans ces domaines de

³³ Op. cit., Ascher, p. 148.

³⁴ Voir : Clive Lawson et Edward Lorenz, «Collective Learning, Tacit Knowledge and Regional Innovative Capacity», *Regional Studies*, vol. 33, n° 4, 1999, p. 305-317.; Walter W. Powell, «Learning from collaboration: Knowledge and Networks in the Biotechnology and Pharmaceutical Industries», *California Management Review*, vol. 40, n° 3, 1998, p. 228-240.; Kurt Larsen, «Learning Cities : The New Recipe in Regional Development», *The OECD Observer*, été 1999, n° 217/218, p. 319-332.; Arnould Lagendijk, *Good Practices in the SME Cluster Initiatives. Lessons from the «Core» Regions and Beyond*, Rapport du Center for Urban and Regional Development Studies, 18 novembre 1999, 28 p.

pointe et qu'elles suscitent l'établissement de synergies sectorielles riches en potentiel.

Cette autre manifestation du phénomène de globalisation que l'on retrouve dans l'importance grandissante que la forme réseau semble prendre dans nos sociétés fut analysée par Manuel Castells dans le cadre de sa trilogie *L'ère de l'information*. Ces réseaux, que Castells définit comme

[...] un ensemble de nœuds interconnectés [...] [qui] sont des structures ouvertes, susceptibles de s'étendre à l'infini, intégrant des nœuds nouveaux en tant qu'ils sont capables de communiquer au sein du réseau, autrement dit qui partagent les mêmes codes de communication (par exemple, des valeurs ou des objectifs de résultats [...])³⁵,

sont devenus la nouvelle morphologie sociale. Si Castells utilise abondamment la notion de réseau, on ne peut pas dire que son analyse est structurale. En fait, le réseau devient, chez l'auteur, une conséquence de transformations multi-niveaux dans la société globale (on entend ici la société occidentale). La forme est donc reléguée au rang de conséquence, favorisée par des tensions, dont celle du local et du global, mais aussi par les accélérateurs que sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le mérite de Castells n'est donc pas d'avoir identifié la place du réseau dans la société moderne avancée, mais plutôt d'avoir su mettre en relief les conditions et transformations ayant concouru à sa si grande prégnance. Ces transformations touchent :

- 1- L'explosion des NTIC : un peu à la façon de Giddens (*Les conséquences de la modernité*, 1994) et sa notion de double herméneutique, Castells reprend l'idée de la circularité de l'information, rendant ainsi l'individu capable d'être transformé, mais aussi de transformer l'information qui lui parvient via la structure réseau, et ce, à tout moment;

³⁵ Op. cit., Castells, p. 526.

- 2- Les organisations : ces dernières sont appelées à se structurer selon un mode réseau (ou du moins à s'inscrire dans un réseau) et ainsi à devenir des pivots économiques;
- 3- Le travail : le phénomène d'abstraction croissante de nos économies, favorisé par la place grandissante occupée par les produits virtuels ou à haute composante en information, renvoie à l'importance de l'éducation et de la qualification;
- 4- Le temps et l'espace : ces deux repères sociaux se trouvent transformés. D'une part, le temps s'accélère, devenant un élément discriminant (les rapides et les lents). D'autre part, on assiste à un phénomène de délocalisation de l'espace rendu possible grâce aux NTIC, aux flux internationaux (on peut penser aux flux financiers) et aux réseaux.

On comprend donc que la force de Castells ne réside pas tant dans sa conception du réseau comme système mais bien dans l'analyse et le regard qu'il pose sur ces «conditions d'émergence»³⁶.

Pour Vincent Lemieux³⁷, la notion de réseau est depuis longtemps présente dans le monde physique. On pense notamment aux réseaux d'aqueducs, d'acheminement de l'énergie, de transport, pour ne nommer que ceux-là. Cependant, la place grandissante occupée par les NTIC dans nos sociétés et la révolution informationnelle et communicationnelle qui s'en est suivie tendent à mettre au jour, en les rendant plus prégnants, les réseaux d'acteurs sociaux. Loin de se présenter comme un schème d'analyse monolithique, les théories des réseaux, issues de l'analyse structurale, se déclinent selon Raymond Boudon³⁸ en trois niveaux d'adhésion. On retrouve dans un premier temps le niveau interprétatif, qui relève beaucoup plus de l'analogie que de l'analyse. Bon nombre d'études sur les politiques publiques, dans lesquelles la forme réseau est utilisée sans pour autant s'attarder à la formalisation des relations entre acteurs, s'y rapportent. Au deuxième niveau, on

³⁶ Bien que l'expression «conditions d'émergence» ne soit pas la meilleure, elle sert ici à montrer que le réseau gagne en importance à partir de cette période qui recouvre la deuxième moitié de la décennie 90.

³⁷ Vincent Lemieux, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 146 p.

³⁸ Cité dans Lemieux, Op. cit., 1999.

retrouve les études systémiques caractérisées par l'emploi de graphes représentant les relations entre acteurs. Finalement, les études de structuration concrète forment le troisième niveau d'adhésion. Plus ambitieux, ce type d'études tente de

[...] construire des modèles structuraux et de déceler les principes d'organisation sous-jacents aux relations comprises dans ces modèles, afin de montrer comment les structurations concrètes des relations obéissent à ces principes.³⁹

Bref, le réseau est en voie de devenir la nouvelle unité de base des systèmes sociaux. Le sociologue Manuel Castells n'hésite pas à affirmer que, bien que

[...] l'organisation en réseaux a existé à d'autres époques et en d'autres lieux ; ce qui est nouveau aujourd'hui c'est que le nouveau paradigme des technologies de l'information fournit les bases matérielles de son extension à la structure sociale tout entière.⁴⁰

1.5 L'individualisation

Il est difficile de situer de façon précise les débuts de cette tendance lourde associée à la radicalisation de la modernité. Nous pouvons cependant cibler le siècle des Lumières comme point de départ généralement reconnu de ce phénomène. Les idées révolutionnaires mises de l'avant à cette époque auront rapidement fait de l'Homme l'unique sujet, marquant ainsi de manière claire la séparation avec l'ordre divin. Bien que cette façon d'interpréter la montée de l'individualisme par le processus de sécularisation des sociétés occidentales soit l'objet d'un certain consensus chez la communauté scientifique, Ascher avance l'idée originale qu'en fait, l'invention du langage est, au contraire, la force motrice principale de cette tendance. Reprenant avec doigté le concept de délocalisation de Giddens, il affirme que :

³⁹ Op. cit., Lemieux, p.6.

⁴⁰ Op. cit., Castells, p. 525.

Le langage rend ainsi possible la mise à distance, c'est-à-dire la séparation entre d'une part le lieu et le moment où s'est passé l'action ou le fait matière d'expérience, et d'autre part l'utilisation de la connaissance issue de cette action.⁴¹

Cette montée de l'individualisme dans les sociétés modernes avancées est conditionnée par trois facteurs, eux-mêmes intimement liés à la radicalisation de cette dernière, soit la rationalisation croissante, le phénomène de la différenciation sociale ainsi que les innovations capitalistes. La combinaison de ces trois phénomènes tend à transformer l'univers dans lequel les individus sont appelés à fonctionner, décuplant ainsi les possibles à la portée de chacun et participant, par le fait même, à ce que Giddens nomme la détraditionalisation. En d'autres mots, les parcours et les choix de vie se multiplient, faisant ainsi de chaque existence une sorte de «cas d'espèce». À ce chapitre, l'exemple des femmes est éloquent. La féminisation du marché du travail, la possibilité de concilier carrière et famille ou encore l'éclatement du nombre de familles monoparentales témoignent bien des possibilités nouvelles qui s'offrent maintenant aux femmes.

L'individu, en contexte de modernité avancée, est donc constamment appelé à faire des choix :

Dans la société moderne avancée, les individus non seulement peuvent choisir, mais ils doivent le faire en permanence. Le travail, la famille, la consommation, la religion, la politique, voire le corps lui-même deviennent "décidables". [...] Mais le système dans lequel se construisent les décisions est plus complexe, les individus comme les organisations ont conscience de décider sous rationalité limitée, et leurs choix dépendent d'un plus grand nombre d'interactions.⁴²

⁴¹ Op. cit., Ascher, p. 16.

⁴² Idem, p. 49.

Cette nécessité de choisir, de décider, participe à l'exacerbation de l'individualité; des choix qui auparavant relevaient de la tradition ou encore de la socialisation, de la construction de l'habitus, pour parler en termes bourdieusiens, sont maintenant l'affaire de l'individu face à ses possibles. Résultat, on se retrouve avec une société composée d'individus multiappartenants qui semblent animés par des valeurs circonstancielle et parfois contradictoires.

C'est sous le couvert de cette multiplication des appartenances que se pointe, une fois encore, l'idée de réflexivité et de récursivité des savoirs. Comme nous l'avons énoncé précédemment, la nécessité de faire des choix se trouve intimement liée à la rationalisation croissante qui accompagne le processus de modernisation ainsi qu'au processus de différenciation sociale lui-même, conséquence de cette dernière. Ces phénomènes participent à une forme de détraditionalisation faisant de la raison instrumentale et procédurale les seuls outils pour faire face à des situations en constant renouvellement, qui ont pour principal effet une augmentation du risque et de l'anxiété perçus et vécus chez l'individu. Pour Ascher ;

C'est la connaissance qui produit le risque, en transformant, pour les sociétés comme pour les individus, l'incertitude du lendemain en un avenir potentiellement connaissable à défaut d'être totalement maîtrisable. Il n'y a de risque que pour autant qu'il y a une conscience du danger et de l'insécurité, voire une possibilité de "calcul".⁴³

Parmi les auteurs qui ont abordé la notion de risque en lien avec la modernisation, Ulrich Beck est probablement celui qui aura le mieux réussi à mettre au jour ses tenants et aboutissants. Pour ce dernier, «The reflexive modernisation means self-confrontation with the effect of risk society that cannot be dealt with and assimilated in the system of industrial society – as measured by the latter's

⁴³ Op. cit., Ascher, p. 18.

institutionalized standards»⁴⁴. Pour Beck, le processus de modernisation devient un phénomène incommensurable qui se révèle à l'individu essentiellement via la multiplication du risque perçu dans une situation donnée et qui, par extension, commande sans cesse le recours à la raison ainsi qu'aux experts, et ce, afin de pouvoir retrouver une sécurité ontologique.

Ce processus d'individualisation qui accompagne la radicalisation de la modernité et qui tend à faire de chaque vie une œuvre d'art – non pas en fonction de critères esthétiques, mais plutôt en référence au caractère unique d'une pareille œuvre – induit nombre de transformations en rapport avec la cohésion sociale et la gouverne des groupes organisés. On comprend qu'en contexte de modernité avancée, la tendance à l'individualisation se trouve favorisée par les progrès de la raison, qui, eux, s'ouvrent vers une plus grande connaissance engendrant plus de risques dans le cadre d'un mouvement réflexif, multipliant du même coup l'ontologie des possibles et nourrissant, par récursivité, le besoin de différenciation sociale, c'est-à-dire l'individualisation elle-même.

1.6 La montée de l'économie informationnelle

Le troisième phénomène majeur associé au processus de radicalisation de la modernité, l'économie informationnelle, est peut-être celui dont les effets sont les plus difficiles à circonscrire. Cette difficulté découle principalement de deux raisons. La première concerne la définition même de ce que l'on entend lorsque l'on traite d'économie informationnelle. Le relatif jeune âge du concept, de même que la multiplication d'expressions concurrentes rendant compte du même phénomène⁴⁵ ou

⁴⁴ Op. cit., Giddens, Beck, Lash, p. 6.

⁴⁵ Bien que l'expression économie informationnelle ait été consacrée par Manuel Castells, d'autres expressions comme celle d'économie cognitive ou d'économie des savoirs rendent compte du même phénomène.

d'une partie de ce dernier⁴⁶, complique la tâche. Quant à la seconde difficulté, elle tient au fait que le phénomène en soi ne représente pas un pan distinct de la structure industrielle des pays développés. En fait, l'économie informationnelle se présente comme une base générique apte à pénétrer l'ensemble des dimensions des sociétés industrielles, provoquant le dépassement de certaines facettes de l'industrialisme, la mutation d'autres, mais, surtout, une transformation de la structure du marché de l'emploi, comme en témoigne l'explosion du secteur des services en termes de pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Cette section a donc pour objectif premier de définir ce que l'on entend par économie informationnelle, et ce, tant au niveau de sa structure que de sa dynamique. Cette définition s'appuiera principalement sur les travaux de Castells et Ascher. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les conséquences de la dématérialisation des économies engendrée par la révolution informationnelle, ainsi que sur ses effets sur les structures industrielles et celles du marché de l'emploi dans les pays développés. Finalement, et puisque nous avons qualifié l'économie informationnelle de base générique des transformations induites par la radicalisation de la modernité, on tentera d'établir des liens avec les deux phénomènes traités précédemment, soit la globalisation et l'individualisation.

Pour Ascher, l'économie informationnelle ou cognitive, selon l'expression qu'il utilise, se veut «[...] le nouveau cadre général d'action des acteurs économiques, et qui se caractérise par la place et le rôle tenus par la production, l'usage et la vente des connaissances⁴⁷». Même son de cloche du côté de Castells pour qui la caractéristique première de l'économie informationnelle repose sur le fait

⁴⁶ Il existe des expressions qui, bien qu'étant reliées au concept d'économie informationnelle, ne rendent compte que d'une partie de cette dernière. Nous pouvons citer l'expression *net-economy* (qui ne recouvre que l'ensemble des activités associées aux transactions via les réseaux) et l'expression *nouvelle économie*, qui nous renvoie à la dynamique qui anime l'économie informationnelle et dont nous discuterons dans la section qui suit.

⁴⁷ Op. cit., Ascher, p. 77.

que la valeur tend à se créer de plus en plus par le traitement de l'information et des savoirs. Il en ressort que, pour pouvoir apprécier et appréhender ce qu'est ce phénomène, il nous faut élargir le concept aux sphères culturelles et institutionnelles. Pour ce faire, nous devons mettre au jour la dynamique qui supporte l'économie informationnelle. On désigne généralement cette dynamique par l'expression «nouvelle économie». Castells, lui, la définit comme «[...] une économie propulsée par les technologies de l'information, reposant sur la main-d'œuvre autoprogrammable et organisée autour de réseaux d'ordinateurs⁴⁸». En termes concrets, il s'agit d'une économie dont les forces motrices sont les marchés financiers globalisés (bourses, capital de risque) qui permettent aux entrepreneurs de financer les recherches et le développement d'innovations qui viendront induire des effets au niveau de la productivité et de la gestion des entreprises. Il ne s'agit cependant pas d'un lien causal simple relevant d'une forme de déterminisme technologique. À ce chapitre, André Kuzminski montre bien que le lien entre productivité et innovation technologique dépend, avant tout, de l'inscription sociale de ladite innovation :

[...] elles [les technologies] prendront la forme que leur donnera l'ensemble des acteurs sociaux. Elles ont pris naissance à des époques déterminées de l'histoire et dans un espace déterminé et, en conséquence, leur avenir est socialement déterminé. La technologie ne déterminera pas ce que sera la société.⁴⁹

La véritable nouveauté qu'engendre cette nouvelle économie, mise en lumière par Michael Mandel, est la concordance de son cycle d'affaire (croissance et récession) avec les cycles boursiers et d'innovation, ce qui a pour effet de rendre la croissance et la reprise plus rapide, et vice-versa en ce qui concerne les récessions. Elle est aussi nouvelle parce que, contrairement à la croissance dans le système

⁴⁸ Manuel Castells, *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001, p. 126.

⁴⁹ André Kuzminski, «Nouvelles technologies : entre utopie et tyrannie», dans Jean-Pierre Dupuis, André Kuzminski, (dir.), *Sociologie de l'économie, du travail et de l'entreprise*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1998, p. 109.

productif industriel, la croissance dans la nouvelle économie ne s'accompagne pas d'inflation.⁵⁰

Mais en quoi cette économie informationnelle, qui dans sa dynamique a rendu possible l'émergence d'une nouvelle économie, est-elle une des résultantes du processus de modernisation ? Les avenues de réponse sont multiples ; nous tenterons donc d'en mettre en relief les principales. Tout d'abord, on doit comprendre que l'une des forces de l'économie informationnelle est de rendre une quantité toujours plus grande d'information de plus en plus disponible, notamment par le biais du support que représente Internet. Pour Ascher, «Les informations sont ainsi le lien entre les acteurs et leur environnement et elles participent à des rationalités de plus en plus complexes⁵¹». On constate que l'abondance d'information commande en permanence du traitement, et ce, tant dans le but de créer de la valeur au plan social (réflexivité institutionnelle) qu'au plan individuel, afin de pouvoir effectuer des choix (auto-réflexivité).

Une autre manière d'apprécier le caractère «moderne avancé» de cette économie informationnelle émerge lorsque l'on compare ses modes de régulation et son fonctionnement général à ceux qui prévalaient lors de l'âge d'or de l'industrialisme. La grande force des systèmes industriels reposait essentiellement sur leur capacité à maîtriser le futur, mais surtout les incertitudes. C'est tout le contraire dans l'économie informationnelle, qui carbure à l'innovation et à l'information. Elle est aussi garante de sources de financement qui ne sont que l'agrégation d'anticipations individuelles et donc, par définition, des effets de composition. On constate rapidement que si l'industrialisme était affaire de système, l'informationnalisme est affaire de culture, comme le souligne Castells : «La nouvelle

⁵⁰ Michael Mandel, *Où va la Net-économie ? Sortir de la dépression Internet*, Paris, Échos, 2001, 192 p.

⁵¹ Op. cit., Ascher, p. 80.

économie, au fond, est une question de culture : elle repose sur la culture de l'innovation, la culture du risque, la culture des anticipations, et finalement la culture de l'espoir en l'avenir.⁵²»

Bref, on comprend que cette économie informationnelle se veut marquée d'une part par l'incertitude, ce qui renvoie au mouvement réflexif et à la nécessité de faire des choix. D'autre part, elle est propulsée par l'accroissement du savoir rationnel, du progrès des sciences et de l'efficacité. Citons Ascher :

Nous retenons donc cette hypothèse d'un dépassement de l'industrialisme, non seulement parce que les transformations en cours apparaissent comme trop importantes, quantitativement et qualitativement, pour être imputables simplement à l'émergence d'un nouveau cycle long, mais également parce que plus fondamentalement, cette nouvelle "économie cognitive" nous semble devoir être analysée comme l'expression dans le champ de l'économie de la phase contemporaine de la modernisation.⁵³

1.7 Modernité avancée, société et développement économique

Dans le cadre de cette section, nous poursuivons notre démarche théorique qui devrait permettre, d'une part, de mettre en lumière les phénomènes clés associés au processus de radicalisation de la modernité et, d'autre part, d'arriver à émettre quelques hypothèses sur la portée concrète de ces phénomènes, sur les attentes et pratiques des différents acteurs du corps social. Dans un premier temps, nous poserons l'hypothèse centrale de notre analyse. Quant à la deuxième partie de cette section, elle nous servira à explorer les options en matière de gouverne, de développement économique et social, et ce, en lien direct avec ce que nous avons décrit comme étant le nouveau cadre global d'action. Évidemment, tout cela peut sembler très abstrait à première vue, mais il est important de garder à l'esprit que nous tentons tout d'abord, d'un point de vue méthodologique, de dégager des

⁵² Op. cit., Castells (2001), p. 141.

⁵³ Op. cit., Ascher, p. 72.

tendances sociologiques (au sens de diagnostic sociologique) à partir de savoirs reconnus dans différents champs – ce que nous avons fait précédemment. Nous en sommes donc à l'étape de la construction d'hypothèses, pour, par la suite, être en mesure de les appliquer à des cas concrets.

1.9 Le glissement paradigmatique

*[...] dans le domaine politique, les faits comptent moins que la représentation que les hommes s'en font.
Georges Burdeau, Le libéralisme (1979)*

Il n'est jamais facile d'étudier une notion comme celle de paradigme en sciences sociales. La principale raison de cette difficulté provient de la façon même dont les sciences sociales se construisent. Contrairement aux sciences normales (pures), où il devient possible de parler de nouveaux paradigmes lorsque l'ancien n'arrive plus à expliquer des phénomènes nouveaux ou revisités via de nouvelles découvertes, les sciences sociales, loin de fonctionner par révolution, opèrent plutôt par accumulation et selon le critère d'utilité. Nous nous sommes précédemment attardés à définir ce que nous considérons être le nouveau cadre global d'action et nous avons pris soin de spécifier que ce que nous appelons la modernité avancée, loin d'être une rupture, se veut une poursuite en accéléré du processus de modernisation en marche depuis les Lumières.

Pour en arriver à pouvoir proposer notre hypothèse sur le glissement paradigmatique, nous procéderons en deux temps. Dans un premier temps, un bref retour historique sera effectué, afin de montrer l'épuisement ou les ratés des compromis précédents, soit le providentialisme et le néolibéralisme. Dans un deuxième temps, on verra que ce glissement paradigmatique est double, affectant les individus qui composent la société, mais aussi l'autonomie des instances publiques et leur mode de gouvernance.

L'hypothèse centrale de notre analyse s'énonce comme suit : **Le contexte de modernité avancée pousse les petites nations occidentales à adapter leur modèle de développement aux trois vecteurs que sont la globalisation, l'individualisation et l'économie cognitive.** Cette hypothèse s'appuie sur deux constats d'échec, dont le premier est la non-viabilité des politiques économiques de type keynésiennes et, par extension, l'épuisement du compromis fordiste-providentialiste ayant prévalu lors des *Trente glorieuses*. Le deuxième constat s'inscrit dans les réactions qu'a provoquées le premier échec et pourrait succinctement être décrit comme l'incapacité des politiques néolibérales à mettre en place des régulations privées autour desquelles des compromis sociaux et des arrangements institutionnels acceptables auraient pu se cimenter.

Sans entrer dans les détails, on peut affirmer que l'arrivée des États de type providentialiste s'inscrit dans la foulée de l'après-deuxième-guerre-mondiale et a débouché sur l'une des périodes les plus prospères pour le monde occidental, soit les Trente glorieuses (1945-1975). Cette période était soutenue par l'approche keynésienne, qui prônait la relance des économies en crise par des investissements massifs de l'État afin d'assurer le plein emploi et une relance de la consommation. Le providentialisme visait à assurer une plus grande sécurité pour chacun, notamment par la mise en place d'un filet de sécurité sociale, mais aussi à atténuer les effets de cycle (relance-récession) propre au libéralisme. En d'autres mots, il fallait empêcher que surviennent d'autres dépressions comme celle de 1929-1936.

On peut situer la fin de la dominance des théories keynésiennes dans la gestion de l'économique et du social au milieu des années 1970. Leur abandon graduel fut principalement l'affaire de facteurs conjoncturels tels que l'épuisement du compromis fordiste-providentialiste, mis en lumière par les théoriciens de l'École de la

régulation. Pour Robert Boyer et Jean-Pierre Durand, on doit la fin des Trente glorieuses à trois types de facteurs :

[...] *l'épuisement des gains de productivité dans l'industrie* (crise du travail simple des ouvriers spécialisés (OS) et limites des techniques traditionnelles d'automatisation), *l'épuisement de la norme de consommation* (le taux élevé d'équipement des ménages en produits de consommation de masse signifie qu'il n'y a plus qu'un marché de remplacement) et le *développement du travail improductif* dans le privé (travail de bureau) et dans le public (santé, éducation...).⁵⁴

L'érosion de l'État-providence de même que ses échecs pavèrent la voie à un retour aux théories classiques et néoclassiques dans leurs formes les plus libertaires. Michel Bernard explique ce renversement de situation en Angleterre, aux États-Unis et en France, où travaillistes, démocrates et socialistes perdirent le pouvoir du fait que «Des tensions sociales naissent lorsqu'une société commence à faire des revendications que ne peut satisfaire la capacité productive de cette société.⁵⁵» Mais peut-on parler d'un premier glissement paradigmatique à l'aube des années 1980? En fait, non, parce qu'on ne peut alors parler de changements au niveau des valeurs. Pour Jacques Beauchemin, Gilles Bourque et Jules Duchastel, la montée et la légitimation du discours néolibéral s'est faite sur la base d'impératifs structureaux comme l'augmentation de la concurrence internationale, la nécessité d'en arriver à une meilleure discipline fiscale et budgétaire, le besoin de main-d'œuvre de qualité... Il ne s'agit donc pas d'un changement de valeurs, mais plutôt d'une forme de «*détermination structurante*»⁵⁶. En somme :

Le discours de régulation néolibéral tend à se réclamer des objectifs poursuivis par l'Etat providence (la justice sociale, le droit social et la

⁵⁴ Robert Boyer, Jean-Pierre Durand, *L'après fordisme*, Paris, Syros, 1998, p. 69.

⁵⁵ Michel Bernard, *L'utopie néolibérale*, Montréal, éditions du Renouveau québécois, 1997, p. 249.

⁵⁶ Jacques Beauchemin, Gilles Bourque, Jules Duchastel, «Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, 1995, p.19

solidarité), pour mieux faire valoir ses objectifs d'efficacité et d'équité qui semblent vouloir s'y substituer dans la nouvelle forme de régulation sociale.⁵⁷

Si on résume, on comprend qu'au-delà des déterminations structurales et conjoncturelles, l'État providence était de moins en moins aligné avec le procès moderne d'individualisation, et ce, parce que ses politiques sociales et économiques à portée universelle répondaient moins bien aux attentes des acteurs individualisés de la société. De son côté, l'État néolibéral, bien que plus en phase avec le phénomène de globalisation et la notion d'efficacité et d'égalité, n'a pu s'imposer. Les principales raisons que l'on peut invoquer pour expliquer cet échec sont :

- 1- La responsabilisation et donc la quasi-élimination de la prise en charge du risque social par l'État;
- 2- Le retour à une égalité des chances, donc une égalité politique et symbolique, alors que le processus de modernisation fait tendre cette égalité symbolique vers une égalité matérielle et économique; en ce sens il s'agissait d'un retour en arrière;
- 3- L'incapacité de la régulation privée à assurer la paix et un bien-être social pour tous.

Le tableau 2 permet d'apprécier de façon plus schématique ce que nous entendons par glissement paradigmatique. Évidemment, il est impossible d'identifier et de remonter l'ensemble de la chaîne causale ayant participé à ce glissement. Nous pouvons cependant apprécier la distance parcourue entre ce qui prévalait et ce qui semble se dessiner au plan politico-économique. D'États libéraux d'avant la deuxième guerre, nous serions passés aux États providence puis aux États néolibéraux, pour en arriver à des États «socio-capitalistes». On s'aperçoit donc que si la gauche s'est rapprochée du centre, la droite a, quant à elle, radicalisé ses positions.

⁵⁷ Idem, p.19.

Plus qu'un simple effet de mode ou quelque chose qui serait dans l'air du temps, le glissement paradigmatique se veut double et traduit une forme d'apprentissage social. À ce sujet, Peter A. Hall (1993), citant Hugh Heclo, avance que «Politics finds its sources not only in power but also in uncertainty [...]. Policy-making is a form of collective puzzlement on society's behalf [...]. Much political interaction has constituted a progress of social learning expressed through policy.⁵⁸»

⁵⁸ Peter A. Hall, «Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain», dans *Comparative Politics*, vol. 25, n° 3, 1993, p. 275-276.

Tableau 1.2 : Glissement paradigmatique et dichotomie gauche/droite

Critères	Ancienne gauche	Nouvelle gauche	Nouvelle droite
Contrôle des partis	Bureaucrates	Classe moyenne	Élite d'affaire
Rôle de l'État	Central	Complémentaire	Secondaire
Réforme de l'État	Étendue et bureaucratique	Vers les modèles managériaux	Vers une diminution de la taille de l'État
Exécution des services sociaux de base	Directement par l'État	Par l'État et les organisations parapubliques	Par l'entreprise privée
Financement des services sociaux de base	Par l'État	Par l'État	Par le privé
Sécurité sociale (de base et complémentaire)	Assurée par l'État	Par l'État au niveau des services de bases	Assurée par le secteur privé
Politiques macroéconomiques	Keynésiennes	Néokeynésiennes	Néoclassiques
Globalisation	Menace	Défi	Bénéfice

Inspiré de Luiz Carlos Bresser-Pereira, «*The New Left Viewed from the South*», dans Anthony Giddens (dir.), *The Global Third Way Debate*, Cambridge, Polity Press, 2001, p. 358-371 (traduction libre).

Le glissement est double du fait qu'il se traduit au plan individuel par de nouvelles demandes, de nouveaux modes d'expression politique (ONG), mais aussi et surtout du fait que l'identité ne se construit plus uniquement à l'intérieur de l'Etat Nation en tant que référent géographique, culturel, politique, etc., mais à l'intérieur de réseaux et d'organisations réticulaires, plus ou moins permanentes, qui se veulent l'expression de préoccupations de plus en plus diverses en lien avec l'augmentation des risques perçus et vécus par chaque individu.

Le glissement a aussi des répercussions au plan institutionnel, où les facteurs de concurrence sont devenus des variables de plus en plus abstraites faisant écho au phénomène d'abstraction croissante des économies. On pense ici à des variables comme la confiance, la capacité d'apprentissage et d'innovation, la cohésion sociale, etc. De plus, et comme nous l'avons souligné précédemment, l'ensemble de ces transformations exigent des changements au plan de la gouvernance et de la gestion économique et sociale des nations.

1.10 Vers une troisième voie?⁵⁹

Ce mouvement politique, que l'on désigne généralement comme la troisième voie, est le fruit des réflexions et des analyses du sociologue anglais Anthony Giddens et de l'actuel Premier ministre britannique Tony Blair.⁶⁰ En fait, l'expression «troisième voie» se veut un terme générique, car, dans les faits, il existe autant de troisièmes voies qu'il existe de contextes nationaux. Trop longtemps, les acteurs de la scène politique, économique, sociale ou du milieu académique ont fait l'erreur de

⁵⁹ Cette section s'inspire largement passages d'un article coécrit avec Jean-Pierre Dupuis : Olivier De Champlain, Jean-Pierre Dupuis, «En route vers une troisième voie : le modèle québécois de développement économique», *Possibles*, vol. 24, n° 4, automne 2003, p. 85-99.

⁶⁰ Pour plus de détails voir : Anthony Giddens, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998, 166 p.; Anthony Giddens, *The Third Way and its Critics*, Cambridge, Polity Press, 2000, 189 p.; Anthony Giddens, Tony Blair, *La troisième voie : le renouveau de la sociale démocratie*, Paris, Seuil, 2002, 266 p.

vouloir calquer un modèle sur la base des succès de ce dernier dans un contexte culturel, structurel et institutionnel particulier.

Loin d'être une panacée, la troisième voie est, en quelque sorte, une prise de conscience du caractère caduc de nos référents en matière d'options politiques et de développement économique. Il ne s'agit pas non plus d'un effacement de la dichotomie gauche/droite, mais, encore une fois, de la prise de conscience qu'une forme de glissement paradigmatique s'est opérée, rapprochant les deux postures idéologico-politiques et traduisant un changement au niveau des valeurs politiques dans la société civile. Pour Mark Latham, la troisième voie tente de résoudre «[...] the core ideological tension of the past two centuries – the clash between socialism and liberalism.⁶¹» En d'autres mots, c'est la reconnaissance de la force du mécanisme de marché dans la création de la richesse, mais c'est aussi le constat que, seul, le marché parvient mal à redistribuer cette richesse et qu'il est possible de penser que compétition économique et coopération sociale peuvent coexister au sein d'une société⁶². C'est pourquoi une telle option politique met l'accent sur des valeurs telles l'interdépendance, la responsabilisation, la décentralisation et la motivation.

Pour Giddens, la troisième voie est une réponse à l'accélération du processus de modernisation à l'œuvre dans les sociétés occidentales. La multiplication des styles de vie, la mondialisation, une démographie défavorable, l'importance accrue que prend l'éducation et l'émergence d'une économie cognitive ne sont que quelques-uns des facteurs qui commandent des changements au niveau de la gestion des affaires sociales et économiques des nations. Giddens identifie trois champs d'actions politiques caractéristiques de la troisième voie, soit les politiques visant la flexibilisation du marché de l'emploi, celles qui tendent à favoriser l'entrepreneuriat

⁶¹ Mark Latham, «The Third Way : An Outline», dans Anthony Giddens (dir.), *The Global Third Way Debate*, Cambridge, Polity Press, 2001, p. 26.

⁶² Idem, p. 25.

et, finalement, celles qui cherchent à favoriser l'investissement technologique. Le but d'une telle démarche est évidemment de pouvoir bénéficier du cercle vertueux engendré par un haut niveau d'emploi rendant possible les dépenses sociales. Cependant, toutes ces mesures ne mènent pas à grand chose si des changements structurels, allant dans le sens de la modernisation et des trois phénomènes qui lui sont associés, ne sont pas réalisés. Ce cadre d'action de la troisième voie s'articule, selon Giddens, autour des points suivants :

- 1- Une réforme de l'État allant dans le sens d'une plus grande décentralisation et d'une reconnaissance du rôle et de l'importance d'acteurs non étatiques;
- 2- Un changement dans le rôle de l'État, qui ne doit plus tenter de dominer le marché et la société civile. Cependant, il se doit de promouvoir la justice sociale et de veiller à réduire l'insécurité et les inégalités engendrées par le marché, et ce, grâce à des interventions ponctuelles et des régulations appropriées;
- 3- Une compréhension et une reconnaissance du rôle de la société civile dans la gestion de l'économie et du politique;
- 4- L'instauration d'un contrat social liant droits et responsabilités;
- 5- La place de la poursuite de l'égalité au centre des préoccupations;
- 6- Le rôle de l'État, qui doit mettre en place des politiques macroéconomiques et maintenir une discipline fiscale afin de favoriser par tous les moyens l'atteinte du plein emploi;
- 7- Le rôle de l'État, qui se doit d'assurer une certaine cohérence dans l'élaboration de ses politiques économiques et sociales, et ce, afin de dépasser les visions strictement économiques de la droite et celles essentiellement redistributives de l'ancienne gauche;
- 8- La réforme de l'État providence qui, dans le cadre du processus de modernisation, n'est plus apte à répondre aux besoins multipliés des membres de la société avec des mesures politiques universelles;
- 9- Le rôle de l'État qui, via ses politiques, doit participer de façon active à tout ce qui touche les enjeux environnementaux et les risques qui y sont associés. En d'autres mots, et étant donné la multiplication des risques globaux à caractère environnemental, l'État ne doit pas laisser aux seuls mécanismes du marché le soin de régler les risques écologiques, pas plus qu'il ne doit abandonner ce champ de compétence aux experts qui, de toute façon, ont souvent tendance à ne pas s'entendre sur la gravité d'une situation et le niveau de risque qu'elle représente;
- 10- Le rôle de l'État, qui se doit, dans la mesure où sa capacité d'action le lui permet, d'établir une structure qui favorisera un capitalisme responsable. Il s'agit ici de réguler les coûts sociaux et environnementaux (externalité) résultant de l'activité économique. Il est cependant évident qu'à ce chapitre, la régulation nationale

souffre de son spectre d'action limité, c'est pourquoi pareilles régulations se devront d'être à la fois nationales et internationales.

En somme, nous devons garder en mémoire que la troisième voie, loin de se présenter comme la nouvelle panacée dans le domaine de la politique et de l'économique, entend plutôt insuffler une bonne dose de réalisme et de pragmatisme à ces deux sphères intimement liées. Contrairement à Giddens, nous ne croyons pas que la troisième voie soit essentiellement une réponse aux politiques néolibérales des années 1980 et du début des années 1990. Dans les faits, on voit émerger des troisièmes voies dans plusieurs pays européens, dont certains ont été déstabilisés par les excès du providentialisme.

CHAPITRE II LE MODÈLE QUÉBÉCOIS ÉTAT DES LIEUX

Contrairement à une idée répandue, les technologies et les marchés sont loin d'être les seuls facteurs déterminants de la vie sociale dans un régime capitaliste, et les sociétés disposent de schémas variés pour définir la manière de conduire leurs capitalismes respectifs et, par conséquent, la sorte de sociétés qu'elles veulent développer. Dans certains cas, ces choix ont été faits depuis longtemps et se trouvent désormais profondément enracinés dans une «culture» établie qui échappe, du moins à court terme, aux acteurs contemporains. Ce postulat implique qu'une action collective (en un mot la politique) peut influencer un système, même un capitalisme avancé⁶³.

Colin Crouch et Wolfgang Streeck (1996)

2.1 Le modèle : les racines

Concertation, partenariat et consensus donneraient donc au modèle son caractère particulier, mais d'où ces traits proviennent-ils? Les études de Dupuis sur les modèles culturels de gestion ainsi que l'analyse de Gérard Bouchard sur les nations du nouveau monde donnent plusieurs pistes de réponse. Pour Dupuis, «[...] comprendre la culture québécoise, c'est comprendre les continuités et les ruptures par rapport à des modèles culturels venus principalement de France, de Grande-Bretagne et, dans la période plus contemporaine, des États-Unis.⁶⁴» Pour sa part, Bouchard avance que les nombreuses ruptures vécues par le Québec et d'autres collectivités neuves (Nouvelle-Zélande, Australie) concourent à forger une identité mal assurée et

⁶³ Colin Crouch, Wolfgang Streeck, «L'avenir du capitalisme diversifié», dans Colin Crouch, Wolfgang, Streeck (dir.), *Les capitalismes en Europe*, Paris, La Découverte, 1996, p. 11.

⁶⁴ Jean-Pierre Dupuis, «Entre culture latine, anglo-saxonne et nordique : les Québécois en économie en affaire et en gestion», Montréal, École des Hautes Études Commerciale, Cahier de recherche n° 00-29, 2000, p. 3.

une culture caractérisée par l'ambivalence et l'ambiguïté⁶⁵. D'autres facteurs comme la démographie, la géographie, le politique et l'économique ont aussi joué un rôle important dans le processus de construction culturelle et identitaire.

Le Québec n'échappe pas à ces déterminants structuraux. À ce chapitre, il ne représente qu'une enclave francophone dans le bassin anglophone nord-américain. Le faible poids démographique du Québec dans cet ensemble ne lui aura jamais permis de s'affranchir des représentations venues d'ailleurs, pas plus que d'en imposer. Dupuis insiste sur ce point : «[...] il est plus difficile de rejeter les modèles culturels de la société d'origine quand on se trouve dans un rapport inégalitaire, voire minoritaire avec elle [...] le poids du nombre joue un rôle certain dans ce phénomène d'émancipation⁶⁶».

Bref, les mouvements de rupture/continuité, mêlés à l'influence de modèles de différentes provenances, à la situation minoritaire de même qu'aux désirs assimilationnistes de la métropole, ont concouru à la formation d'une culture de l'accommodement, de l'ambivalence. Comme le mentionne Dupuis, «Les minoritaires ont toujours intérêt à être conciliants, voire accommodants. Ils privilégient le dialogue, le compromis, le consensus⁶⁷». Bouchard abonde dans le même sens en affirmant que

La conjugaison de toutes ces données a fait du Québec une société hésitante qui, à chaque fois qu'elle s'est trouvée placée devant des choix déterminants, s'est heurtée à ses divisions, à ses incertitudes, et s'en est remise soit au statu quo, soit à des demi-mesures, suivant un esprit d'accommodement qui l'a souvent installée dans des impasses, des positions

⁶⁵ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et des cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000, 503 p.

⁶⁶ Op. cit., Dupuis, p.9.

⁶⁷ Op. cit., Dupuis, p.9.

contradictoires, dans une pensée condamnée à l'équivoque parce que trop soucieuse et incapable de conjuguer les idéaux opposés.⁶⁸

Ce détour sur la genèse de certaines caractéristiques de la culture québécoise, bien que loin d'être complet, permettra de mieux saisir l'importance de la concertation et du partenariat dans le fonctionnement du modèle.

2.2 Historique du modèle

Cette section a pour but d'illustrer l'histoire de la mise en place par l'État québécois, à partir de la Révolution tranquille, d'une structure régionale et étatique ancrée et soutenue par la réalité culturelle et économique de la nation québécoise. Pour ce faire, il s'avère important d'effectuer un petit retour sur la période duplessiste, et ce, afin d'être plus à même de comprendre le processus de développement et d'émancipation de l'économie québécoise. C'est donc l'histoire de ce qu'il est convenu d'appeler le Québec Inc., ce modèle de développement basé sur une logique de concertation et de partenariat, que nous nous proposons de brosser à grands traits.

2.2.1 Du duplessisme à la révolution tranquille

Caractérisées pendant longtemps comme une période sombre de l'histoire québécoise (La Grande Noirceur), les années Duplessis ont, depuis quelque temps, engendré bon nombre d'ouvrages ayant mené à leur réhabilitation. Revues et corrigées par les révisionnistes historiques, les années Duplessis sont aujourd'hui synonymes de l'entrée du Québec dans la modernité économique⁶⁹. Le développement d'infrastructures (écoles, routes, hôpitaux) et la mise en place de plusieurs mesures à caractère économique, selon un modèle s'apparentant au laisser-

⁶⁸ Op. cit., Bouchard, p.82.

⁶⁹ Voir : Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *Restons traditionnels et progressifs : pour une nouvelle analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, 399 p.

faire, auront permis au Québec de se doter de bases solides en vue de la mutation culturelle et économique profonde qu'allait être la Révolution tranquille.

Pour l'économiste Gilles Paquet, le Québec d'avant 1960 n'était pas aussi «illibéral» et traditionnel qu'on a voulu le croire. Certes, le clergé y a joui d'une grande influence, mais cette dernière s'est exercé principalement dans la sphère privée, et ce, bien que le Premier ministre Maurice Duplessis ait affirmé que «La force de la province réside dans la profondeur de ses sentiments religieux⁷⁰». Dans les faits, «l'entreprenariat économique, politique et social trouvait le moyen de s'exprimer⁷¹». Remises en contexte, les années Duplessis doivent plutôt être analysées comme une période de conservatisme⁷² qui, pour Yves Bélanger, s'articule autour des thèmes que sont «[...] libéralisme économique, patronage, anti-ouvriérisme, anticommunisme et autonomisme⁷³».

Au plan économique, l'ère Duplessis se caractérisait, selon Gilles L. Bourque, par une centralisation des pouvoirs et un paternalisme étatique fort jumelés à un laisser-faire économique s'inscrivant dans ce qu'il nomme le projet marchand. Dans une série d'articles parus dans *Le Devoir* en 1986, le politologue Yves Vaillancourt décrit l'environnement économique dans lequel les entreprises québécoises étaient appelées à compétitionner comme étant «le paradis de l'entreprise privée [où] l'État provincial intervenait très peu dans le développement social⁷⁴». L'entêtement des

⁷⁰ *Le Devoir*, 22 novembre 1946 et 3 janvier 1950, cité par Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec : Des origines à nos jours*, Ottawa, Québec/Amérique, 1977, p. 298.

⁷¹ Gilles Paquet, *Oublier la Révolution tranquille : Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber, 1999, p. 14.

⁷² À ce propos, Yves Bélanger Op. cit., p. 79, note que le gouvernement libéral d'Adélard Godbout (1939-1944) avait mis en place un certain nombre de réformes et de politiques qui détonnaient avec celles mise de l'avant par Maurice Duplessis par la suite. À titre d'exemple, on note : le droit de vote accordé aux femmes (1940), l'instruction obligatoire (1942), l'adoption de la loi de la Commission de la fonction publique (1943 et l'adoption de la loi sur le salaire minimum (1944).

⁷³ Op. cit., Bélanger, p. 79.

⁷⁴ Yves Vaillancourt, «À l'époque où l'État québécois jouait un rôle supplétif», *Le Devoir*, 2 août 1986, p. A1 et A8.

différents gouvernements duplessistes à réduire au minimum toute forme d'intervention étatique à caractère social ou économique prend appui sur une idéologie allergique à tout paternalisme économique ou toute doctrine laissant poindre un soupçon de socialisme. À ce chapitre, Vaillancourt cite le dernier discours du budget prononcé par le dernier ministre des finances du gouvernement Duplessis en 1959 et qui illustre l'idéologie derrière le régime duplessiste :

Avec les années, la sécurité sociale a tendance dans l'esprit de certaines gens à remplacer l'épargne populaire, les plans de pensions et les formes d'assurance organisées pour assurer la protection contre certains risques. Cette tendance est de nature à décourager l'initiative privée, l'effort personnel, l'esprit de travail, au détriment de la liberté et du progrès économique de la nation. Le gouvernement de la province a foi en l'entreprise privée, soucieuse de ses droits, mais respectueuse de ses obligations. Il est convaincu que le paternalisme et le socialisme sont les ennemis les plus dangereux du progrès et de la liberté.⁷⁵

Cependant, la dépendance engendrée par cette économie de ressources allait ouvrir la porte à l'avènement de nouvelles légitimités. En effet, Bourque estime que le modèle québécois de développement se caractérise par un mouvement de rupture-continuité. La Révolution tranquille représente, à cet effet, l'avènement de nouvelles légitimités et de nouveaux acteurs. De telles ruptures ne surviennent qu'en de rares moments dans l'histoire d'une nation et «[...] résultent de tensions extrêmes entre les modèles culturels présents, c'est-à-dire entre l'interprétation des sujets en conflit sur la vraie nature de la réalité dans un contexte de transformations profondes, de crises majeures.⁷⁶» En somme, le nationalisme traditionnel (langue, tradition française et foi catholique) porté par Duplessis ne s'aligne plus sur les aspirations du peuple québécois.

⁷⁵ Idem, p. A1 et A8.

⁷⁶ Op. cit., Bourque, p.34.

2.2.2 De la révolution tranquille au Québec Inc.

Débutée officieusement en 1962 lors de la campagne de Jean Lesage, marquée par le slogan «Maîtres chez-nous», la Révolution tranquille se veut, d'une part, une tentative d'affirmation culturelle et, d'autre part, un désir du peuple québécois de prendre le contrôle des leviers de son développement économique. Favorisée par le contexte idéologico-politique, la réalité culturelle québécoise et les pressions au sortir de la récession de 1957-1961 pour que le gouvernement délaisse sa politique de non-intervention dans l'économie⁷⁷, la constitution de l'appareil étatique québécois débute, de même que l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène sociale, politique et économique.

- 1- 1961 : Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ), dont l'objectif est la reprise en main de l'économie;
- 2- 1962 : Société générale de financement (SGF), qui vise la protection des actifs francophones menacés de passer aux mains d'étrangers;
- 3- 1963 : Nationalisation des compagnies hydro-électriques⁷⁸
- 4- 1964 : Création de la SIDBEC
- 5- 1965 : Création de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM);
- 6- 1965 : Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), dont le but est de briser la dépendance québécoise à l'égard du capital étranger;
- 7- 1974 : publication du rapport Descôteaux, qui critique les réalisations de la Révolution tranquille et émergeance du Ministère de l'Industrie et du Commerce en tant qu'acteur majeur et organe de coordination au niveau du développement économique;
- 8- 1979 : publication du document *Bâtir le Québec*, qui institutionnalise les grandes lignes du Québec Inc.;
- 9- 1982 : publication du document *Virage technologique*, qui trace les grandes lignes et les orientations futures de l'État québécois en matière d'innovation et de technologie.

⁷⁷ Alain-G. Gagnon, Mary Beth Montcalm, *Québec : au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal VLB éditeur, 1992, p. 67-68.

⁷⁸ On ne peut parler de la création d'Hydro-Québec en 1963, puisque l'entreprise existait déjà depuis 1944 à suite de l'expropriation par le gouvernement de la Montreal Light, Heat, and Power Company Consolidated. Cette deuxième vague de nationalisation crée en quelque sorte la compagnie Hydro-Québec telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Bien que non exhaustive, cette courte liste de création d'institutions et de moments marquants met en lumière le caractère central de l'État dans le développement économique québécois. Il faut cependant souligner que l'ensemble des institutions et des entreprises nées de la Révolution tranquille entamèrent le dialogue et l'échange sur la base d'un modèle d'action qui prend racine dans la réalité culturelle québécoise et que l'on a appelé «concertation». La volonté de concertation permet l'interaction et le dialogue entre les différents acteurs issus de différents milieux, menant ainsi à l'établissement de compromis et à la recherche de consensus. Yves Bélanger, auteur de *Québec Inc.: l'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, montre bien en quoi le modèle québécois est original :

[...] le modèle qu'impose la Révolution Tranquille tient son originalité de sa capacité de rallier des forces sociales et politiques diversifiées dans un exercice de débat et d'échange que l'on baptisera plus tard concertation, formule qui veut trouver des consensus susceptibles de renforcer la tradition démocratique et de favoriser une plus grande justice sociale.⁷⁹

Outre cette variable culturelle, plusieurs autres leviers ont su favoriser la consolidation du modèle et des réseaux d'acteurs qui en émergeaient. On peut, entre autres, penser à la montée d'un nationalisme au départ économique (il suffit d'apprécier la mission des différentes institutions mises en place par le gouvernement du Québec) qui, au fil du temps, se transformera en nationalisme politique, favorisé par l'entrée en scène du Parti québécois. Ce nationalisme politique gagnera en force tout au long de la décennie 1970, décennie durant laquelle ce même parti prit le pouvoir pour la première fois, soit en 1976, pour ne le perdre qu'en 1985, après, bien sûr, un premier échec référendaire en 1980. Il faut aussi souligner la

⁷⁹ Op. cit., Bélanger, p.131.

professionnalisation⁸⁰ de l'appareil étatique, de même que l'émergence d'acteurs nonétatiques, tel le Conseil du patronat du Québec (CPQ). Il est intéressant de noter qu'en 1959,

[...] moins de cinquante spécialistes des sciences humaines et sociales (incluant les économistes, les planificateurs urbains et les travailleurs sociaux) étaient au service du gouvernement provincial et près du tiers de tous les employés du secteur public avaient moins de cinq ans de scolarité.⁸¹

La consolidation de ce modèle de concertation se traduit dans les faits par une orchestration étatique qui prit des formes diverses, dont par exemple, la mise sur pied de bon nombre de sociétés d'État, le financement d'entreprises familiales qui deviendront pour certaines les fleurons du modèle, la tenue de sommets économiques en 1977 (Pointe-aux-Pic), 1979 (Montebello) et 1982 (Québec), la mise sur pied de Tables de concertation sectorielles, la tenue de Tables Nationales de l'Emploi, etc. Si certaines de ces mesures visaient les aspects plus structurels du modèle, d'autres, comme les sommets, tentaient de favoriser les échanges, dans le but de tisser d'éventuels liens entre la grande entreprise, la petite ou moyenne entreprise, le milieu patronal, le milieu syndical, les organes de coordination régionale et l'État.

Nous verrons dans les prochaines sections, consacrées aux deux mandats libéraux des années 1980, comment l'ensemble de ces actions aura su, au fil des années, s'inscrire dans une logique consensuelle où chaque acteur reconnaît la logique d'action et les intérêts de l'autre dans le cadre d'une démarche visant le développement et l'émancipation économiques.

⁸⁰ Citant les calculs d'Iain Gow, Gagnon et Montcalm (1992) souligne que le nombre de bureaucrates et d'employés dans les ministères et les organismes provinciaux passa de 32 000 à 70 000 au cours des années soixante.

⁸¹ Op. cit., Gagnon et Montcalm. p. 65.

2.2.3 Le premier mandat libéral (1985-1989)

La récession qui frappa le Québec (1981-1982) et l'échec référendaire de 1980 ne firent qu'alimenter les critiques à l'endroit du modèle. Le patronat et la nouvelle bourgeoisie d'affaires francophone dénoncent la trop grande place occupée par l'État québécois dans les affaires économiques et sociales. La porte est donc grande ouverte pour les libéraux, qui s'emparent du pouvoir en 1985, à l'aide d'un programme politique axé sur l'idéologie libérale (diminution de la taille de l'appareil étatique, privatisation d'entreprises d'État, diminution de l'interventionnisme, déréglementation etc.).

On tente donc de mettre en place ce que Gilles L. Bourque nomme le projet marchand. Les libéraux, soit quelques élus orthodoxes venus du privé, dont Paul Gobeil, Reed Scowen et Pierre Fortier, ainsi que la nouvelle bourgeoisie francophone soutenue par le CPQ, voient la présence de l'acteur étatique comme la source du manque de vigueur économique québécois :

La collectivité, la société, le patrimoine, l'héritage culturel ou le nationalisme sont pour eux autant de grandeurs incompatibles avec les activités économiques puisqu'elles mènent à l'accentuation du poids ou du rôle de l'État, cause première de toutes les défaillances présentes.⁸²

Cette attitude de l'élite économique québécoise rejoint d'ailleurs les conclusions du rapport Fortier (1986), selon lequel la maturation des fleurons de l'économie québécoise de même que l'essor des gestionnaires québécois de haut niveau rendent difficile toute justification d'une intervention étatique dans l'économie. Quant aux deux autres transfuges, ils publièrent à leur tour en 1986 des rapports venant renforcer le bien-fondé du programme libéral. Le rapport Scowen

⁸² Op. cit., Bourque, p. 79.

enjoignait le gouvernement à favoriser la déréglementation, alors que le rapport Gobeil portait sur la réorganisation gouvernementale et

[...] faisait des propositions favorables au redéploiement et au démantèlement d'une centaine d'organismes gouvernementaux, envisageait une réduction des effectifs gouvernementaux de vingt-cinq pour cent et ouvrait la voie à la sous-traitance⁸³.

Qui plus est, les négociations en cours, qui débouchent en 1988 sur l'accord de libre-échange Canada/États-Unis, de même que l'autonomisation des marchés financiers et l'internationalisation des économies, concourent à déplacer les facteurs de concurrence. En fait, cette dernière ne porte plus uniquement sur les prix, mais aussi sur la qualité et l'innovation. Cette nouvelle concurrence se veut en quelque sorte un appel au renforcement des réseaux régionaux qui, par l'échange, favorisent la circulation d'idées et le transfert des connaissances. De plus, cette transformation marque l'intégration aux différents réseaux des clients et des fournisseurs maintenant perçus comme des sources d'information et des ressources qui s'inscrivent dans le processus de décision, voire même de production.

S'il a fait beaucoup de bruit, le projet politique du premier mandat libéral n'aura abouti qu'à de biens minces réalisations. Certes, quelques privatisations eurent lieu, on pense entre autres aux Cambior, Raffinerie de sucre du Québec (RSQ), Manoir Richelieu, Québécoir. Cependant, la réalité culturelle et sociale du Québec a tôt fait de ralentir les ardeurs libérales.

La force des arrangements institutionnels établis durant les périodes précédentes ainsi que le pouvoir des acteurs syndicaux (FTQ et CSN) firent reculer les libéraux et le patronat : «[...] peu d'acteurs importants s'engagèrent à soutenir la

⁸³ Christian Rouillard, Éric Montpetit, Isabelle Fortier, Alain-G. Gagnon, *La réingénierie de l'État : Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 29.

logique du projet marchand, au risque de voir s'effondrer les riches arrangements institutionnels, sans compter les risques de conflits sociaux perturbateurs⁸⁴». Nous verrons que le second mandat libéral correspond à un retour aux fondements du modèle québécois, notamment grâce au ministre Gérald Tremblay et à sa stratégie de grappes industrielles.

Malgré ces vagues-hésitations entre l'idéologie néolibérale et un respect du mode de gouvernance et des façons de mener le développement issus de l'héritage du modèle québécois, il n'en demeure pas moins que ce premier mandat libéral aura permis de mettre en branle la transformation d'une des pièces maîtresses du modèle, soit le rôle de l'État. En effet, ce dernier se conçoit de moins en moins comme l'entrepreneur qu'il fut, mais plutôt comme un partenaire qui accompagne et délègue une plus grande responsabilité à l'entreprise privée en matière de développement économique.

2.2.4 Le second mandat libéral (1989-1994)

Avec ce second mandat, on assiste à la finalisation de ce qui avait été entrepris lors du premier, soit la transformation du rôle de l'État. On passe d'un État qui se voulait entrepreneur à un État mobilisateur, catalyseur, accompagnateur, voire partenaire. Cette transformation, motivée par la crise des finances publiques que traversent plusieurs États occidentaux, se traduit aussi par une redéfinition du rôle joué par certaines institutions dont la SGF, la Société de développement industriel (SDI), le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) et la CSN. Ces institutions, à l'exception de la CSN, cessent en bonne partie d'octroyer des subventions pour plutôt créer des fonds de capitaux de risque⁸⁵. Même son de cloche du côté de l'État, qui, lui aussi, diminue les montants alloués en subventions,

⁸⁴ Op. cit., Bourque, p. 96.

⁸⁵ Il est intéressant de noter qu'à la fin des années 1990, le Québec détenait, via ses fonds, près de 35% du capital de risque canadien et que, de ces 35%, environ 40% provenaient du FSTQ, qui gère un actif dépassant les 7 milliards de dollars.

favorisant plutôt les mesures fiscales, dont les crédits d'impôt à la formation, à la recherche, etc. Ce type de mesure est, pour l'essentiel, l'un des seuls héritages du premier mandat libéral (projet marchand).

Tel que mentionné précédemment, le second mandat libéral se veut en quelque sorte un deuxième souffle pour le Québec Inc. La société civile, l'acteur étatique ainsi que les acteurs privés et syndicaux reconnaissent les différences relatives à leur logique d'action et à leurs intérêts. Des compromis nouveaux sont négociés et de nouveaux arrangements institutionnels se mettent en place : «[...] l'émergence de nouvelles conventions, le renouvellement de l'équipe ministérielle et la récession assez sévère qui frappe le Québec se conjuguent pour créer une situation privilégiée où de nouveaux compromis peuvent s'établir⁸⁶». On assiste à un changement d'attitude du côté syndical, principalement à la CSN, qui avait boudé le sommet de 1982. On passe donc d'un syndicalisme de revendications et de confrontations, se voyant comme extérieur à l'entreprise, à un syndicalisme de partenariat, qui s'insère dans l'entreprise. Il en va de même pour le patronat :

On prend aussi conscience, du côté patronal, que le contexte de mondialisation affaiblit le pouvoir du gouvernement fédéral en favorisant plutôt les leviers qui affectent les facteurs de la nouvelle concurrence, qui sont des compétences provinciales (recherche et développement, formation, entrepreneurship...).⁸⁷

Ghislain Dufour, alors président du CPQ, se commet même, dans une communication du Conseil, en avançant que le syndicalisme québécois est à l'origine de nombre de progrès aux niveaux social et économique.

⁸⁶ Op cit. Bourque, p. 117.

⁸⁷ Idem, p. 127.

Pour plusieurs⁸⁸, le début des années 1990 marque l'avènement d'un modèle québécois de seconde génération. Plusieurs éléments auront concouru à redynamiser le modèle. D'une part, la récession du début de la décennie, jumelée à l'état des finances publiques, laissait entrevoir de plus en plus les limites du modèle précédent, notamment en ce qui a trait au rôle de l'État dans le développement économique. D'autre part, l'incapacité des politiques néolibérales à assurer un développement à la fois économique et social fit émerger de nouveaux acteurs sur la scène socio-politique québécoise. Investi de nouvelles légitimités, l'acteur communautaire fut reconnu à sa juste valeur.

Le point marquant de ce mandat est sans aucun doute la mise en place de la stratégie des grappes industrielles du ministre de l'industrie Gérald Tremblay. Inspiré par le modèle «porterien» de l'environnement concurrentiel de la firme, le ministre a avoué avoir choisi ce modèle pour son pragmatisme et son caractère intuitif, ce qui lui permit de rallier à sa cause bon nombre d'entrepreneurs et d'intervenants de la scène économique. Pour le ministre Tremblay, la concertation entre les différents acteurs, que ce soit en fonction d'un secteur économique ou d'une région, est l'outil qui permettra au Québec de se tailler une place dans la nouvelle économie mondiale. Si les mots de Michael Porter ont su séduire et interpeller, c'est plutôt une politique s'apparentant aux districts industriels italiens que l'on a vu naître. La politique des grappes visait essentiellement deux objectifs :

- 1- Enrayer la surspécialisation et le déclin des régions ressources et des autres régions en favorisant les échanges intrasectoriels, ainsi que tenter de favoriser les synergies au niveau régional, car, comme on le sait, si certaines régions souffraient de surspécialisation, d'autres s'étaient lancées vers l'hyperdiversification;
- 2- Resserrer les coordinations régionale et sectorielle, et ce, en mettant l'accent sur les outils déjà en place, dont les Tables sectorielles de concertation. La mise en commun de ressources et le réseautage devaient ainsi favoriser l'essaimage.

⁸⁸ Op. cit., Bélanger, 201 p.; Bourque, 232 p.; Lévesque, p. 49-70.

Ces initiatives visant le resserrement des liens locaux ne sont pas étrangères aux mouvements de globalisation des économies. Il est même possible d'avancer que cette orientation qui mise sur la création de réseaux et de synergies sectorielles fait écho aux mouvements engendrés aujourd'hui dans le cadre de ce que l'on nomme la société de l'information.

Le retrait de Robert Bourassa de la vie politique en 1994 et l'arrivée de Daniel Johnson à la tête du Parti libéral fait resurgir le spectre de l'idéologie libérale volontariste du milieu des années 1980. Cependant, le retour au pouvoir des péquistes, sous la gouverne de Jacques Parizeau, en 1994, allait redonner un souffle nouveau à l'étatisme québécois.

2.2.5 Les deux mandats péquistes (1994-1998 et 1998-2003)⁸⁹

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1994, après neuf années passées dans l'opposition, annonce le retour de l'acteur étatique en tant qu'instrument privilégié du développement économique. Pour certains, cet interventionnisme revampé s'inscrit dans le second processus référendaire enclenché par le gouvernement Parizeau dès son arrivée au pouvoir :

Il devenait impératif de faire la démonstration, en noircissant le trait, que les entreprises québécoises étaient mieux servies avec un État interventionniste modéré qu'avec un État discret, tenu à l'écart des décisions économiques et réagissant simplement à des décisions arrêtées ailleurs.⁹⁰

⁸⁹ Pour une lecture quelque peu différente de ces deux mandats voir : André Gélinas, *L'intervention et le retrait de l'État : l'impact sur l'organisation gouvernementale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 295-377.

⁹⁰ Op. cit., Rouillard, Montpetit, Fortier, Gagnon, p. 32.

Au niveau des stratégies en matière de développement économique, l'État québécois semble aspirer à une plus grande cohérence. Quant aux cibles économiques gouvernementales, elles «sont peu nombreuses mais pointent des domaines jugés porteurs comme l'aéronautique, les télécommunications, le multimédia, les biotechnologies, les produits pharmaceutiques et les équipements médicaux.⁹¹» En ce qui a trait au marché international, le Québec tente d'asseoir sa position sur la scène économique internationale, notamment grâce à des missions commerciales, mais aussi grâce aux nombreux bureaux du Québec à l'étranger et autres organes de représentations.

Pour le vice-premier ministre et ministre des Finances et du Développement économique de l'époque, Bernard Landry, le succès économique du Québec passe par l'intégration de son économie à l'économie mondiale. Pour ce faire, l'État doit dorénavant soutenir les facteurs se situant du côté de l'offre comme la R&D, la formation de la main-d'œuvre, le financement, les crédits d'impôts, etc⁹². Il voit aussi à promouvoir «[...] l'investissement étranger, l'amélioration de la compétitivité des firmes québécoises et une politique axée sur les secteurs où le Québec peut soit exploiter ses avantages comparatifs, soit profiter d'une expansion nouvelle⁹³».

On assiste aussi à un bon nombre de transformations qui touchent les sociétés d'État puisque l'État québécois «[...] continue à trouver risqué de s'en remettre exclusivement au privé⁹⁴». Dans un premier temps, deux autres sociétés Innovatech sont créées, les deux premières ayant été mises en place en 1992. On assiste aussi à la transformation du rôle de la Société générale de financement (SGF) qui, maintenant, chapeaute les REXFOR, SOQUIA, SOQUEM et SOQUIP. En 1998, le gouvernement

⁹¹ Op. cit., Bélanger, p. 182.

⁹² Egon Matzer et Wolfgang Streek, *Beyond Keynesianism: The Socio Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar Publishing Limited, 1991, 264 p.

⁹³ Op. cit., Bélanger, p. 180.

⁹⁴ Op. cit., Bourque, p. 198.

fusionne la Société de développement industriel (SDI) avec le Fonds de développement industriel et le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) afin de créer un guichet unique pour les entrepreneurs et les PME en formant Investissement Québec.

Au niveau du développement local et régional, le ministre de l'Industrie du Commerce des Sciences et de la Technologie, Daniel Paillé, se montre peu enclin à poursuivre la stratégie des grappes du gouvernement précédent. Cependant, d'autres membres du caucus, dont le ministre des Finances Bernard Landry, ainsi que la Centrale des Syndicats nationaux (CSN) et même le rédacteur en chef du journal *Les Affaires* plaident en faveur de la formule⁹⁵. Bref, le ministre Paillé se rallie finalement au principe des grappes et organise même, en décembre 1995, «une rencontre du type de la table élargie de concertation, mais beaucoup plus large que celle de 1994, organisée par Tremblay»⁹⁶ afin de donner un souffle nouveau à la formule.

L'arrivée de Lucien Bouchard au poste de Premier ministre en 1996, à la suite du départ de Jacques Parizeau dans la foulée de la défaite référendaire, change quelque peu la donne. Dans les faits, l'incertitude et les mouvements créés par ce second référendum sur la souveraineté ralentissent les ardeurs de l'élite économique québécoise, et ce, malgré le fait que l'économie nord-américaine est en forte croissance, portée par la vague (spéculative) des technos.

Afin de favoriser le dialogue et la relance, le Premier ministre Bouchard relance la formule des sommets. C'est donc en mars 1996 qu'eut lieu le Sommet sur l'économie et l'emploi auquel tous les décideurs étaient conviés (syndicats, patronat,

⁹⁵ Pour un compte-rendu détaillé de la politique des grappes industrielles voir : Bourque, Op. cit., p. 192-194.

⁹⁶ Op. cit., Bourque, p. 193.

organismes communautaires, etc.). Le gouvernement Bouchard aura une fois de plus recours à la formule des sommets en 2000 autour du thème de la jeunesse.

Tout au long de la deuxième moitié de la décennie 1990, il semble que le PQ ait été à la recherche d'un nouvel équilibre entre l'État et le marché. Dans l'esprit du Premier ministre Bouchard, il ne fait aucun doute que les objectifs du modèle ont changé, dans la mesure où :

- Les Québécois francophones et le capital francophone ont repris le contrôle de secteurs clés de l'économie⁹⁷;
- «Plusieurs initiatives gouvernementales avaient permis [...] aux entrepreneurs québécois de répondre à la concurrence internationale dans de nombreux domaines»⁹⁸;
- «Les compagnies québécoises inscrites en bourse étaient souvent vues comme des chefs de files (Bombardier, Quebecor, Videotron) dans leurs domaines respectifs»⁹⁹;
- «Les grandes universités québécoises produisaient comme jamais auparavant des diplômés permettant d'appuyer à la fois l'économie du savoir et de l'information»¹⁰⁰.

Témoignant de toute l'ambiguïté de la posture du gouvernement en matière de développement économique et social, le gouvernement Bouchard, dans la foulée du sommet de 1996, adopte sa loi du déficit zéro. En somme, la rhétorique proposée par Bouchard réduisait l'importance de l'apport de l'État en matière de soutien à l'économie, laissant ainsi plus de place au dossier des finances publiques, de la dette et de la fiscalité des particuliers et des entreprises.

⁹⁷ À titre d'exemple la proportion de personnes travaillant pour des entreprises sous contrôle francophone est passée de 47% en 1961 à 65% en 1991. Stéphane Paquin, «De nombreux défis», *La Presse*, 9 décembre 2004, p. A23. Voir aussi l'analyse de Bélanger, Op. cit., p.155-160.

⁹⁸ Op. cit., Rouillard, Montpetit, Fortier, Gagnon, p. 33.

⁹⁹ Idem, p. 34.

¹⁰⁰ Idem, p. 34.

De leur côté, Benoît Lévesque, Gilles L. Bourque et Yves Vaillancourt constatent la cohabitation de deux modèles au sein du gouvernement en ce qui a trait au développement économique et social. Bref, le Premier ministre déclare la fidélité au modèle des politiques et des mesures prises par son gouvernement au niveau du discours, alors qu'en pratique une tension émerge de deux avenues de renouvellement concurrentes. Selon Lévesque, Bourque et Vaillancourt, «On retrouve une tension entre la possibilité de renouveler le modèle québécois en prenant la voie néolibérale ou en prenant ce que nous pourrions nommer ici la voie du développement partenarial et solidaire.¹⁰¹»

Il n'est donc pas étonnant que cette question du renouvellement du modèle québécois et de l'emploi se retrouve au centre de la campagne électorale de 1998. Le chef libéral Jean Charest entend vouloir revoir le rôle joué par l'État, un État qui selon lui occupe encore trop de place dans l'économie québécoise. Le chef libéral s'en prend aussi à la super-SGF en affirmant vouloir réduire le rôle de cette dernière et utiliser les injections de fonds de deux milliards (sur cinq ans) promises par le gouvernement du PQ afin de réduire les impôts des particuliers. Bien que Jean Charest affirmait à l'époque avoir l'appui du milieu des affaires, ce dernier s'était pourtant montré favorable au rôle joué par la SGF, notamment au niveau des régions. En fait, Gérald Ponton, le président de l'époque de l'Alliance des manufacturiers du Québec, affirmait que ce «[...] serait une erreur de retirer les deux milliards à la SGF si les résultats sont là», et d'ajouter que «La SGF assure la distribution de projets dans toutes les régions du Québec et je pense que cela a sa place en 1998 dans l'environnement nord-américain¹⁰²».

¹⁰¹ Benoît Lévesque, Gilles L. Bourque, Yves Vaillancourt, «Trois positions dans le débat sur le modèle québécois», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, 1999, p. 8.

¹⁰² Norman Deslisle, «Le milieu des affaires réagit à la proposition du chef du Parti libéral», *Le Devoir*, 1^{er} octobre 1998, p. B4.

Le Parti québécois est reporté au pouvoir à la fin de 1998 et poursuit une stratégie économique à deux volets :

Elle tente premièrement de créer un environnement fiscal attrayant pour les investisseurs, notamment dans les secteurs porteurs sur le plan technologique et elle maintient, deuxièmement, une politique de partenariat et de soutien au développement des entreprises axées vers les sociétés sous contrôle québécois¹⁰³.

L'exemple le plus éloquent de cette orientation est sans aucun doute la création de la Cité du multimédia de Montréal en 1998 dans la foulée de la Politique québécoise de l'Autoroute de l'information (avril 1998). Cependant, les problèmes de chômage endémique et d'exode que connaissent les régions ressources jumelés à certaines interventions motivées par une forme de nationalisme économique minent la confiance de la population face à l'intervention étatique en matière économique. Il suffit de penser à la saga entourant le rachat de Vidéotron par Quebecor, aidé de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2000, alors que l'entreprise menaçait de passer à l'ontarienne Rogers Communications¹⁰⁴. On peut aussi penser aux dossiers de la Gaspésia (relance) et de la Magnola (construction), deux projets en régions ressources qui en ont fait des cibles politiques intéressantes, mais qui se sont transformés en véritables éléphants blancs.

Début 2001, Lucien Bouchard démissionne du poste de Premier ministre et de chef du Parti québécois. Bernard Landry lui succédera. Les attaques contre le modèle se multiplient, et ce, bien que l'économie québécoise performe plutôt bien au niveau

¹⁰³ Yves Bélanger, «Le «modèle» québécois survivra-t-il à l'avènement du XXI^e siècle?», dans Yves Bélanger, Robert Comeau, Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 184.

¹⁰⁴ En pleine bulle techno, Quebecor s'est porté acquéreur de Vidéotron et du réseau TVA, une transaction évaluée à près de 5,8 milliards de dollars, financée à hauteur de plus de 2,2 milliards par la CDPQ. L'éclatement de la bulle techno en 2001 fit perdre beaucoup à la Caisse, si bien qu'en 2002 son investissement ne valait plus que 500 millions.

de la croissance et de la création d'emplois¹⁰⁵. Cependant les mauvaises performances de la Caisse de dépôt et placement ainsi que de la SGF font en sorte que les attaques de l'opposition officielle et d'un nouveau parti montant, l'Action démocratique du Québec, portent de plus en plus.

Dans une longue lettre publiée dans *La Presse* en 2002, l'ancien ministre de la santé Claude Castonguay exorte le gouvernement à préciser la mission de la Caisse de dépôt et placement. Faisant écho à des propos similaires tenus par Jean Charest en 2000, Claude Castonguay affirme : «Il ne fait aucun doute que les clients potentiels de la Caisse ne souhaitent pas confier leurs fonds à un organisme sujet à des pressions politiques¹⁰⁶». En somme, et comme le souligne Louis Roquet, «les citoyens [...] exigent [de l'État] que ses interventions soient effectuées sous le sceau de l'efficacité¹⁰⁷». Ce dernier avance même l'idée qu'au-delà du rôle de l'État en tant que moteur du développement, qu'il soit entrepreneur ou partenaire, l'acteur étatique doit dorénavant se poser comme facteur de concurrence.

Les attaques et remises en question du modèle, de plus en plus incessantes depuis la campagne de 1998, n'auront pas eu raison de ce dernier, mais plutôt du gouvernement péquiste de Bernard Landry lors de la campagne de 2003. Pour Bernard Descôteaux, le fait que le plaidoyer de Jean Charest, en faveur d'une révision du modèle lors de la campagne de 1998 ait trouvé écho tant auprès de la droite (Gérald Ponton, président de l'AMEQ) que de la gauche (Gérald Larose, président sortant de la CSN) démontre bien la nécessité d'une réforme. Il conclut que «Le fait

¹⁰⁵ À ce chapitre, voir Rudy Le Cours, «Pourquoi le Québec va-t-il mieux que l'Ontario», *La Presse*, 28 juillet 2002, p. A10.; Jean-François Lisée, «Une performance remarquable», *La Presse*, 3 décembre 2002, p. A13.; Jean-François Lisée, «Économie québécoise : des mythes», *La Presse*, 6 décembre 2001, p. A15.

¹⁰⁶ Claude Castonguay, «La fin du double mandat», *La Presse*, 20 septembre 2002, p. A11.

¹⁰⁷ Louis Roquet, «De la Révolution tranquille à la nouvelle économie : le rôle de l'État québécois» dans Yves Bélanger, Robert Comeau, Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 210.

que les interrogations sur le rôle de l'État viennent autant de la gauche que de la droite illustre le besoin de faire plus qu'une simple réflexion.¹⁰⁸»

La victoire libérale d'avril 2003 a donné lieu à une campagne où on assista à l'émergence d'une radicalisation du discours de la droite porté par l'ADQ. Le parti, qui favorisait l'individu par rapport au collectif, le développement régional par rapport à celui de la métropole, la famille comme unité de base de la vie collective, se faisait le porte-parole de la classe moyenne. Cependant, le radicalisme de certaines propositions adéquistes ainsi que leur inexpérience en matière de gouverne fit pencher la balance en faveur des libéraux qui, à l'instar des adéquistes, avaient mené leur campagne sous le thème du changement.

En somme la pérennité du modèle repose dorénavant dans le difficile équilibrage du marché et de l'État. Les entreprises qu'aura contribué à mettre au monde l'État québécois dans les années 1960-1970 et 1980 se sont considérablement transformées. En fait, leurs demandes face à l'État ont changé. Les traités internationaux de commerce auront certes offert de nouvelles avenues pour les entreprises québécoises et l'économie québécoise dans son ensemble. Cependant, ils auront aussi contribué à accentuer la concurrence. C'est dans ce contexte que l'on doit interpréter l'incessante quête d'efficacité de l'action gouvernementale (voir la citation de Louis Roquet, p. 60) en matière de développement économique. L'État ne doit plus assurer à lui seul le poids financier ainsi que les risques du développement économique. Il doit plutôt mettre en place les conditions qui faciliteront, voire encourageront ce dernier (infrastructures, crédits d'impôt, aide à la R&D). Il est cependant paradoxal de constater que l'un des effets des critiques portées au modèle québécois et à l'étatisme (à différents degrés) qui l'a accompagné depuis les années 1960 prend la forme d'un rejet quasi-total de toute forme d'intervention de l'État dans

¹⁰⁸ Bernard Descôteaux, «Un modèle à revoir», *Le Devoir*, 18 mai 1999, p. A6.

la sphère économique¹⁰⁹. Bref, les entreprises et les citoyens veulent des conditions propices à la croissance avec un minimum d'étatisme. De façon surprenante, l'arrivée des Libéraux au pouvoir en 2003 aura eu pour effet de démontrer à la population qu'un retrait trop prononcé de l'État n'est pas la solution. On en revient donc au difficile équilibre entre le marché et l'État, dont l'avenir du modèle semble garant. Il appert que le flottement ressenti par les Péquistes et, plus récemment, par les Libéraux n'est que le reflet de la même hésitation que l'on retrouve dans la population et qui semble partiellement confirmer la thèse du glissement paradigmatique.

¹⁰⁹ Il suffit de penser à la réaction qu'avait suscité dans l'opposition libérale et dans la population le montage financier (environ 1 milliard de dollars) dans la tentative du gouvernement Bouchard d'amener la firme de semi-conducteur Mosel-Vitelic à s'installer au Québec.

CHAPITRE III LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE LE CAS DU TIGRE CELTIQUE

Peu importe la façon dont on explique l'incroyable croissance économique qu'a connue et que connaît toujours aujourd'hui l'Irlande, il semblerait que le petit pays de quelques 4 millions d'habitants n'a pas fini de faire tourner les têtes et de forcer économistes, sociologues et politologues à tenter de comprendre les tenants et aboutissants de pareil succès.

L'Irlande, pays indépendant depuis 1921, a pourtant longtemps fait partie des enfants pauvres de l'Europe, au même titre que la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Aujourd'hui, le produit intérieur brut (PIB) par habitant (exprimé en parité du pouvoir d'achat) dépasse celui du Royaume-Uni (12^e rang) et se classe au troisième rang derrière les États-Unis (37 600 \$ US) et la Norvège (37 000\$ US), avec un PIB par habitant de 33 200 \$ US¹¹⁰.

Comment alors expliquer pareil revirement? Pour une majorité d'observateurs¹¹¹ un amalgame de facteurs, de natures sociopolitique, économique, conjoncturelle voire contingente, aura contribué à créer ce qu'il est convenu d'appeler le miracle irlandais. Cependant, la plupart des chercheurs auront aussi su démontrer par leurs analyses la prépondérance ou la grande capacité explicative de quelques-uns de ces facteurs au détriment d'autres. Bref, le boom économique irlandais représente pour certains la confirmation du bien fondé des tenants d'une approche que l'on

¹¹⁰ Organisation de coopération et de développement économiques, *Comptes nationaux des pays de l'OCDE ; Principaux agrégats*, vol. 1 : <http://www.oecd.org/dataoecd/48/5/34244925.xls>

¹¹¹ J.D. House, Kyla McGrath, «Innovative Governance and the Development in the New Ireland : Social Partnership and the Integrated Approach», *Governance*, vol. 17, n° 1, 2004, p. 29-58.; Pierre Fortin, *Le boom économique irlandais : Les faits, les causes et les leçons*, Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, Document de discussion no. 12, mai 2002, 34 p.; William Crotty, «Ireland : Economics Land the Reinventing of a Nation», *Policy Studies Journal*, Vol. 28, n° 4, 2000, p. 799-814.; John Bradley, «The Irish Economy in Comparative Perspective», dans Brian Nolan, Philip J. O'Connell et Christopher T. Whelan (dir.), *Bust to Boom: The Irish Experience of Growth and Inequality*, Dublin, Institute of Public Administration, 2000, p. 4-26.

pour certains la confirmation du bien fondé des tenants d'une approche que l'on pourrait qualifier de libérale, voire même de néolibérale, alors que, pour d'autres, le boom se veut une preuve de la capacité de reconversion des États providence, en d'autres mots, de l'existence d'une possible troisième voie, et ce, bien que la formule puisse sembler éculée.

Le présent chapitre a donc pour objectif premier de chercher à comprendre le boom économique irlandais. Dans un premier temps, un retour nonexhaustif, sur les quelque 50 dernières années du parcours économique-politique de l'Irlande sera effectué, et ce, afin de donner une perspective historique à notre analyse. Par la suite, nous tenterons de faire ressortir les événements et les mesures politiques mises de l'avant qui ont pu avoir une influence sur les récents succès du pays. En d'autres mots, il s'agira de se questionner à savoir s'il existe un modèle irlandais et, si oui, de savoir quelles sont les leçons que l'on peut tirer du boom sur l'adéquation entre les décisions et les mouvances de la modernité avancée décrites précédemment, ainsi que de s'interroger sur la transférabilité de pareilles politiques, malgré un certain ancrage «culturel» et surtout institutionnel de ces dernières.

3.1 De l'indépendance au boom

S'il existe à l'heure actuelle un piège fondamental lorsque l'on se penche sur le cas de l'économie irlandaise, c'est bien celui de circonscrire l'analyse aux quelque vingt dernières années de succès économique que le pays connaît. En fait, ces vingt années sont en quelque sorte le résultat d'une transformation profonde de l'économie irlandaise amorcée à la fin des années 1950. Ne mettre l'accent que sur les récents succès économiques tend à occulter certaines des dimensions charnières qui nous permettent de comprendre l'ampleur, mais surtout la durée et l'actualisation constante des conditions de succès de l'économie irlandaise.

L'objectif de cette section est donc d'apporter une dimension historique à notre analyse, dimension qui nous permettra d'obtenir un modèle analytique à finalité descriptive et explicative¹¹². Pour ce faire, nous procéderons de la même façon que dans le cas du modèle québécois, soit par un retour historique non exhaustif qui mettra en lumière les points marquants et les principales tendances de l'économie et des politiques économiques de la République d'Irlande depuis son indépendance jusqu'à son entrée au sein de l'Union Européenne en 1973. Par la suite, la période menant de cette entrée jusqu'à l'élection d'un gouvernement minoritaire en 1987 sera analysée. Finalement, nous décrirons l'ampleur du boom économique depuis 1987, et ce en fonction des principaux indicateurs de la santé économique, soit la croissance du produit intérieur brut (PIB), la croissance du produit national brut (PNB), la croissance de la productivité, celle du bilan migratoire et des investissements directs étrangers et, finalement, celle du marché de l'emploi.

3.1.1 1922-1957 : de l'indépendance au virage économique

C'est en 1922 que l'Irlande obtient son indépendance.¹¹³ Rien à cette époque ne laissait présager un tel revirement pour ce petit pays européen, d'autant plus que le pays connut dès le début une guerre civile qui se termina en 1923. Frappé par plusieurs problèmes endémiques, le pays a vu sa population décroître à un rythme constant tout au long du XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e. Le pays, qui a déjà compté plus de 5 millions d'habitants en 1820, a vu sa population chuter pratiquement de moitié, pour atteindre un creux de 2,834 millions d'habitants à l'aube des années 1960.¹¹⁴ Sur le plan économique, le tableau n'est guère plus reluisant. Le

¹¹² Tout comme dans le cas du modèle québécois, il devient ici important de préciser le point de vue adopté lorsque l'on aborde la question du «modèle» irlandais. De ce point de vue émergera un modèle à finalité normative, descriptive ou encore analytique, Op. cit., Dupuis 1995 et Lévesque 2003.

¹¹³ À ne pas confondre avec l'Irlande du Nord, encore aujourd'hui membre du Royaume-Uni.

¹¹⁴ Op. cit., Crotty, p. 799-814.

pays est indépendant, certes, mais continue d'entretenir une relation de dépendance, principalement sur le plan économique, avec l'Angleterre¹¹⁵.

La création du Fianna Fáil en 1926, qui venait remplacer le Parti républicain, et l'émergence d'un leader politique en la personne de Eamon de Valera façonneront la société et le paysage politico-économique irlandais pour les décennies à venir. Pour de Valera ainsi que pour la nation, il devenait important d'une part de s'assurer d'une certaine autarcie au niveau du système productif, et, d'autre part, de favoriser la création ou le renforcement du sentiment identitaire, de se doter d'une image et d'une identité politique propre. Dans les faits, ces aspirations contribuèrent à

«[...] the adoption of inward-looking, protectionist policies: high tariffs, bans on majority foreign ownership in industry, and the establishment of state-owned enterprises in areas such as power generation, shipping, banking, and insurance.¹¹⁶»

La poursuite de politiques protectionnistes jusqu'au milieu des années 1950 entraîna un certain nombre d'effets pervers, dont notamment l'incapacité pour le pays d'assister à la restructuration de son marché de l'emploi et, par extension, l'incapacité pour l'économie de s'affranchir de ses assises agricoles, la stagnation de l'économie et l'émigration. En termes concrets, on constate qu'en 1937, soit plus de 15 ans après l'accession à son indépendance, plus de 90 % des marchandises exportées par le pays prennent le chemin du Royaume-Uni¹¹⁷ et sont pour l'essentiel des produits agricoles.

Pour l'Irlande, 1937 est aussi l'année de l'adoption de sa nouvelle constitution, rédigée par de Valera. Profitant de l'agitation entourant l'abdication

¹¹⁵ Pour une lecture détaillée voir : Bradley, Op. cit., p. 4-26.; James B. Burnham, «Why Ireland Boomed», *The Independent Review*, vol VII, n° 4, 2003, p. 537-556.; Crotty, Op. cit., p. 799-814.

¹¹⁶ Op. cit., Burnham, p. 538.

¹¹⁷ Joseph J. Lee, *Ireland 1912-1985 : Politics Land Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 187.

d'Édouard VIII en décembre 1936, de Valera et la Dàil approuvent une nouvelle constitution dépouillée de toute référence à la couronne anglaise. Le document tend aussi à renforcer l'emprise de la morale catholique en plus d'arrimer la société irlandaise à l'importance de la vertu qu'apportent le travail de la terre et le sens de la famille. Pour William Crotty, la constitution «[...] committed the nation to the virtues associated with the simple life of agrarian farmer¹¹⁸». De plus, l'article 41 du document accorde une place pour le moins singulière à la femme, faisant du foyer familial le lieu où ces dernières sont le plus à même d'assurer le plus grand bien commun pour la nation : «[...] "the common good" was best served through the state assuring that the "mother's perfect contribution" would be "her life within the home"¹¹⁹».

En somme, deux facteurs semblent s'imposer comme autant de clés afin de comprendre cette période de l'histoire de la République d'Irlande. Dans un premier temps, il y a évidemment les bilans migratoires négatifs qui se sont succédé du début du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e.

Cette décroissance qui s'échelonne sur plus d'un siècle crée un cercle vicieux faisant en sorte que l'absence d'emploi et d'opportunité pousse les gens à quitter le pays, diminuant la vigueur du marché intérieur et donc contribuant à inciter d'autres citoyens à émigrer. L'émigration est donc une cause et un effet de la faible croissance économique de l'Irlande¹²⁰.

Dans un deuxième temps, il est important de considérer l'influence de l'église catholique, de sa morale ainsi que l'ouverture dont a fait preuve le Fianna Fáil à cette idéologie embrassée et défendue par l'âme et leader du parti, Eamon de Valera,

¹¹⁸ Op. cit., Crotty, p. 799.

¹¹⁹ Ibid p. 799-800.

¹²⁰ Op. cit., Bradley, p. 12.

durant plusieurs années.¹²¹ Cet attachement aux vertus de la terre et de la famille empêcha l'économie de se diversifier. Qui plus est, le pays entra dans une guerre tarifaire avec l'Angleterre en 1932, durant la Grande Dépression, guerre qui accentua le désir d'autarcie chez les Irlandais, mais qui toucha aussi durement les exportations avant de prendre fin en 1938, dans la foulée des agitations internationales qui allaient conduire à la Deuxième Guerre mondiale¹²².

On peut donc résumer cette difficile période par une citation de Cormac O Grada:

«[...] the Southern Irish economy performed poorly between the 1920s and the late 1950s [...] output and incomes grew so little during those decades that for most people in Ireland the economic benefits of political independence must have remained far from obvious. Output on the farm hardly rose. Tariff protection, aimed at reviving Irish manufacturing, produced instead a stagnant, inefficient and largely inward looking industrial sector. As a result, the South's total labour force was no bigger in the late 1950s than at the foundation of the state. During this period, almost one million young people left the country for good, and the living standards enjoyed by those who remained were not that much higher in the end than at the outset».¹²³

Nous verrons cependant que le vent tourne au milieu des années 1950, notamment avec le départ de de Valera et la montée d'une nouvelle garde de l'élite politique, plus jeune et décidée à quitter le chemin du conservatisme social et économique afin d'ouvrir le pays à la mouvance de l'économie internationale.

¹²¹ Eamon de Valera fut Premier ministre (Taoiseach) de 1937-1948, 1951-54, 1957-59, et président, à suite de la création de la République d'Irlande, de 1959-73, d'où l'importance de son empreinte sur la vie politique et sociale de la nation.

¹²² Jean Guiffan, Jacques Verrière, Patrick Rafroidi, *L'Irlande milieu et histoire Tome. 1*, Paris, Arman Colin, 1970, p. 117

¹²³ Tel que cité par : Crotty, Op. cit., p. 801.

3.1.2 1957-1987 : du réveil au boom économique

Le 18 mars 1957, le Fianna Fail, avec de Valera à sa tête, est reporté au pouvoir. Pour le parti ainsi que pour le pays, ce mandat marquera un tournant dans l'orientation des politiques industrielles et économiques, en ce sens qu'il s'inscrit en porte-à-faux avec la tradition de repli et de protection des industries locales. Bref, il s'agit d'une rupture que plusieurs sont venus à associer avec les récents succès économiques du pays, et ce, bien que ce revirement ne soit pas le seul facteur explicatif de la croissance actuelle. Cette section a donc pour objectif premier de remonter aux sources du boom irlandais à travers la direction prise par les politiques économiques et industrielles.

Pour l'économiste Pierre Fortin, deux facteurs expliquent le boom irlandais. Dans un premier temps, on observe, depuis le milieu de la décennie 1970, une croissance de la productivité à long terme, alors que, dans un deuxième temps, on assiste, depuis 1993, à une croissance de l'emploi à court terme¹²⁴. Dans le cadre de cette section, nous ne nous attarderons qu'au premier de ces facteurs¹²⁵.

Parmi les causes possibles de cette croissance de la productivité à long terme, Fortin identifie le retard de l'Irlande en matière de conversion de son marché de l'emploi. Comme il a été mentionné précédemment, l'attachement du pays aux valeurs traditionnelles et à la terre a grandement ralenti la conversion des emplois agricoles vers les secteurs secondaire et tertiaire. Si bien que «Le secteur primaire irlandais employait encore 40 p. 100 de la population active du pays en 1960; ce

¹²⁴ Pierre Fortin, *Le boom économique irlandais : Les faits, les causes et les leçons*, Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, Document de discussion no. 12, mai 2002, 34 p.

¹²⁵ Ce choix est motivé par le fait que la croissance de l'emploi à court terme relève d'une multitude de variables (entrée des femmes sur le marché du travail irlandais, rationalisation des finances publiques, réponse non inflationniste à l'augmentation de la demande globale etc.) dont certaines conjoncturelles, notamment l'augmentation de la demande globale aux États-Unis et en Europe.

pourcentage n'est plus que de 9 p. 100 aujourd'hui¹²⁶». À titre de comparaison, les pourcentages des populations actives américaine, canadienne, allemande, anglaise et française œuvrant dans le secteur primaire (excluant les emplois dans le secteur minier) s'établissaient ainsi : 7,0 % (1960), 12,8 % (1961), 6,8 % (1961), 3,5 % (1961), 20,6 % (1962).¹²⁷

Dans les faits, explique Fortin, on peut augmenter la productivité en jouant sur les cinq leviers que sont

- 1- La technologie et l'organisation du travail;
- 2- La scolarisation;
- 3- La quantité et la qualité des équipements productifs;
- 4- La qualité des infrastructures publiques;
- 5- La cohésion sociale (le capital social).

Au plan politique, l'Irlande amorça son virage à partir de 1957-1958. Conscient de l'inertie économique engendrée par près de trois décennies de protectionnisme, le pays décide d'ouvrir son économie aux courants économiques internationaux. Telles sont les conclusions, quoique présentées de façon schématique, du rapport Whitaker, paru en 1958. Pour Whitaker, il était «[...] urgent d'apporter à l'économie irlandaise un stimulant venu de l'extérieur, et celui-ci ne pouvait guère être trouvé ailleurs que dans l'intégration à un marché plus vaste, plus dynamique¹²⁸». Dans la foulée de la publication du rapport, on abrogea le *Control of Manufactures Act*, mesure introduite en 1932 et qui visait non seulement à établir les tarifs dont étaient frappés les produits étrangers qui entraient sur le marché irlandais, mais aussi à assurer aux Irlandais 50 % du contrôle des entreprises s'établissant sur leur territoire.

¹²⁶ Op. cit., Fortin, p. 11.

¹²⁷ Op. cit., Castells, 1996, p. 323-337.

¹²⁸ Op. cit., Guiffan, Verrière et Rafroidi, p. 135.

Au-delà de ces considérations de nature économique-politique, Burnham avance que des facteurs comportementaux ou culturels auraient aussi participé à la modernisation économique du pays. À ce chapitre, il identifie à son tour l'abrogation du *Control of Manufactures Act* en 1958 comme point de départ d'une attitude d'ouverture face à l'extérieur¹²⁹. Il s'agissait pour l'essentiel de réaliser le passage des investissements sociaux aux investissements productifs. Burnham met aussi en lumière d'autres éléments ayant fait du pays une véritable terre d'accueil, notamment pour les investisseurs américains : «[...] the legacy of language and a common-law legal system from England — has contributed significantly to a high degree of comfort for investors and expatriate management, especially those from the United States¹³⁰». Si bien qu'à la fin de la décennie 1960, on comptait pas moins de 350 entreprises étrangères établies sur le territoire¹³¹.

Mais ces facteurs n'expliquent encore qu'en partie ce qui allait déboucher sur une relance complète de l'économie irlandaise dans les années 1990 et 2000. Pour Fortin, «L'appui de la politique fiscale à l'investissement étranger direct est réel et important, mais il est là depuis les années 50. En soi, il ne peut expliquer l'apparition du récent boom de l'investissement étranger¹³²». Contrairement à d'autres pays européens qui virent le taux de croissance de leur population se stabiliser et, dans plusieurs cas, décroître tout au long des décennies 1960-1970 et 1980, l'Irlande connut un boom tardif des naissances, de telle sorte que, malgré l'émigration qui se poursuivit jusque dans les années 1970, le pays allait disposer d'un réservoir de main-d'œuvre prête à soutenir la croissance lorsque toutes les conditions seraient

¹²⁹ En fait, il est intéressant de constater que Burnham identifie trois catégories de facteurs à l'origine du boom économique irlandais. La première catégorie rend compte des facteurs dits culturels ou comportementaux sur lesquels la classe politique n'a peu ou pas de contrôle, alors que la seconde renvoie directement aux politiques mises en place et à leur orientation. Finalement, la troisième catégorie regroupe les événements externes à l'environnement politique, économique et social immédiat de l'Irlande, mais qui influent de façon indirecte sur ce dernier.

¹³⁰ Op. cit., B. Burnham, p. 552.

¹³¹ Idem, p. 552.

¹³² Op. cit., Fortin p. 12.

réunies¹³³. Fortin, de son côté, estime que la politique d'éducation en place depuis les années 1960, qui prône la gratuité jusqu'au niveau secondaire tout en demeurant abordable au niveau des études postsecondaires, a aussi joué un rôle non négligeable. Qui plus est, l'orientation du système éducatif vers des programmes plus courts et tournés sur les besoins du marché de l'emploi participe à soutenir la croissance une fois cette dernière au rendez-vous.

Pour Bradley, les problèmes auxquels faisait face l'économie irlandaise dans la première partie de la décennie 1950 ne renvoyaient pas à un dilemme entre la nécessité d'avoir une économie plus ouverte et orientée vers l'exportation et l'ouverture aux capitaux étrangers. Le problème se posait plutôt au niveau du lien qui unissait les économies irlandaise et britannique. Pour Bradley

«The strong web of dependency between Ireland and the UK only began to weaken after the shift to foreign direct investment and export-led growth that followed the various "Programmes of Economic Expansion" in the late 1950s and during the 1960s.¹³⁴»

Bref, le lien de dépendance se brise, lien qui étrangement sera actualisé avec la signature en décembre 1965 d'une union douanière avec le Royaume-Uni (*Anglo-Irish Free Trade Agreement*), non plus de façon à entretenir une dépendance, mais plutôt pour se poser comme partenaire économique à part entière. Cependant, le manque de diversité de l'industrie irlandaise et la petitesse des exploitations agricoles font en sorte que l'accord (qui doit être pleinement effectif en 1975) soulève nombre de critiques.

Quelques années plus tard, soit en 1973, la République d'Irlande fait son entrée dans la Communauté Économique Européenne (CEE). Pour l'essentiel,

¹³³ Op. cit., Burnham, p. 538.

¹³⁴ Op. cit., Bradley, p. 8.

l'accession de l'Irlande à la CEE, accession qui lui avait été refusée à deux reprises, soit en 1963 et 1967, est motivée par des impératifs économiques. La publication par Dublin en avril 1970 du *White Paper on the Membership of the European Communities : Implications for Ireland*, ainsi que la publication du *The Accession to the European Communities* en 1972, avaient pour principal objectif de désamorcer les critiques face aux contrecoups économiques attendus de l'adhésion. Si le *White Paper* de 1970 insiste sur la quasi-nécessité pour la santé économique de l'Irlande d'adhérer (voir les conclusions du document à l'annexe A), celui de 1972 se veut plus incisif, répondant aux critiques avec aplomb. À titre d'exemple, à ceux qui avançaient que l'adhésion à la CEE risquait de miner la souveraineté irlandaise, notamment en matière de politique étrangère, le document étonne par son réalisme et son honnêteté lorsqu'il mentionne que l'Irlande, de par sa petite taille, n'a pas la capacité d'influencer de façon significative les événements et ses partenaires, qui, à leur tour, par leurs actions, affectent le pays. Pour Lee, le document de 1972 met de l'avant le fait que l'intérêt national doit s'imposer comme le seul critère dans l'élaboration des politiques : «Everything else, even sovereignty [...] must be subordinated to that decisive consideration¹³⁵».

Bradley résume très bien le contexte dans lequel les petites nations se devaient et se doivent plus que jamais d'opérer dans le but de demeurer concurrentielles au plan économique :

«[...] the lines that now mattered were rapidly becoming those defining natural economic zones, where the defining issue is that each such zones possesses [...] the key ingredients for successful participation in the world economy [...] individual small nations and regions have less power to influence their destinies than in the previous period of industrialisation, other than by refocusing their economic policies on location factors, especially those which

¹³⁵ Op. cit., Lee, p. 463.

are relatively immobile between regions : the quality of labour, infrastructure and economic governance, and the efficient functioning of labour market.¹³⁶»

À la lecture des différents documents d'orientation produits par les acteurs institutionnels irlandais, on ne peut que constater le pragmatisme et une certaine clairvoyance de la part de l'élite politique et économique. Les politiques mises de l'avant à la fin des années 1950 auront donc été un mélange d'incitatifs fiscaux, de subventions à la formation, d'imposition très basse pour les entreprises, de la possibilité pour ces dernières de rapatrier les bénéfices, etc.

Bien que cette poussée pour une Irlande plus libéralisée donnât des résultats concrets, à partir des années 1950, comme en fait foi la croissance de 4,2 % du PNB¹³⁷ durant les années 1960, il ne faut pas oublier que c'est l'ensemble de l'économie mondiale qui se porte bien pendant cette période. En d'autres mots, même si cette croissance impressionne, elle ne permet pas à l'Irlande de resserrer l'écart en termes de niveau de vie qui la sépare de l'Europe des 12¹³⁸.

La période qui s'échelonne de 1973 à 1987 est marquée par un certain essoufflement du modèle irlandais. L'économie du pays est en quelque sorte victime de la conjoncture internationale, rendue difficile principalement par les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt du marché des capitaux, ainsi que par l'avènement des chocs pétroliers de 1973 et 1979. Pour faire face à la situation, le gouvernement irlandais misa sur des politiques d'inspiration keynésienne afin de soutenir son économie et, par extension, le marché de l'emploi.

¹³⁶ Op. cit., Bradley, p.11.

¹³⁷ Economist Intelligence Unit, «*Country Profile 2000 Ireland*», Londres, 2000, p. 5

¹³⁸ À ce chapitre voir la référence à Considine et O'Leary (1999, p. 117) faite par Benjamin Powell, «*Economic Freedom and the Growth : The Case of the Celtic Tiger*», *Cato Journal*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 431-448. affirmant que «... *Ireland made no progress converging to the rest of Europe's standard of living; in fact, it actually fell slightly, from 66 percent of the EU 12 average in 1960 to 64 percent in 1973.*»

Citant Patrick Honohan, Benjamin Powell décrit l'effet désastreux de ces politiques sur l'économie irlandaise, notamment sur le déficit. À la suite de ces ratés, le gouvernement s'engage, après 1977, dans un programme encore plus ambitieux de dépenses, faisant augmenter les emprunts du secteur public à 17 %, et ce, malgré des augmentations de taxe.

«All categories of government spending increased between 1977 and 1981: wages and salaries increased due to national pay agreements; public bodies took on more staff to try to reduce unemployment; transfer payments increased; and an ambitious program of public infrastructure expansion caused capital spending to increase.»¹³⁹

Le gouvernement irlandais semblait vouloir faire fi de la réalité, non seulement de l'état de son économie, mais aussi de la conjoncture internationale : «Despite the dramatic change in domestic and international circumstances [...] government continued to behave as if nothing had changed¹⁴⁰». Pour pallier à la situation, le gouvernement de Charles Haughey (1979-1982) augmenta les taxes à la consommation et sur la main-d'œuvre, mais, bien que le déficit diminua, le ratio dette/PIB, lui, continua d'augmenter¹⁴¹.

L'administration Haughey, de même que les précédentes, par leurs politiques et leur gestion irresponsables, créèrent la crise des finances publiques à laquelle l'Irlande du milieu des années 1980 se voyait confrontée. Bref, une dose de réalisme dénuée de tout angle idéologique s'imposait. Pour Philip Lane, «[...] there was a wide consensus that drastic action was the only option, with the alternatives being a full-

¹³⁹ Benjamin Powell, «Economic Freedom and the Growth : The Case of the Celtic Tiger», *Cato Journal*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 434.

¹⁴⁰ Op. cit., Lee, p. 471.

¹⁴¹ Entre 1977 et 1987 le ratio dette sur PIB de l'Irlande est passé de 65 % à près de 120 % (*The Economist*, «Green is Good», 1997, p. 21).

scale debt crisis requiring external intervention from the IMF or the EU¹⁴²». Ce consensus allait pour plusieurs marquer un autre tournant dans l'histoire économique et sociale du pays, tournant qui allait ouvrir sur une période de prospérité et de croissance sans précédent.

3.1.3 1987 à aujourd'hui : le boom

Tel que décrit précédemment, on ne peut que constater à quel point la deuxième moitié de la décennie 1950 marqua un tournant dans l'orientation des politiques économiques irlandaises. Brisant avec le conservatisme-autarcique incarné par le leader de Fianna Fail Eamon de Valera, la République d'Irlande faisait le pari de l'ouverture de son économie. Les mesures eurent du succès. Cependant, il s'en trouvera pour dire que ce succès coïncidait avec ce qu'il convient d'appeler le *European Golden Age*, ou encore la seconde partie des *Trente Glorieuses*, période qui se termina sous l'effet combiné des chocs pétroliers et de la fin du compromis fordiste-providentialiste.

Dans les faits, les politiques et les objectifs économiques poursuivis depuis la publication du Rapport Whitaker en 1958 et qui mettaient l'accent sur

- 1- an open free trade economy competitive in the world market place;
- 2- subsidies and tax breaks to attract multinational investment;
- 3- strengthened educational and training programs for the workforce needed to sustain economic development;
- 4- modernized infrastructure, from new and rebuilt roadways to expanded port facilities and;
- 5- public subsidies to selected Irish industries to stimulate an expansion of the economy¹⁴³

¹⁴² Philip R. Lane, «Disinflation, Switching Nominal Anchors and Twin Crises: The Irish Experience», *Journal of Policy Reform*, vol. 3, 2000, p. 317. Tel que cité par Powell, Op. cit., p. 435.

¹⁴³ Op. cit., Crotty, p. 807.

ne peuvent à eux seul expliquer le miracle irlandais de l'après 1987. Pour J. D. House et Kyla McGrath, toutes les mesures mentionnées ci-dessus, et qui étaient en place depuis plus de trente ans en 1987, n'ont pu empêcher le pays de sombrer dans une crise fiscale, économique et politique. Il faut donc se tourner vers des facteurs socio-politiques, tel le capital social, illustré par l'importance grandissante des partenariats sociaux depuis 1987, pour analyser ce qui annonçait le miracle irlandais¹⁴⁴.

Pour expliquer le miracle irlandais, certains auteurs, dont notamment Powell, ont, à l'instar du Fraser Institute¹⁴⁵, insisté sur l'importance du facteur de liberté économique. D'autres, comme Seán Ó Riain¹⁴⁶, ont puisé dans les théories du *developmental state* et ont tenté de rapprocher le cas irlandais de ceux des tigres asiatiques, en opposant la rigidité des États asiatiques à la flexibilité de l'État irlandais, d'où le concept de *flexible developmental state*. Finalement, des économistes néoclassiques ont avancé que le miracle irlandais s'inscrivait dans la logique de convergence des économies, propre à cette approche théorique.

On ne peut certes pas évacuer d'emblée l'ensemble de ces approches explicatives. Cependant, et bien que ces analyses tiennent compte d'autres facteurs, elles tendent à occulter des dimensions essentielles du miracle irlandais. Par exemple, l'approche de la liberté économique, par son biais «économiste», néglige les arrangements institutionnels et sociaux (et par définition contraignants au sens économique) reportés et renégociés depuis 1987. Il est aussi important de prendre en compte le fait que le pays s'est aussi contraint au niveau de la liberté économique, notamment en adhérant à l'Union européenne en 1973, au Système monétaire européen en 1978, et, finalement en adoptant l'Euro à la fin des années 1990.

¹⁴⁴ Op. cit., House et McGrath, p. 29-58.

¹⁴⁵ À ce chapitre voir : James Gwartney et Robert Lawson, *Economic Freedom of the World : 2002 Annual Report*, Vancouver, Fraser Institute, 2002 disponible à l'adresse suivante : <http://www.fraserinstitute.ca/shared/readmore.asp?sNav=pb&id=329>

¹⁴⁶ Seán Ó Riain, «The Flexible Developmental State : Globalization, Information Technology, and the "Celtic Tiger"», *Politics and Society*, vol. 28, n° 2, 2000, p. 157-193.

L'approche dite du *flexible developmental state*¹⁴⁷, bien qu'originale et pertinente à plusieurs niveaux, souffre du fait qu'elle est construite sur un cadre d'analyse qui nous a servi à rendre compte du développement de pays émergents (les pays de l'Asie du Sud-Est) durant les décennies 1960-1970-1980 et 1990. Le bât blesse lorsque l'on applique cette grille au cas irlandais, dans la mesure où le pays, bien qu'ayant longtemps été en retard sur ses voisins, possédait des institutions démocratiques et économiques modernes. Bref, le problème en était un de coordination et non de construction.

En ce qui concerne l'approche néoclassique, mentionnons simplement qu'il est possible de distinguer certaines convergences relatives aux objectifs économiques poursuivis par les nations — entre autres au niveau de l'ouverture à l'économie globalisée et de l'interdépendance des économies, ainsi que par la participation aux traités continentaux (dans le cas présent l'UE), facteurs de convergence politique, économique et législatif par excellence. Plusieurs études, dont celles d'Albert, Crouch et Streeck, Hall et Soskice¹⁴⁸, ont plutôt démontré qu'il existe une variété de capitalisme produite par l'héritage institutionnel et les modes de régulation et d'arrangements sociaux qui coordonnent les relations de l'État et des entreprises, les marchés des capitaux, le système éducatif, le marché du travail, etc. Pour Gamble, «[...] diversity in capitalism around the world can be explained by the particular

¹⁴⁷ Ó Riain (2000) définit le FDS « by its ability to nurture post-Fordist networks of production and innovation, to attract international investment, and to link these local and global technology and business networks together in ways that promote development. This ability is sustained by the multiple embeddedness of the state in professional-led networks of innovation and in international capital, and by the state's flexible organizational structure that enables the effective management of this multiplicity. This uneasy structure of multiple alliances is threatened, however, by the difficulties of a fragmented state structure in handling the tensions arising from uneven internationalization of society and growing inequality.» p. 158-159.

¹⁴⁸ Voir : Albert, Op. cit., 315 p.; Crouch et Streeck, Op. cit., p. 11-26.; Peter A. Hall, David Soskice (dir.), *Varieties of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 540 p.

institutional combinations of mode of economic governance which are found in different countries¹⁴⁹».

L'année 1987 est marquée par l'élection d'un gouvernement de coalition. Confronté à une crise des finances publiques et à un taux de chômage avoisinant les 17 %, ce dernier n'a d'autre choix que de trouver des moyens originaux et forcément draconiens pour sortir le pays de sa torpeur économique et de la menace d'une intervention du Fonds monétaire international (FMI).

Allant à contre-courant de la vague de mesures néolibérales préconisées par certains États, dont l'Angleterre de Margaret Thatcher et les États-Unis de Ronald Reagan, le gouvernement Haughey décide de favoriser une approche axée sur les partenariats, dont Haughey lui-même a vanté l'absence de biais idéologique.

«The policies which we have adopted are dictated entirely by the fiscal and economic realities. I wish to state categorically that they are not being undertaken for any ideological reason or political motives, they are dictated by the sheer necessity of economic survival.¹⁵⁰»

Malgré l'inflation galopante du début de la décennie 1980, qui s'établissait en 1981 à 19,6 % et qui avait été ramenée à un plus raisonnable 4,6 % en 1986¹⁵¹, l'Irlande se devait de réduire ses dépenses afin d'abaisser son ratio dette sur PIB qui, lui, avoisinait les 120 % en 1986-1987¹⁵². Pour y arriver, l'administration Haughey coupa les dépenses de l'État de 7 % en agriculture, de 6 % en éducation, de 18 % au niveau des infrastructures routières, de 11 % en habitation et, finalement, de 7 % en

¹⁴⁹ Andrew Gamble, «Economic Governance», dans Jon Pierre (dir.), *Debating Governance : Authority, Steering and Democracy*, New York, Oxford University Press, 2000, p. 111.

¹⁵⁰ John K. Jacobsen, *Chasing Progress in the Irish Republic*. New York, Cambridge University Press, 1994, p. 177, cité par Powell (2003 : p. 435).

¹⁵¹ Op. cit., Lane, p. 314.

¹⁵² Anonyme, «Green is Good», *The Economist*, 17 mai 1997, vol. 343, n° 8017, p. 21.

défense¹⁵³. Qui plus est, un programme de mise à la retraite permet de réduire de 10 000 le nombre de postes dans l'administration publique¹⁵⁴.

Au-delà de ces compressions, le *Programme for National Recovery* (PNR) fut mis en place. Ce dernier, que l'on peut définir comme un

«[...] agreement between the social partners – government, employers and the trade unions – to limit wage increase in return for others concessions [...] the concession was a gradual reduction in the personal tax burden¹⁵⁵».

L'impact des mesures partenariales, mais surtout, dans un premier temps, des mesures austères au niveau économique, se fit sentir rapidement. En effet, le déficit de fonctionnement de l'État fut éliminé dès 1987 et le ratio dette sur PIB se mit à descendre, si bien qu'à la fin de 1990 il s'établissait à 100 %.

S'il est difficile de quantifier les gains qui ont résultés du «nouveau contrat social»¹⁵⁶ et des nouveaux arrangements institutionnels issus des partenariats sociaux, la suite des choses semble porteuse. En fait, l'Irlande a, en quelque sorte, revisité et fait sien le néocorporatisme européen (Suède, Pays-Bas, Allemagne), lui ajoutant, par le biais de ses partenariats sociaux, une touche plus inclusive. Pour Gamble, l'Irlande aura su surmonter l'obstacle numéro un de tout État providence aux prises avec des problèmes de chômage, de compétitivité et de crise des finances publiques : «The really big economic question facing governments, such as reforming the welfare state

¹⁵³ Op. cit., Powell, p. 440.

¹⁵⁴ Op. cit., Jacobsen, p. 435.

¹⁵⁵ OCDE, «*Economic Survey Ireland 2003*», OCDE 2003, p. 126.

¹⁵⁶ À ce chapitre, il convient de parler d'une réelle actualisation du contrat social, qui selon J.D. House et Kyla McGrath (2004) a su dépasser l'inscription temporelle (l'échéance de ce dernier), pour, au fil du temps, en venir qu'à redéfinir la politique et la société irlandaise dans son ensemble : « [Social partnerships] ... also entails a whole set of institutions and a culture of social partnership that become firmly embedded in Irish society and politics», (p. 32).

[...] require the creation of strong partnerships between public and private sector actors which are very hard to achieve.¹⁵⁷»

Concrètement, les résultats furent époustouflants, et ce, tant au niveau de l'emploi, de la croissance du PNB et du PIB, que de la démographie et de la productivité. Au niveau de la croissance économique, le pays a enregistré une croissance moyenne de 7 % durant la décennie 1990-2000¹⁵⁸. Cette croissance s'est même accentuée au fil des années, atteignant près de 9 % vers la fin de la décennie. Sous un autre angle, on peut dire que l'Irlande a vu son PNB s'accroître de 140 % entre 1987 et 2000, comparativement à 40 % pour les États-Unis et 35 % pour l'Europe des quinze¹⁵⁹.

Il s'en est cependant trouvé pour douter du tigre celtique. En effet, plusieurs économistes croyaient que la croissance irlandaise n'était que le fruit de l'impact des fonds structurels européens sur l'économie du pays. Ces derniers basaient leurs affirmations sur le fait que, durant les premières années du boom, la croissance n'était pas accompagnée d'une croissance du marché de l'emploi. McAleese décrit le scepticisme des analystes face au miracle irlandais :

«[...] commentators thought these post-1993 growth rates were a statistical illusion. There was talk of a soufflé economy, the product of transfer-pricing-inflated multinational profits in high-tech sectors rather than “real” bread and butter economic activity. Suspicions were strengthened by the slow reaction of employment to growth: “Jobless growth” was another favourite description of the early process.¹⁶⁰»

¹⁵⁷ Op. cit., Gamble, p. 125.

¹⁵⁸ Stéphane Paquet, «La recette toute simple de l'Irlande», *La Presse*, 27 novembre 2004, p. A32.

¹⁵⁹ Frank Barry, John Bradley, Aoife Hannan, «The Single Market the Structural Funds and Ireland's Recent Economic Growth», *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, n° 3, 2001, p. 537.

¹⁶⁰ Dermot McAleese, «The Celtic Tiger : Origins and Prospects», *Options Politiques*, juillet-août 2000, p. 46-47.

Quant à l'emploi, on l'a longtemps identifié comme la seule ombre au tableau au cœur du boom économique. Il faut dire qu'à ce chapitre le marché de l'emploi irlandais revient de loin. Durant la période 1981-1990, le taux de chômage moyen de l'Irlande oscillait autour de 15 %. Durant la décennie suivante, le taux atteint un sommet de 15,6 % en 1993, pour par la suite s'aligner sur la croissance du pays et finalement atteindre 4,8 % en 2000. En termes d'emplois, c'est 415 000 nouveaux emplois qui furent créés entre 1993 et 1999¹⁶¹.

Au niveau démographique, l'attrait induit par l'effervescence économique aura aussi réussi à freiner l'exode et même à renverser la vapeur au niveau migratoire (voir tableau 3). Depuis 1996, la population irlandaise croît au rythme de 1,4 % annuellement; il s'agit du taux de croissance le plus élevé observé dans les pays membres de l'Union européenne¹⁶². Les deux tableaux suivants, tirées de House et McGrath (2004) montrent dans un premier temps le renversement du milieu des années 1990 vers un bilan migratoire positif, et, dans un deuxième temps, la provenance des flux migratoires vers l'Irlande.

¹⁶¹ Op. cit., McAleese, p. 46.

¹⁶² Enterprise Ireland, *Ireland Economic Profile*, septembre 2004, p. 5.

Tableau 3.1 : Bilan migratoire (immigrants et membres de la diaspora irlandaise)

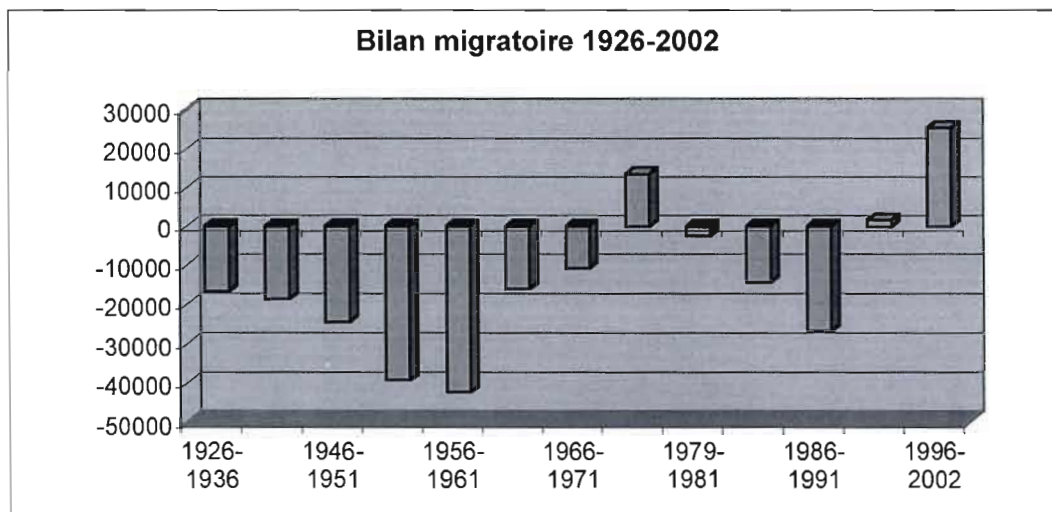
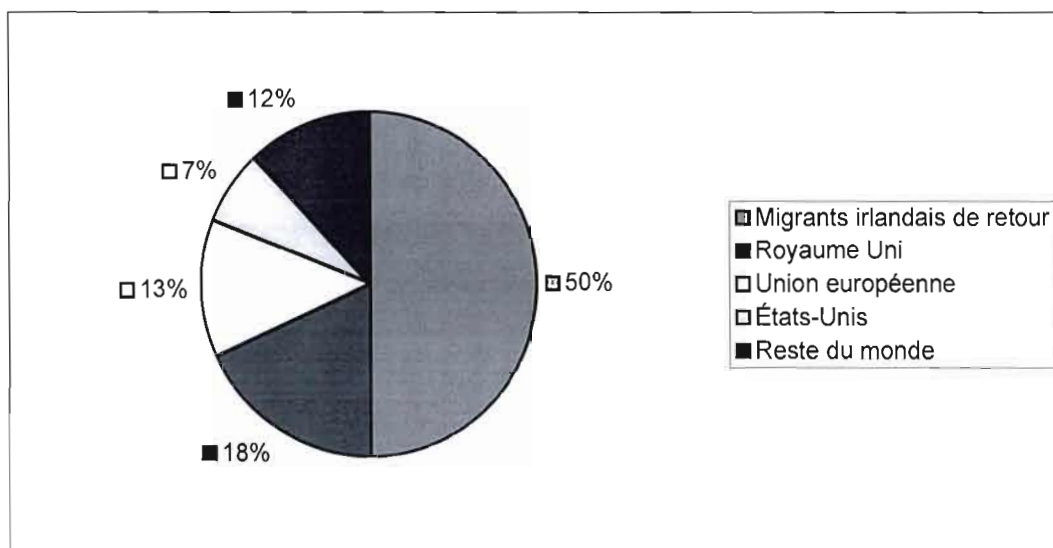


Tableau 3.2 : Provenance de l'immigration irlandaise 1995-2000



On pourrait évidemment continuer encore longtemps à chiffrer le miracle irlandais sans pour autant réussir à trouver une statistique économique qui ne

témoigne pas de la vigueur de l'économie irlandaise depuis bientôt 20 ans. Il appert aussi que les nombreux regards et analyses qu'a suscités ce boom identifient tous, à leur façon, bon nombre de facteurs pouvant aider à comprendre pareil renversement de situation.

À la lumière du portrait qui se dégage de notre analyse, force est de constater que plusieurs éléments (politique fiscale, politique industrielle, système d'éducation, etc.) au cœur du boom irlandais étaient présents depuis plusieurs décennies. Dès lors, comprendre le miracle irlandais demande que l'on accorde une attention toute particulière à la conjoncture et aux acteurs institutionnels (voir annexes B et C). À l'instar de Susan Strange¹⁶³, nous croyons qu'un des problèmes dont souffrent les analyses en termes de modèles nationaux de gouvernance économique renvoie au fait que, trop souvent, on tend à négliger la conjoncture extérieure et les contraintes qui affectent la gouverne des autres États. Dans le cas de la République d'Irlande, le cœur du boom correspond à une période de croissance économique au niveau européen, mais surtout à près de 10 années ininterrompues de croissance américaine qui favorisèrent le flot d'investissements directs étrangers en sol irlandais.

¹⁶³ Susan Strange, «L'avenir du capitalisme mondial: La diversité peut-elle persister indéfiniment?», dans Colin Crouch, Wolfgang Streeck (dir.), *Les capitalismes en Europe*, Paris, La Découverte, 1996, p. 247-260.

CHAPITRE IV LE PARI DE LA MODERNITÉ

Nous nous sommes questionné au chapitre I afin de savoir en quoi les éléments du processus de modernisation ont influencé les changements subis par le modèle québécois depuis environ deux décennies. Pour ce faire, nous avons décrit le processus de modernisation à l'aide des trois vecteurs (accélérateurs) que sont le processus d'individualisation, la globalisation et l'émergence d'une économie cognitive. À la suite de cet effort de théorisation, il appert qu'un glissement paradigmatique se soit opéré quant aux orientations économique et sociale de la gouvernance des États industrialisés. À défaut d'une meilleure expression, la prise en compte de ce glissement et sa transformation en éléments concrets de politiques (sociales et économiques) fut regroupée sous l'appellation troisième voie.

L'analyse qui suit présente une réflexion entre l'adéquation des politiques mises en place au Québec qu'en Irlande depuis une quinzaine d'années face à l'accélération du processus de modernisation. Dans un premier temps, on se penchera sur la transformation du rôle de l'État face à la globalisation. Quels types de politiques furent mises en place pour y faire face? Quelles transformations sur la structure de l'emploi le mouvement de globalisation a-t-il induit sur ces deux États industrialisés? Au plan économique, la globalisation représentait-elle une menace ou un défi à relever et a-t-elle renforcé les assises de l'économie indigène ou encore les a-t-elle affaiblies? Voilà donc quelques-unes des questions auxquelles le présent chapitre tente d'apporter une réponse. Il est cependant important de garder à l'esprit que cette projection dans la globalité participe, tel qu'énoncé dans le chapitre I, à un

mouvement dialectique qui tend d'autant plus à exacerber l'importance de l'ancrage local¹⁶⁴, et ce, tant au plan strictement économique qu'identitaire.

Dans un deuxième temps, le processus d'individualisation sera analysé. En termes concrets, il s'agira de mettre en lumière d'une part l'émergence et la reconnaissance (par les acteurs déjà établis) de nouveaux acteurs au sein du corps social et, d'autre part, de se pencher sur le processus de reconnaissance de ces acteurs par l'État. Il s'agira aussi de se pencher sur la gouvernance de l'État et sur la légitimité et la légitimation des décisions politiques en situation de modernité avancée. De plus, une attention particulière sera portée à ces décisions politiques, leur adéquation à la modernité avancée et leur concordance avec la configuration institutionnelle en place au Québec et en Irlande. En ce sens, nous rejoignons les propos de François Ascher lorsqu'il avance que :

[...]la démocratie sera d'autant plus efficace qu'elle sera en phase avec les structures, les modes de fonctionnement et les types de représentation caractéristique de cette société. [...] Toutefois, cette «démocratie avancée» devra être beaucoup plus délibérative car [...] non seulement la plupart des problèmes à résoudre sont imprévus et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un mandat de la part des électeurs, mais encore les majorités stables «multisujets» se font rares tandis que les minorités variables s'agrègent de façon diverse selon les circonstances.¹⁶⁵

Intimement liée à l'individualisation et à la globalisation, la nouvelle économie ou économie cognitive constitue très certainement l'élément du processus de modernisation le plus difficile à arrimer à l'analyse des deux modèles de développement. Cette difficulté tient au fait que le traitement de l'information (à des fins personnelles ou commerciales) tout azimut, donc l'économie cognitive, a investi

¹⁶⁴ Ici, il est important de référer au local non seulement dans les rapports que l'État ou l'ensemble subétatique entretient avec le reste du monde, mais dans le cadre de rapport interne entre le centre (capitales nationales et centres économiques urbains) et les régions.

¹⁶⁵ Op. cit., Ascher, p. 207.

toutes les interstices du tissu social et économique. En fait, le support de cette économie cognitive, soit les NTIC, participe à la croissance mais surtout à la diffusion du savoir rationnel. Cette information rendue disponible participe à son tour à l'autoreflexivité de même qu'à la réflexivité institutionnelle.

Cette dernière section se penchera donc de façon spécifique sur les politiques mises de l'avant par les gouvernements québécois et irlandais de même que sur les mesures liées au développement d'industrie associées à la nouvelle économie (la biotechnologie, le multimédia, l'aéronautique, l'informatique et l'industrie pharmaceutique).

4.1 Petites nations, ouverture et globalisation

Dans un essai provoquant publié en 2003, Alberto Alesina et Enrico Spolaore tentent, grâce à l'analyse historique, politique, économique et au développement d'un modèle analytique, d'expliquer la taille des nations (entendue en termes de taille de la population). À leurs yeux, les frontières géopolitiques délimitant la taille d'une nation ont trop longtemps été considérées par l'analyse comme une variable fixe (voire exogène) se prêtant difficilement à la discussion. En fait, ces derniers en arrivent à la conclusion que la taille des nations est le résultat d'un arbitrage entre les bénéfices de la taille (économie d'échelle) par rapport aux coûts engendrés par la gestion gouvernementale de l'hétérogénéité des préférences au sein d'une nation populeuse¹⁶⁶. À l'instar de Peter J. Katzenstein¹⁶⁷, ils concluent que les grandes nations prospèrent dans une économie fermée, ou du moins à tendance protectionniste, alors que les petites doivent faire le pari de l'ouverture pour espérer prospérer.

¹⁶⁶ Alberto Alesina, Enrico Spolaore, *The Size of Nations*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press, 2003, p. 3.

¹⁶⁷ Pour une lecture détaillée, voir Peter J. Katzenstein, *Small States in World Markets : Industrial Policy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 1985, 268 p.

Les cas du Québec et de l'Irlande se présentent comme deux illustrations des conclusions d'Alesina et Spolaore. Au Québec, cette nécessité de l'ouverture s'est imposée à l'État québécois par la signature, par le gouvernement fédéral, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) en 1988 et plus tard, en 1994, avec la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Du côté irlandais, le mouvement vers l'intégration aux réseaux internationaux est dans un premier temps passé par l'ancienne métropole avec la signature en 1965 du *Anglo-Irish Free Trade Agreement* et plus tard, en 1973, avec l'entrée du pays dans la Communauté économique européenne (CEE). Cependant, cette conscience aiguë de l'interdépendance économique et de la nécessité pour des États et les territoires subnationaux (comme le Québec) avancés au plan industriel de s'intégrer à l'économie mondiale ne date pas d'hier. Au Québec, on retrouve dans l'introduction du document d'orientation gouvernemental *Le virage technologique* (1982) cette conception de l'économie québécoise en tant qu'économie ouverte et dépendante des marchés extérieurs :

[...] le soutien des initiatives prises par l'entreprise et l'incitation à l'amélioration des fonctions de gestion, de production, de mise en marché et d'innovation constituent dans une économie ouverte et décentralisée comme celle du Québec, un élément majeur de la politique économique.¹⁶⁸

Ce désir et cette nécessité de participer au mouvement de globalisation (au risque d'être emporté par ce dernier) s'inscrit, comme nous l'avons vu au chapitre I, dans un mouvement dialectique qui combine les forces centrifuge et centripète du local et du global. Au Québec, l'importance de l'ancrage économique et identitaire est carrément passée par une réappropriation et la création d'une économie indigène forte. Cette période de la Révolution tranquille constitue à ce chapitre le premier jalon

¹⁶⁸ Gouvernement du Québec, *Le virage technologique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982, p. 21.

d'une démarche qui allait permettre d'habiliter l'État québécois, l'économie du Québec, mais aussi la population québécoise à l'ouverture, et ce, tant au plan économique que culturel. Ce mouvement dialectique s'observe aussi dans le cadre du modèle québécois par un désir affirmé de s'intégrer à l'économie mondiale, aux réseaux internationaux de type financier ou commerciaux, mais inversement, par un désir tout aussi affirmé de consolider l'économie locale et régionale. Au cours des dernières années, nous avons vu l'État québécois, avec l'aide des fonds syndicaux ou encore de la SGF et de la CDPQ, offrir aux entreprises des montages financiers dans l'espoir qu'elles demeurent sur le territoire. L'État québécois a aussi, via ses budgets, tenté de redynamiser l'économie régionale en y allouant en 2001-2002 plus de 800 millions de dollars répartis sur cinq ans¹⁶⁹. Au niveau du développement des grands centres urbains, le gouvernement péquiste, par le biais de ce projet de Cité du multimédia et de Carrefours de la nouvelle économie, a, en collaboration avec les instances municipales, donné un second souffle à Montréal que plusieurs voyaient à la fin de années 1980 comme une ville en déclin¹⁷⁰.

Du côté irlandais, nous pouvons observer sensiblement le même mouvement, quoique qu'à une période différente. L'accession à l'indépendance, au début des années 1920, a permis à l'Irlande de se consolider localement, cependant, il s'en est suivi un certain enfermement et un repli, notamment au niveau économique, vers un traditionalisme que l'on doit en partie à l'ascendance de de Valera sur la vie politique et économique irlandaise. Tel que souligné au chapitre III, le départ de de Valera jumelé à la montée d'une nouvelle génération de jeunes politiciens ainsi que la publication du rapport Whitaker en 1958 constituent le point de départ d'un plus grand désir d'ouverture de la part de la République d'Irlande.

¹⁶⁹ Cette enveloppe s'inscrivait dans le cadre du programme FAIRE destiné à financer des projets majeurs et structurant en région.

¹⁷⁰ Luc-Normand Tellier (dir.), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1997, 196 p.

La mise en place d'une foule d'incitatifs fiscaux destinés à attirer les entreprises étrangères en sol irlandais ainsi que l'abandon de nombre de mesures destinées à protéger les industries indigènes témoignent aussi de cette prise de conscience de la nécessité pour l'économie irlandaise de s'ouvrir. Qui plus est, les deux refus essuyés par le pays dans le cadre de demandes d'accession à la CEE¹⁷¹ (1963 et 1967) firent en sorte que les dirigeants irlandais ne purent que constater la structuration du marché commun et son importance grandissante, si bien qu'entre 1970 et 1972 le gouvernement irlandais publia plusieurs documents visant à mater les critiques d'une éventuelle accession, mais surtout à convaincre la population de la nécessité de ce marché extérieur pour l'économie irlandaise.

Malgré les frictions provoquées par l'intégration du Québec et de l'Irlande à leur bloc continental respectif, il n'en demeure pas moins que la globalisation, et surtout son côté plus économique que l'on désigne souvent par l'expression mondialisation, fut perçue comme un défi plutôt que comme une menace. De plus, on a vu que les deux chocs pétroliers (1973 et 1979) ont en quelque sorte mis en lumière l'interdépendance économique à l'échelle planétaire. C'est aussi au tournant des années 1980 que les gouvernements irlandais et québécois réalisèrent que l'État à lui seul ne peut à la fois contrer les effets négatifs du capitalisme mondial, soutenir et protéger l'économie indigène, en plus de la stimuler, et ce, en plus de maintenir nombre de programmes sociaux essentiels au bon fonctionnement d'une société capitaliste avancée.

Cette réflexivité institutionnelle entre l'État (ici, celui du Québec et de l'Irlande), les multinationales, les organismes de gouvernance internationale, les agences de cotation, et les autres États transforment évidemment la vision et les

¹⁷¹ Les causes des deux refus reposaient essentiellement sur des désaccords entre la CEE et l'Irlande au niveau de la protection des industries naissantes et de certains tarifs douaniers toujours en place dans le pays.

possibles à la portée de ses dirigeants. En d'autres mots et en anthropomorphisant, la créature qu'est l'État, on constate que ce dernier prend conscience d'un déplacement quotidien de sa capacité et de ses moyens d'action. Comme le note Beck,

«[...] the further the modernization of modern societies proceeds, the more the foundations of industrial society are dissolved, consumed changed and threatened. [...] in reflexive modernity, individual have become ever more free of structure; in fact they have to redefine structure (or as Giddens puts it, tradition) or, even more radical, reinvent society and politics¹⁷².»

Les années 1980 et 1990 furent marquées, pour le Québec et l'Irlande, par la structuration du marché mondial et de leurs marchés continentaux respectifs. Cependant, et comme les deux cas précédemment décrits le montrent, les mécanismes étatiques de compensation des effets pervers de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie connurent durant cette période un essoufflement. De fait, cette substitution de l'État au secteur privé local ainsi que l'augmentation des coûts sociaux engendrée par une économie peu dynamique se traduisit par une détérioration de l'état des finances publiques.

De façon étonnante, les deux pays réagirent de manière bien différente à l'accentuation des problèmes financiers posés par la récession du début des années 1980, aux taux d'intérêts élevés ainsi qu'à l'inflation galopante qui accompagnaient le tout. En fait, on constate que le PQ, par des mesures austères au plan économique, notamment les baisses de salaires imposées aux employés de l'État dans le cadre des négociations de 1982 dans le secteur public, ainsi que la plus grande place accordée au secteur privé dans le cadre de l'énoncé de politique industrielle *Le virage technologique* (1982), laisse entrevoir une plus grande sensibilité du gouvernement aux signaux du marché, notamment aux ajustements de la cote de crédit de la

¹⁷² Ulrich Beck, «Self-Dissolution and Self-Endangerment of Industrial Society: What Does This Mean?», dans Anthony Giddens, Ulrich Beck, Scott Lash, *Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press, 1994, p. 174-175.

province par les agences de cotation américaines ainsi qu'aux demandes du secteur privé. Du côté irlandais, le gouvernement du Fianna Fail de Haughey imposa des compressions tout aussi austères au plan économique. Contrairement au cas québécois, ces compressions n'ouvrirent pas la porte à l'idéologie libérale, elles actualisèrent plutôt l'approche keynésienne des années 1970 et du début 1980 en approche néo-keynésienne. En somme, l'urgence d'agir du côté irlandais (sans quoi l'Union européenne ou encore le Fonds monétaire international menaçait d'intervenir) a en quelque sorte évacué tout biais idéologique potentiel, ce qui ne fut pas le cas du côté québécois. En d'autres mots, le gouvernement québécois a agi au nom d'une crise potentielle alors que celui de l'Irlande faisait face à une crise bien réelle.

Dans les faits, on constate que les deux États transforment considérablement leur rôle, le faisant passer de développeur et d'entrepreneur à celui d'accompagnateur. En revanche, la façon dont cette transformation prit forme diffère grandement. Comme nous l'avons vu, l'année 1985 marque l'arrivée au pouvoir des Libéraux de Robert Bourassa, forts d'un programme de retrait de l'État afin de laisser plus de place à l'entreprise privée et à l'initiative individuelle. En ce qui concerne l'Irlande, c'est l'année 1987 qui marque un tournant. L'élection d'un gouvernement de coalition (*Fianna Fail*, *Fine Gael* et le *Progressive Democrats Party*¹⁷³) ouvre sur une approche axée sur les partenariats sociaux et la reconnaissance d'un ensemble d'acteurs, ce qui mena à la publication du *Program for National Recovery* (PNR) en octobre 1987. Depuis un document d'orientation semblable au PNR est publié ponctuellement suivant un cycle de trois ans (nous y reviendrons dans le cadre de la section portant sur le processus d'individualisation).

¹⁷³ Le *Progressive Democrats Party* en est à sa première élection en 1987. Il s'agit en fait d'un parti né d'un schisme à l'intérieur du *Fianna Fail*, qui propose, entre autres, une politique économique plus à droite.

Si, dans le cas des deux États, globalisation et situation des finances publiques se conjuguent pour menacer l'autonomie gouvernementale et la pérennité économique des deux ensembles, la réaction et les solutions avancées diffèrent. Lorsqu'on s'y penche, la menace pour l'Irlande ne provient pas de la globalisation en elle-même (puisqu'elle en a fait le pari via la CEE, et ce, dès 1973), mais plutôt du facteur handicapant que sont ses finances publiques. Bref, dès 1987, et grâce aux partenariats sociaux constitués avec le PNR, l'Irlande relève le défi de l'ouverture.

Quant au cas québécois, ce ne sont pas les finances publiques qui représentent la menace mais bien le libre-échange et, par extension, la globalisation. Ce n'est qu'au sortir de la récession du début des années 1990 et propulsé par la reprise de l'économie américaine que l'ouverture de l'économie québécoise se transforme en occasion à saisir¹⁷⁴. Fait intéressant, plusieurs acteurs institutionnels québécois optent, contrairement aux stratégies défensives mises en place lors de la récession de 1980-1982, pour des stratégies offensives. À ce chapitre, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), fondée en 1983, prend conscience de son poids et de son pouvoir à l'intérieur du modèle québécois. Il peut ainsi, grâce à son insertion dans le réseau d'acteurs du modèle (SDI, CDPQ, SGF), soutenir le développement de l'économie québécoise en faisant appel à des valeurs autres que celles strictement associées à une logique marchande.

Au plan des politiques mises de l'avant, il est intéressant de constater que, dans le cas de l'Irlande, bon nombre de politiques (économiques et sociales) que les analystes du tigre celtique en sont venus à associer au boom économique étaient en place bien avant les années 1980. Comme en témoigne le chapitre III, qu'il soit question de la politique en matière d'éducation qui prône la gratuité scolaire jusqu'au secondaire ou encore des incitatifs financiers et fiscaux offerts aux entreprises

¹⁷⁴ Op. cit., Bourque, p. 121-123.

indigènes et étrangères, il est impossible d'attribuer à ces seuls éléments l'ampleur du succès irlandais.

Du côté québécois, l'arrivée au pouvoir du gouvernement péquiste de Jacques Parizeau en 1994, auquel succédera Lucien Bouchard en 1996, profite au modèle québécois. Dans les faits, si les Libéraux de Daniel Johnson avaient auparavant (1989-1994) complété la transformation du rôle de l'État, le faisant passer d'entrepreneur à partenaire, les gouvernements Parizeau et Bouchard, et même par la suite celui de Bernard Landry, renouent avec un interventionnisme que l'on pourrait qualifier de modéré. Il s'agit dans les faits de développer un appareillage de politiques cohérentes vis-à-vis la nouvelle conjoncture globalisée. À ce titre, nous avons noté au chapitre II les transformations au niveau des pratiques (aide à la recherche et développement, crédit d'impôt à la formation, etc.) ainsi qu'au niveau des cibles qui dorénavant sont circonscrites aux domaines ou industries dans lesquels le Québec peut exploiter un avantage concurrentiel. À l'instar de Louis Roquet, nous croyons que l'État doit de plus en plus se poser en tant que facteur de concurrence.

Dans un article corédigé avec Jean-Pierre Dupuis, nous avançons l'idée que l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement péquiste en 1994 ouvrait un nouveau chapitre dans l'histoire du modèle québécois. Selon notre analyse, à partir de 1994, l'État dépasse son rôle de catalyseur ou d'accompagnateur pour en fait devenir promoteur; conception qui permet, entre autres, d'aller au-delà de l'éternelle dichotomie marché-État au cœur du débat sur le modèle québécois de développement économique :

Poussés par le phénomène de globalisation à s'ouvrir sur l'international et amputés d'une partie de leur capacité d'action par les traités internationaux sur le commerce, les États nationaux et subnationaux se trouvent placés en concurrence, contribuant à effacer la dichotomie marché-État. Ce mouvement qui tend à faire des États des joueurs mis en concurrence, crée une forme de

marché étatique, d'où l'importance accordée à la promotion, à la séduction des acteurs économiques¹⁷⁵.

Pour les détracteurs du modèle, cet État promoteur fait rejaillir le spectre d'un État interventionniste tout azimut; cependant, nous croyons qu'un tel positionnement de l'État a plutôt de quoi réjouir. Qu'il soit question de l'Irlande ou du Québec, il appert que l'interventionnisme a pris une nouvelle forme qui témoigne d'une grande lucidité face à une concurrence qui semble émerger dorénavant de partout. À titre d'exemple, le *Review of Industrial Performance and Policy 2003* (publié par le gouvernement irlandais) analyse la baisse du montant des investissements directs étrangers en sol irlandais entre 2000 (24,1 milliards de dollars) et 2001 (9,8 milliards de dollars). Ils arrivent à la conclusion que la montée de pays comme la Chine et l'Inde, mais aussi l'émergence d'une concurrence plus forte des pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est, comme la Pologne, la Hongrie et la République tchèque sont responsable en grande partie de cette baisse¹⁷⁶.

Il est intéressant de noter que le document nous apprend aussi que plusieurs des pays de l'ancien bloc de l'Est entrent dans le jeu de la concurrence étatique en offrant aux entreprises des taux d'imposition favorables (Hongrie : 18 %, Estonie : 0 %, Pologne : 24 %). Il ne faut surtout pas oublier l'entrée de pays très avancés au plan des infrastructures et de la technologie de pointe, comme la Suède, la Finlande et l'Autriche qui ont tous fait leur entrée dans l'UE en 1995 et qui viennent directement concurrencer des pays comme l'Irlande dans leurs niches respectives¹⁷⁷.

Du côté nord-américain, le Québec est lui aussi soumis à ce type de concurrence étatique. De façon étonnante, cette concurrence étatique nous vient des États-Unis, pays qui dans l'imaginaire collectif représente plutôt le paradis de la libre entreprise

¹⁷⁵ Op. cit., De Champlain, Dupuis, p. 95.

¹⁷⁶ Stationery Office, *Review of Industrial Performance and Policy 2003*, Dublin, 2003, p. 50.

¹⁷⁷ Idem, p. 50-51

et de l'État en retrait, du moins au niveau de la sphère économique. Selon Gérard Bérubé, les opposants aux actions des gouvernements péquistes dans le cas de l'aide consentie à Packard à Sainte-Thérèse, à GM à Boisbriand ou encore au projet avorté d'implantation de Mosel Vitelic (semi-conducteur) devraient y regarder à deux fois avant de monter aux barricades. Ce dernier, nous montre que la pratique est courante, voire payante, tout en dressant une liste d'entreprises ayant bénéficié de ce type de traitement, dont :

- IBM, qui a reçu près de 600 millions de dollars en crédit d'impôt et plus d'un milliard offert par différents paliers de gouvernement pour un projet d'implantation d'une usine de semi-conducteurs, évalué à 2,5 milliards de dollars, dans l'État de New York;
- Honda, qui a bénéficié d'une aide du gouvernement de l'Alabama à hauteur de 233 millions de dollars pour un projet d'usine évalué à 588 millions;
- GM, qui a profité d'une aide de l'État du Michigan de près de 145 millions pour un projet d'usine Cadillac, évalué à 600 millions, ainsi que de 157 millions pour une usine de moteurs dont le coût est estimé à 735 millions¹⁷⁸.

En somme, il peut sembler difficile de voir à travers ces changements ponctuels l'influence d'une chose telle que la radicalisation de la modernité. Et pour cause; la modernité avancée en tant que concept dynamique a cette particularité d'être décomposable tout en n'étant que partiellement recomposable, mais surtout de posséder, selon Beck, une certaine incommensurabilité faisant du concept et du phénomène une réalité difficilement saisissable. Bref, la globalisation comme élément du concept ne peut évidemment rendre compte de tous les effets de composition à l'œuvre à l'intérieur même de la modernité avancée. À ce chapitre, nous avons évité d'aborder la question de la structuration du marché de l'emploi induite par la globalisation, puisque dans le cas de l'Irlande cette variable se trouve biaisée par un élément conjoncturel, soit une augmentation spectaculaire des naissances tardives par rapport au reste de l'Occident à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. Cet apport

¹⁷⁸ Gérard Bérubé, «La non-intervention», *Le Devoir*, 11 octobre 2001, p. B1.

en main-d'œuvre jeune et qualifiée est mis en lumière par plusieurs analystes comme élément central de la croissance économique, mais surtout du soutien à moyen terme de cette croissance.

4.2 Individualisation et gouvernance

Le phénomène de réflexivité au cœur de la modernité avancée, qu'il s'agisse d'autoréflexivité ou de réflexivité institutionnelle, tend à multiplier les possibles à la portée de l'individu, ainsi qu'à imposer la nécessité de faire des choix. Dans ces conditions, et tel qu'il fut illustré au chapitre I, la modernité avancée participe à l'éclatement des identités, les rendant à la fois multiples, circonstanciées, voire parfois contradictoires, de même qu'à l'exacerbation des désirs individuels. On pourrait ici rapprocher le processus d'individualisation en situation de modernité avancée à la succession d'une multitude d'états d'anomie, tels que définis par Émile Durkheim¹⁷⁹ il y a plus de cent ans. Selon ce dernier, un état d'anomie survient lorsque des changements (de nature économique, politique, sociale, etc.) viennent dissoudre un pan de l'édifice social.

Évidemment, la société analysée par Durkheim était moderne au sens strict, ce qui implique que chacun des états d'anomie était suivi d'une période relativement longue pour que se mettent en place et s'actualisent les valeurs et «traditions» partagées par le corps social. L'analyse de Giddens de la modernité avancée met en lumière non seulement une succession soutenue d'états d'anomie, mais aussi le fait que ces états participent tour à tour à une détraditionalisation de la société. Si la modernité, dans son parcours historique, a toujours participé à l'imposition du savoir rationnel sur le pouvoir divin ainsi qu'à la recherche du progrès, lequel s'est souvent traduit en termes de gain d'efficacité, la modernité avancée, toujours poussée par

¹⁷⁹ Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France, 2004, 416 p.

cette expansion du savoir rationnel, va même jusqu'à briser cette tradition moderne du caractère éminemment positif du progrès. Bref, dans la modernité avancée, l'expansion du savoir rationnel, à défaut d'apporter des réponses définitives, soulève des questions, voire des risques, qui contribuent à la nécessité de faire des choix (des choix qui portent même sur le caractère désirable du progrès).

Concrètement, les similitudes entre les parcours et l'évolution du modèle québécois et irlandais par rapport au processus d'individualisation à l'œuvre dans les sociétés modernes avancées, sont frappantes. Nous sommes en quelque sorte en face de cas qui ont embrassé à la fois le providentialisme et l'approche concertée avec les partenaires sociaux et économiques dans le cadre de leurs modes de gouvernance respectifs au cours des années 1960 et 1970.

Comme nous l'avons vu au chapitre I, au-delà des considérations de nature financière et économique, les politiques providentialistes, à l'aube des années 1980, souffrent du fait que, de part leur portée universelle, elles arrivent de moins en moins à combler les désirs de plus en plus diversifiés des membres du corps social. La publication en 1987 du PNR¹⁸⁰ marque un tournant non seulement en termes de légitimité, mais aussi en termes de gouvernance pour le gouvernement irlandais. En effet, les compromis sociaux et économiques négociés entre l'État, les syndicats, le patronat ainsi que les fermiers, ayant été précédés d'une démarche inclusive, ils viennent légitimer l'austérité des choix en matière de politiques économiques et sociales. Du côté de *l'Irish Congress of Trade Unions* (ICTU), il est évident que le rapport de force en leur défaveur excluait d'emblée toute approche marquée du sceau de la confrontation. Le mérite revient donc en grande partie à l'acteur étatique qui, conscient de ce rapport de force favorable, aurait pu imposer plutôt que de négocier,

¹⁸⁰ Suite au PNR, qui couvrait la période 1987-1990, l'entente fut renégociée toujours dans le même esprit d'élargissement des partenariats sociaux. Pour la période allant de 1990 à 1993, on publia le *Programme for Economic and Social Progress*, qui fut suivi du *Programme for Competitiveness and Work* (1993-1997) ainsi que du *Partnership 2000* pour la période 1997-2000.

comme l'avait fait le gouvernement britannique sous Margaret Thatcher, contribuant à marginaliser l'acteur syndical.

Selon J.D. House et Kyla McGrath, le modèle partenarial irlandais correspond en plusieurs points aux modèles dits corporatistes de l'Europe de l'Ouest dont notamment le corporatisme social suédois, ou encore le corporatisme compétitif néerlandais. Cependant, le modèle de corporatisme inclusif qui s'est développé en République d'Irlande à partir du milieu des années 1980 se distingue d'une part par l'interaction d'un certain nombre de facteurs conjoncturels dont nous avons discutés précédemment (les deux chocs pétroliers, un boom des naissances tardif, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le renversement du bilan migratoire, etc.) et, d'autre part, par une forme de gouvernance « [...] that goes beyond northern European corporatism in both membership and scope »¹⁸¹ ainsi que par une adéquation entre la configuration institutionnelle en place et les objectifs et moyens mis de l'avant pour sortir le pays de la crise.

Lorsque observé selon son adéquation au processus d'individualisation croissant, le corporatisme social irlandais devient en quelque sorte la réponse la plus adéquate à la situation qui prévalait en 1987. Dans leur analyse détaillée du miracle irlandais, House et McGrath décortiquent le processus ayant mené au compromis social qui culmina avec le dépôt du PNR en 1987. Tout d'abord, ils identifient la crise des finances publiques et sa menace pour la pérennité du pays et de ses politiques sociales comme le point de départ ayant ouvert une «fenêtre de leadership» (*leadership vacuum*) ne demandant qu'à être comblée. Le défi fut relevé par le *National Economic and Social Council* (NESC) qui, fort des futurs membres qui allaient participer à la publication du PNR, dépose en 1986 le *Strategy for Development 1986-1990*. Bien que jouissant seulement d'un pouvoir consultatif

¹⁸¹ Op. cit., House et McGrath, p. 44.

auprès du gouvernement, le NESC réussit à convaincre ce dernier d’embrasser les grandes lignes du *Strategy for Development 1986-1990*, lesquelles allaient être reprises et institutionnalisées à travers le PNR.

Tel qu’illustré au chapitre I, le processus d’individualisation tend à rendre tous les aspects de la vie de chaque individu «décidables». Au niveau des institutions politiques et des idéologies politiques qui les animent, deux voies semblent s’offrir. Une première irait dans le sens d’un retrait de plus en plus marqué des institutions politiques, notamment l’État, afin de laisser un maximum de place aux initiatives individuelles. Il s’agit ici pour l’essentiel du discours libéral, voire néolibéral, sur la responsabilisation et les libertés individuelles. L’autre voie est en quelque sorte celle du partenariat et de l’intersubjectivité, où une reconnaissance des acteurs et de leurs intérêts et désirs de plus en plus diversifiés s’instaure à travers un dialogue social.

Cette dernière voie empruntée par l’Irlande a l’avantage, d’une part de stabiliser un environnement de plus en plus changeant, que ce soit pour l’État lui-même, les entreprises ainsi que les individus. D’autre part, la stabilité ainsi que la plus grande prévisibilité qu’engendrent la négociation et les partenariats sociaux (dans le cas de l’Irlande, un contrôle des augmentations salariales en retour d’un abaissement du fardeau fiscal) tendent à favoriser une plus grande sécurité ontologique¹⁸² pour les individus.

Dans le cas du modèle québécois, l’arrimage entre ce dernier et le processus d’individualisation peut être caractérisé par une sorte de mouvement en deux temps entre le partenariat et le retrait néolibéral. Des premiers sommets socio-économiques de la fin des années 1970 et au début des années 1980 jusqu’à ceux de la fin des

¹⁸² Giddens définit le concept comme : «*la confiance de la plupart des êtres humains dans la continuité de leur propre identité et dans la constance des environnements d’action sociaux et matériels*». Op. cit., Giddens (1994), p. 98.

années 1990 et du début 2000, en passant par les tentatives de retrait sous les Libéraux au milieu des années 1980, le modèle québécois semble incapable de faire l'unanimité. Étonnement, et comme le chapitre II tend à le confirmer, des pans entiers de la littérature consacrée à ce dernier semble s'accorder pour dire que concertation et partenariat sont les deux éléments clés du modèle.

Contrairement au cas irlandais, le modèle québécois n'a pas encore traversé de crise qui aurait eu pour effet de rallier la population derrière ses leaders (économiques, syndicaux, communautaires et politiques). De plus, l'analyse du cas québécois en fonction du processus d'individualisation croissant pose aussi un autre problème de taille. Sans vouloir entrer dans le débat qui touche la question nationale au Québec, il semble évident que la situation du Québec comme entité subnationale faisant partie de la fédération canadienne l'ampute d'une partie de sa latitude en matière de gouvernance. Il est aussi important de noter que le Québec, en tant que province canadienne, est incapable de faire accepter son caractère unique. Si bien qu'il devient difficile pour tout gouvernement au pouvoir de mettre en place un plan politique global qui arrime l'ensemble des politiques sociales et des politiques économiques dans un tout cohérent.

On peut évidemment toujours évoquer un certain nombre de politiques qui semblent s'aligner sur le processus d'individualisation croissant. Par exemple, au niveau des politiques familiales, l'instauration d'un régime de congés parentaux et surtout la mise en place des garderies à cinq puis à sept dollars semblent répondre de mieux en mieux aux multiples facettes que prend la vie familiale d'aujourd'hui.

En revanche, le statut d'entité subnationale pose problème dans plusieurs domaines. En 1998, le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard en venait à une entente avec le gouvernement fédéral concernant le dossier de la formation de la main-d'œuvre. Bien qu'il y ait bel et bien eu transfert d'un certain nombre de

fonctionnaires fédéraux vers l'organisme Emploi Québec, le gouvernement fédéral maintient nombre de programmes par le biais de Ressources humaines Canada, qui viennent en quelque sorte chevaucher ceux de l'organisme provincial. Bref, il appert que dans le domaine de la formation, comme dans plusieurs autres d'ailleurs, le statut d'entité subnationale du Québec l'empêche de mettre de l'avant des solutions globales et cohérentes qui seraient à même de répondre aux besoins multiples des acteurs organisationnels ou individuels.

En somme, il nous apparaît que la situation particulière du Québec rend difficile l'arrimage entre le processus d'individualisation croissante et des politiques allant dans le sens de cette diversité décuplée au niveau des besoins, des appartenances et des aspirations. Pour Giddens, l'expérience de la modernité avancée induit chez l'individu une rupture avec l'expérience d'une vie «routinisée» par des institutions telles l'État, le clergé, l'entreprise, caractéristique de la vie moderne et surtout prémoderne. En termes plus abstraits, on pourrait dire qu'en situation de modernité avancée « [...] la sécurité ontologique indispensable aux individus est ébranlée et requiert d'être structurée sur de nouvelles bases [...] le danger ne provient plus de la nature, mais il est plutôt une conséquence de l'environnement socialement construit¹⁸³.»

Mais voilà qu'au Québec, la polarisation de la population sur le dossier de la question nationale influence à son tour, en créant d'autres clivages, les débats sur des enjeux économiques et sociaux fondamentaux, dont la place de l'État dans le développement économique, l'état des finances publiques, la pertinence ou les besoins en matière de programmes sociaux etc. En somme, la prépondérance de la question nationale ainsi que les retombées de son influence sur le cours de l'ensemble des autres débats fait en sorte que ce qui représente une inquiétude, voire une menace,

¹⁸³ Op. cit., Martuccelli, p. 523-525.

pour les uns, par exemple la dette publique québécoise, n'est, pour d'autres, qu'une des conséquences directes pour le Québec de ne pas être entièrement maître de sa destinée.

Non sans rappeler l'arrivée au pouvoir des Libéraux de Robert Bourassa en 1985 et leur programme de changement tout aussi ambitieux, le Parti libéral, mené par Charest, remporte en avril 2003, les élections provinciales. Fort d'un programme axé sur le changement¹⁸⁴, le gouvernement Charest entend revoir en profondeur le rôle de l'État québécois et, par extension, celui du modèle québécois. Dans les faits, le programme propose, entre autres, une réingénierie de l'appareil d'État, la révision d'un ensemble de lois, notamment dans le domaine du travail, de la santé, de la gestion des affaires municipales, de la famille et du développement régional¹⁸⁵, ainsi qu'une diminution de l'impôt sur le revenu de cinq milliards en cinq ans.

Pour l'essentiel, le programme libéral, fortement axé sur la promotion des initiatives individuelles et sur un retrait de l'État au profit du secteur privé, se rapproche de la voie néolibérale telle que décrite précédemment. Par ce programme, les Libéraux marquaient une rupture avec la logique de concertation, de partenariat et de consensus propre au modèle québécois.

4.3 L'économie informationnelle : de l'industrialisme à l'informationnalisme

Troisième élément au cœur du processus de radicalisation de la modernité, l'économie informationnelle renvoie directement à la nouvelle réalité des sociétés occidentales soit leur incapacité grandissante à pouvoir être concurrentielles dans des segments de marché commandant une main-d'œuvre intensive et peu qualifiée. Que

¹⁸⁴ Les Libéraux ont fait campagne sous le slogan «Nous sommes prêts».

¹⁸⁵ Pour une lecture détaillée des changements au niveau des différentes lois et de leurs impacts, voir Rouillard, Montpetit, Fortier, Gagnon, Op. cit., p.119-152.

l'on aborde la question du passage de l'industrialisme à l'informationnalisme selon l'angle de Castells ou encore celui de Giddens, il appert qu'à la fois le développement accéléré des technologies, principalement celles associées aux NTIC, ainsi que l'accélération du temps et la multiplication des interactions en situation d'absence (désenchâssement spatio-temporel) caractérisent dorénavant cette nouvelle économie.

La croissance du savoir rationnel et le processus de détraditionnalisation à l'œuvre dans la modernité avancée ont eu pour effet de rendre caducs les modes d'organisation hérités de l'industrialisme. En fait, la force de la société industrielle résidait dans sa capacité à maîtriser le futur, puisque l'incertitude était limitée. Pour Ascher,

[d]ans un univers incertain, les flux d'information prennent une importance décisive, car ils sont les supports des décisions d'acteurs qui ne peuvent s'en remettre aux habitudes, aux routines, aux traditions, aux réflexes et aux informations déjà acquises. Les informations sont ainsi le lien entre les acteurs et leur environnement et elles participent à des rationalités de plus en plus complexes.¹⁸⁶

Il n'est donc pas étonnant de constater que la troisième voie telle qu'envisagée par Giddens se doit de favoriser la flexibilisation du marché de l'emploi, l'entrepreneuriat ainsi que l'investissement technologique. Nous verrons dans la prochaine section qu'autant le modèle québécois que le modèle irlandais ont su, au cours des années 1990, se doter de politiques et d'outils que l'on pourrait associer à une troisième voie et qui auront permis aux deux ensembles de tirer profit de cette économie cognitive.

¹⁸⁶ Op. cit., Ascher, p. 80.

4.3.1 Le cas de l'industrie montréalaise du multimédia¹⁸⁷

Pour illustrer le caractère structurant de la nouvelle économie, nous avons centré notre analyse sur le cas du développement de l'industrie montréalaise du multimédia. Sans vouloir entrer dans les détails, il est intéressant de constater qu'une large part des activités liées à la nouvelle économie ou à l'économie cognitive comporte une dimension territoriale. Toute moderne et avancée qu'elle soit, la nouvelle économie se veut à la fois globale (sans frontière), mais aussi, au plan local, elle demeure une économie essentiellement urbaine. Selon Claude Manzagol et Guy Jalabert, en matière de haute technologie

[...] les métropoles américaines englobent 87% de l'emploi de ces champs techniques [...] les 13 plus grandes en retiennent déjà 40%, selon les données de 1990 [...]. Au Canada le même phénomène est patent : en 1991, les 20 aires métropolitaines rassemblaient 50,2% de la population, 65% de l'emploi manufacturier et 84% des effectifs «high-tech» dont 32% pour Toronto et 23% pour Montréal.¹⁸⁸

Ce qui nous intéresse cependant dans le cadre de cette section relève de l'implication de nombre d'éléments institutionnels associés au modèle québécois qui ont participé au développement de l'industrie montréalaise du multimédia (pour un portrait de l'industrie au début 2000, voir annexe D). Dans les faits, il semble que dès le milieu des années 1990, le multimédia fut identifié parmi le groupe de ces industries porteuses¹⁸⁹ que le modèle s'était donné le mandat de soutenir.

¹⁸⁷ Cette section s'inspire de De Champlain et Dupuis, Op. cit., p. 85-99.; Olivier De Champlain et Viviane Sergi, *Le réseau apprenant : l'émergence d'une nouvelle forme d'intégration locale/globale*, Québec, allocution présentée dans le cadre du congrès de l'ACFAS, 2002, 30 p.

¹⁸⁸ Claude Manzagol, Guy Jalabert, «Technopoles d'Europe et d'Amérique du Nord», dans Jean-Marc Fontan, Juan-Luis. Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (dir.) *Entre la métropolisation et le village global*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, p.160.

¹⁸⁹ Tel que cité à la page 55 du présent document : Quant aux cibles économiques gouvernementales, elles «sont peu nombreuses mais pointent des domaines jugés porteurs comme l'aéronautique, les télécommunications, le multimédia, les biotechnologies, les produits pharmaceutiques et les équipements médicaux».

C'est en 1998 que le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard lance dans un premier temps la «Politique québécoise de l'autoroute de l'information»¹⁹⁰ et par la suite le projet de Cité du multimédia. Le projet de cité visait la concentration dans un lieu défini¹⁹¹ d'une masse critique d'entreprises du secteur dans le but de favoriser les échanges technologiques, les alliances stratégiques et les partenariats. À l'époque, les entreprises qui s'établissaient dans les immeubles accrédités de la Cité pouvaient bénéficier «[...] d'un congé fiscal d'une durée de 5 ans, de même que de crédits d'impôt sur les salaires, et ce jusqu'à un montant total de 15 000\$¹⁹² sur une période de dix ans.¹⁹³». En 2003, la Cité comptait plus de 45 entreprises qui employaient près de 6000 personnes dont le revenu moyen se situe à plus de 70 000 dollars¹⁹⁴.

Cependant, le projet fut aussi abondamment critiqué. Pour certains, l'État québécois intervenait encore une fois de trop dans la sphère économique, alors que d'autres ont avancé le fait qu'en soit la Cité n'était qu'une entreprise déguisée dans la mesure où la plupart des entreprises y déménagèrent simplement pour profiter des généreux programmes de congés fiscaux et de subventions au niveau des salaires. Certes il ne faudrait pas rejeter ces critiques du revers de la main, cependant il faut aussi voir plus loin que les seuls aspects financiers liés au programme de la Cité. Avec ce projet, il s'agissait d'une part de tirer avantage de la vague techno qui déferlait sur le monde occidental. D'autre part, il s'agissait de doter Montréal d'une

¹⁹⁰ Gérée par le Ministère de la Culture et des Communications, la Politique québécoise de l'Autoroute de l'Information a pour principaux objectifs de faire du gouvernement du Québec un client exemplaire en matière d'utilisation de l'inforoute. Elle voit aussi à «l'alphabétisation informatique» de la population québécoise, en plus de stimuler le marché local des nouvelles technologies par ces appels de projets et le développement du marché gouvernemental. Dans la même optique, et bien qu'administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le programme *Brancher les familles*, lancé en 2000, se veut encore une fois un moyen de faciliter l'accès à l'inforoute et aux nouvelles technologies. Op. cit., De Champlain, Dupuis, p. 90.

¹⁹¹ Cet espace est ceinturé par les rues King, William, de la Commune et Duke, dans le sud-ouest du centre-ville de Montréal.

¹⁹² D'autres mesures ont été mises en place, il est possible de retrouver un plan détaillé de ces mesures sur le site d'Investissement Québec à l'adresse suivante : http://www.invest-quebec.com/fr/que/doc/cite_multi.jsp

¹⁹³ Op. cit., De Champlain, Dupuis, p. 91.

¹⁹⁴ Pour plus d'information voir : <http://www.citemultimedia.com/francais/aPropos/aPropos.asp>

fenêtre sur le monde afin de pallier à la faiblesse du secteur notamment de l'exportation et de l'inscription dans les réseaux d'affaires internationaux. À titre de comparaison, et en matière d'exportation de produits issus des technologies de l'information, le Québec n'exportait que 7,5 % de la valeur totale de la production de ce segment alors que l'Irlande trouvait preneur pour près de 25 % de la production dans ce segment¹⁹⁵.

De plus, le projet de Cité cherchait aussi à tirer avantage d'une foule de caractéristique de la population et de l'environnement de la métropole dont le haut niveau de bilinguisme et de trilinguisme, la présence de capitaux de risque, la présence de quatre campus universitaires de même qu'un certain nombre de fleurons internationaux de l'industrie dont Softimage et Discreet Logic¹⁹⁶.

Au-delà du projet, il semble que le Québec, malgré sa position enviable dans plusieurs secteurs de la nouvelle économie n'arrive pas à se doter d'un plan cohérent. À titre d'exemple, le Québec se classe sixième au plan mondial dans le domaine de la production aéronautique; au niveau de cette industrie, Montréal s'accapare près de 70 % des dépenses canadiennes en recherche et développement. De plus, le Québec détient près de la moitié des emplois en génie au Canada de même que 32 % des emplois canadiens du secteur des biotechnologies¹⁹⁷. Malgré cela, plusieurs ombres demeurent toujours au tableau. Premièrement, le caractère essentiellement urbain de la nouvelle économie amplifie d'autant plus le problème de l'économie des régions et de l'exode de la jeune génération. À un autre niveau, et malgré la présence de

¹⁹⁵ Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 2005. Pour plus de détails consulter :

http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/commerce/tic/commerce_tic_05_final2.htm

¹⁹⁶ En juillet 2000, le magazine *Wired* publiait un classement des 46 plus importants pôles de la nouvelle économie à travers le monde. Montréal s'y classait douzième sur un pied d'égalité avec Dublin. Jennifer Hillner, «*Venture Capitals*», *Wired*, juillet 2000, p. 258-271.

¹⁹⁷ Pour plus de détails voir : Gouvernement du Québec, *Québec objectif emploi : vers une économie d'avant-garde*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 181 p.

capitaux de risque, certaines industries souffrent de sous-financement, notamment les biotechnologies¹⁹⁸.

Malgré cela, l'élection des Libéraux de Jean Charest est en quelque sorte venue donner un signal contradictoire. Ces derniers, ont mis fin aux subventions salariales et aux congés fiscaux du projet de la Cité du multimédia. Qui plus est, ils ont aussi réduit les crédits d'impôts à la recherche, un domaine où le Québec en général ne performe pas très bien. Bref, à l'instar du rapport Descôteaux de 1974, le Québec semble manquer de cohérence au plan de son développement économique et l'alternance des gouvernements péquistes et libéraux, aux approches opposées en matière d'interventionnisme étatique dans le développement économique n'aide en rien la nouvelle économie québécoise.

4.3.2 L'Irlande dans la nouvelle économie

Si l'évolution de l'économie québécoise vers des segments industriels associés à la nouvelle économie semble, dans l'ensemble, manquer de cohérence, il en va autrement dans le cas de la République d'Irlande. Que cette cohérence soit le résultat d'une analyse à posteriori ou encore d'un ensemble de politiques longtemps mûries s'étant déployé dans le temps importe peu ici.

Tout comme dans le cas du Québec, plusieurs éléments militent en faveur de l'Irlande. Comme au Québec, la situation géographique du pays en fait une porte d'entrée idéale pour le marché de l'Union européenne. De plus, le fait que l'ensemble de la population parle l'anglais facilite aussi la venue d'entreprises américaines du secteur de NITC. Mais au-delà de ces quelques facteurs sur lesquels on a peu ou pas de contrôle, on retrouve un ensemble de politiques et d'acteurs qui, depuis déjà de

¹⁹⁸ Karine Fortin, «Des biotechs fragilisées» *La Presse*, 16 novembre 2005, Cahier Affaire p. 3.

nombreuses années, ont su créer un environnement favorable au développement de la nouvelle économie irlandaise.

Au niveau du secteur des NTIC, on estime à près de 1300 le nombre d'entreprises (1000 locales et environ 300 internationales) sur le sol irlandais. Ces dernières employaient plus de 90 000 personnes, en 2003, comparativement à 19 000 en 1990. De plus, sept des dix plus importantes entreprises du secteur au niveau mondial dont Dell, Microsoft et Intel possèdent des installations en Irlande. Il est aussi intéressant de noter que le tiers de tous les ordinateurs personnels sont fabriqués en Irlande¹⁹⁹.

Ce qui distingue cependant le modèle irlandais du modèle québécois en matière du développement du secteur des NTIC relève essentiellement d'une question de cohérence, et ce, tant au niveau du réseau institutionnel, qui soutient ce développement, que de la cohérence de la politique industrielle. Dans un document rédigé pour le compte du United Nations University, la professeure Eileen P. Drew dresse le portrait du développement du secteur des NTIC en Irlande²⁰⁰.

Notant, comme nous l'avons fait au chapitre III, le renversement vers une plus grande ouverture économique à la suite de la publication en 1958 du *Programme for Economic Expansion* (PEE) en 1958, Drew montre que, dès les années 1960 et 1970, l'industrie des NTIC avait été identifiée comme porteuse par différentes autorités irlandaises. Dans un premier temps, le *Computer Policy Advisory Committee* (CPAC) fut mis sur pied. Le comité suggéra, aussitôt qu'en 1975, au gouvernement de se

¹⁹⁹ ICT Ireland, Key Industrial Statistics, http://www.ictireland.ie/Sectors/ict/ictDoelib4.nsf/vLookupHTML/Key_Industry_Statistics?OpenDocument

²⁰⁰ Pour une lecture détaillée, voir Eileen P. Drew, «Development of Information Technology in Ireland», dans Eileen P. Drew et F. Gordon Foster (dir.), *Information Technology in Selected Countries*, Tokyo, United Nations University, 1994, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unu.edu/unupress/unupbooks/uu19ie/uu19ie00.htm>

doter d'une *national computer policy*. Toujours au cours de la décennie 1970, le même comité publia un rapport intitulé *Toward a National Computer Policy*, dans lequel on retrouve plusieurs arguments en faveur du «virage technologique irlandais» ainsi que certaines recommandations à long terme. Parmi les recommandations, on retrouve :

- 1) de voir au développement du potentiel de l'industrie de l'informatique;
- 2) d'encourager l'utilisation de l'ordinateur en les intégrant en éducation et en formation, et ce, à tous les niveaux et dans tous les secteurs;
- 3) d'encourager le développement industriel en tentant d'attirer les entrepreneurs à la recherche de pays dotés d'une politique de développement des infrastructures informatiques et de communication;
- 4) de promouvoir la coordination du développement des secteurs privé et public de même que la coopération entre l'Irlande du Nord et du Sud et entre l'Irlande et les autres pays²⁰¹.

D'autres comités ou institutions comme l'*Industrial Development Authority* (IDA) (voir annexe B), ont aussi joué un rôle prépondérant dans le développement des NTIC. À l'instar des *Bâtir le Québec* (1979) et *Le virage technologique* (1982), les documents de politique industrielle publiés par IDA identifiaient les NTIC comme un secteur porteur pour l'avenir du développement économique du pays.

Que doit-on retenir de l'expérience irlandaise en matière de développement des NTIC? Dans un premier temps, c'est évidemment la cohérence. Alors que du côté québécois on semble (exception faite de la Cité du multimédia et de quelques autres projets de technoparcs) avoir une approche à la pièce, contrairement au mandat clair qu'a reçu IDA depuis 1970, soit d'attirer les entreprises étrangères (tous domaines confondus) à s'établir en sol irlandais. De plus, on constate que le mandat de IDA fut constamment renforcé par une politique industrielle qui, grâce à des programmes de

²⁰¹ Computer Policy Advisory Committee, *Towards a National Computer Policy*, Dublin, Computer Policy Advisory Committee, sans date; cité dans Drew, Op. cit., (traduction de l'auteur).

subventions et à un taux d'imposition très bas, contribuait à donner des arguments de «vente» à IDA.

L'autre particularité du cas irlandais tient principalement à la force du réseau institutionnel qui appuie, conseille et applique les décisions du corps politique. Dans ce dernier cas, la portée de ce réseau sommaire présenté à l'annexe C dépasse largement le simple secteur des NTIC. En fait, ce réseau très schématique se veut en quelque sorte le point de rencontre d'un ensemble de sous-réseaux spécialisés. Ce ou ces réseaux, contrairement aux réseaux d'institutions généralement associés au modèle québécois, possèdent un niveau de reconnaissance, voire d'institutionnalisation, plus élevé que leurs équivalents québécois, leur permettant de dépasser les logiques intéressées et de confrontation ainsi que de dépasser leur statut d'organisme de consultation.

En somme, plusieurs des éléments qui ont fait le succès de l'Irlande, spécialement dans le domaine des NTIC, se retrouvent au Québec. On peut penser à la qualité des infrastructures de communication, à la présence d'une main-d'œuvre qualifiée ainsi que de centres de formation, etc. En revanche, il manque toujours cruellement à l'industrie québécoise des NTIC des tremplins vers les réseaux internationaux de distribution. De façon plus générale, on s'aperçoit, lorsque l'on compare les deux modèles que s'il semble y avoir concertation et dialogue dans les deux cas, la capacité d'action des membres des différents réseaux irlandais appert beaucoup plus grande de même que leur reconnaissance dans l'élaboration, mais surtout l'application des orientations et des politiques au niveau industriel.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous aimerions apporter un certain nombre de précisions sur l'analyse qui précède. Nous entendons donc mettre en lumière certaines considérations qui, bien que se situant au-delà de la portée originale de cette analyse exploratoire, méritent une certaine attention. Dans un premier temps certaines réserves seront émises quant aux succès qu'a connus le modèle irlandais, et ce, bien que la démarche n'avait pas pour objectif premier de porter un jugement d'ordre moral sur le bien fondé des politiques mises de l'avant en République d'Irlande depuis 1987. Finalement, nous reviendrons sur l'analyse qui précède dans le but d'ouvrir le débat, d'une part sur la pertinence normative d'utiliser l'angle de la modernité avancée dans l'analyse des différents modèles nationaux et d'autre part, nous aimerions suggérer un certain nombre de pistes de recherche, notamment en ce qui concerne la «transférabilité» des modèles nationaux et les leçons que l'on peut tirer des modèles ayant fait école par le passé.

Pour certains, l'analyse qui précède pourra sembler qu'une façon parmi d'autres de se porter à la défense du modèle québécois et de porter aux nues le modèle irlandais. Il n'en est rien. Certes, notre analyse s'en est tenu essentiellement aux aspects positifs des décisions politiques en matière de développement socio-économique mises de l'avant par les institutions et les groupes d'acteurs qui fondent les modèles québécois et irlandais, mais surtout à leur adéquation à ce que nous avons décrit comme le phénomène de la modernité avancée.

Ignorer les conséquences inattendues (et disons négatives) des différentes actions politiques posées au nom des deux modèles relève essentiellement d'un choix de prime abord éditorial. De plus, et étant donné la portée de l'étude, ces effets négatifs (principalement attribuables au processus de conversion industrielle ainsi

qu'à la forte croissance, principalement en Irlande) n'auraient pu bénéficier de toute l'attention qu'ils méritent. Il s'agit donc là d'une mesure d'économie.

Cependant, nous aimerions tout de même attirer l'attention sur certains de ces effets négatifs, afin qu'ils puissent être analysés plus en profondeur et apporter ainsi un éclairage nouveau sur notre compréhension desdits modèles nationaux de même qu'à la pertinence de certaines politiques en situation de modernité avancée. Au niveau des considérations d'ordre plus général, le sociologue Anthony Giddens, dans son analyse de la modernité avancée et à travers, entre autres, un phénomène comme l'accélération du temps, a très bien su montrer que cette dernière n'avait rien de neutre en tant que phénomène.

Pour ce dernier, cette accélération du temps porte en elle-même sa propre non-neutralité qui tend à opérer une ségrégation entre «le lent» et «le rapide». Nous avons montré que l'expansion toujours plus grande du savoir rationnel qui accompagne la modernité avancée est en quelque sorte devenu la planche de salut de l'individu qui, grâce à ce savoir, entretient une narration avec lui-même dans le cadre d'un mouvement autoréflexif. La ségrégation du lent et du rapide prend ici tout son sens, puisque ce savoir rationnel emprunte désormais des courroies de transmission investies par les NTIC. Il s'agit donc d'une double ségrégation d'une part technique (sur la base de la maîtrise de ces NTIC), et d'autre part sur le plan de la vitesse qui souvent est garante de l'accès à certains contenus²⁰².

À un niveau plus concret, certains analystes ont critiqué le modèle développé par l'Irlande considérant que ce dernier, malgré le dialogue et les partenariats sociaux, n'est qu'un programme ayant permis la mise en place de politiques

²⁰² La distinction la plus simple est probablement celle que l'on peut faire entre une connexion câblée (haute-vitesse) et une connexion à partir de ligne téléphonique. De plus nous aurions pu tout aussi bien parler de ségrégation économique puisque le coût d'entrée dans ce monde virtuel revient à l'achat d'un ordinateur personnel, d'une connexion mensuelle etc.

d'inspiration néolibérale²⁰³. De prime abord, on aurait tendance à accepter les critiques de George Taylor, cependant nous avons vu que l'un des principaux problèmes de toutes politiques dites néolibérales relèvent du fait qu'elles sont incapables de faire naître des arrangements institutionnels et sociaux acceptables afin d'assurer une certaine justice et une paix dans le corps social. En revanche, les mécanismes de concertation et de partenariat mis en place en Irlande tendent justement à atténuer les effets des différentes politiques économiques mises en place depuis 1987, et qui au demeurant laisse beaucoup de place au mécanisme de marché. Évidemment, la concertation et le dialogue ne peuvent à eux seuls tout régler. Le passage de l'industrialisme à l'informationnalisme, mais surtout l'incroyable croissance qu'a connue le pays a contribué à créer une nouvelle sous-classe de citoyens incapable de se requalifier afin de retrouver leur place sur le marché du travail et de moins en moins capable de se loger dans les centres urbains, où le coût des logements et des habitations a littéralement explosé depuis les années 1990²⁰⁴.

Quant à la pertinence d'utiliser le concept de modernité avancée pour rendre compte de différents modèles nationaux, il nous apparaît toujours valable, bien que l'écart séparant le concept de la réalité puisse sembler grand. N'empêche qu'à toute époque, depuis Comte (voir tableau 1), des penseurs ont tenté d'analyser la vie moderne au travers du prisme de cette même modernité que l'on qualifie maintenant d'avancée. Étonnamment, si Auguste Comte a analysé la modernité à travers un seul élément, soit le développement de la science et Marx à travers le développement du capitalisme, se pourrait-il que la multiplication des éléments d'analyse de la modernité avancée n'en soit qu'un de ses symptômes? En fait, on a vu que le concept de modernité avancée pouvait être appréhendé par le biais de trois phénomènes (globalisation, processus d'individualisation et développement d'une économie

²⁰³ George Taylor, «Hailing with the Invisible Hand : A Cosy Political Dispute amid the Rise of the Neoliberal Politics in Modern Ireland», *Government and Opposition*, vol 37, n° 4, 2002, p. 501-523.

²⁰⁴ Idem, Taylor, p. 520.

cognitive); cette multiplication vient en quelque sorte confirmer une des hypothèses des tenants du concept de modernité avancée, à savoir une société de plus en plus fondée sur le savoir rationnel.

En ce qui a trait aux deux modèles nationaux analysés précédemment, un certain nombre d'observations méritent d'être mises en lumière. Premièrement, et bien que notre analyse n'ait pas attaqué de front le problème de la «transférabilité» desdits modèles, les chapitres II et III auront su mettre en lumière la construction et l'héritage institutionnels de même que l'importance de la variable culturelle dans l'évolution de tout modèle de développement. Ce qui importe de retenir ici, c'est que les politiques qui ont fait le succès de l'Irlande ne représentent en rien des garanties de succès pour tout pays qui voudrait les faire siennes. Cette conclusion est d'ailleurs illustrée par les récents travaux de Peter A. Hall et David Soskice²⁰⁵ de même, quoique selon une approche différente, par les travaux de E.F. Schumacher dans le cadre de son analyse sur le transfert du modèle de développement industriel occidental dans les pays africains au cours des années 1960 et 1970²⁰⁶. Bref, même si, à l'heure actuelle, l'Irlande semble jouir d'une croissance économique sans précédent, il appert que le modèle québécois se doit de trouver lui-même sa cohérence et ses politiques pour espérer se pérenniser.

Deuxièmement, notre analyse met en lumière le fait que si le modèle québécois semble s'accorder avec le phénomène de globalisation de par son désir d'ouverture sur le monde et son économie ouverte, il reste encore beaucoup de chemin à faire. De fait, les deux autres phénomènes que sont l'individualisation et le développement d'une économie cognitive posent quelques problèmes. Nous avons constaté que la situation particulière du Québec (en tant qu'ensemble subnational) tend à miner sa capacité d'action, mais surtout sa capacité de concertation, puisque la

²⁰⁵ Op. cit., Hall, Soskice, 540 p.

²⁰⁶ Ernst Friedrich Schumacher, *Small is Beautiful*, Paris, Contretemps/Le Seuil, 1978, 316 p.

question nationale se pose comme un élément discriminant dans tous les débats de société. Bref, cette dichotomie souverainiste-fédéraliste empêche un certain nombre de débats véritables, dont notamment des débats gauche vs. droite sur des questions constamment reléguées au second rang par la question nationale. Quant à l'adéquation entre la politique industrielle québécoise et la nouvelle économie, notre analyse pointe non pas vers un manque d'éléments (infrastructures, main-d'œuvre, entreprises locales et internationales, etc.), mais plutôt vers un manque de cohérence et de reconnaissance de l'apport d'acteurs des différents secteurs (privé, public, associatif, parapublic, etc.).

Enfin, le cas irlandais illustre, en quelque sorte, le caractère mobilisateur d'une menace sévère sur toute nation ou entité subnationale. Notre analyse du modèle irlandais met en lumière un pays qui, avant cette fameuse crise de 1987, connaissait un développement économique, quoique qu'avec des résultats moins reluisants, similaires au Québec. On peut tenter d'expliquer le miracle irlandais de bien des façons, que ce soit grâce aux fonds structureaux de l'Union Européenne ou encore le fruit de facteurs conjoncturels comme un *baby-boom* tardif ou encore une situation géographique qui en fait une porte d'entrée sur le marché européen, il demeure que c'est cette crise anticipée qui donna naissance aux partenariats sociaux irlandais. Ce sont ces partenariats et les réseaux qu'ils sous-tendent qui permettent, à notre avis, à l'Irlande d'avoir la flexibilité et la capacité de création de stabilité, dans un environnement en constant changement, nécessaire en situation de modernité avancée.

ANNEXE A
CONCLUSIONS TIRÉES DE : *MEMBERSHIP OF THE EUROPEAN
COMMUNITIES : IMPLICATIONS FOR IRELAND (WHITE PAPER 1970)*²⁰⁷

16.1 [...] that membership affords an opportunity of participating fully in the movement towards European unity [...] membership of the enlarged Communities would provide conditions more favourable to our economic development than would be obtainable outside.

16.2 [...] There is, nevertheless, a substantial basis for a qualitative conclusion which indicate that the national interest would be best served by the entry to an enlarged EEC which included the United Kingdom. To remain outside would place our agricultural exports at a severe disadvantage and would leave very much in doubt the possibility of maintaining, let alone our expanding, our industrial exports.

16.3 Because of its small scale, the domestic market does not itself afford a sufficient basis for the expansion of the economy at a pace and to an extent that will enable the country to achieve its principal economic objectives, namely full employment, the cessation of involuntary emigration and a standard of living comparable with that of other Western European countries. In Irish circumstances, therefore, economic growth of necessity depends on an expanding export trade.

16.4 [...]

16.5 [...] The removal of protection in the domestic market could entail difficulties for some sectors of Irish industry. The scale of these difficulties would depend on the response of Irish management and workers, in the firms affected, to the new trading situation as it emerged over the period leading to the assumption of the full obligations of membership. The possible losses in this regard, however, must be viewed in relation to the overall balance of advantage to the economy as a whole.

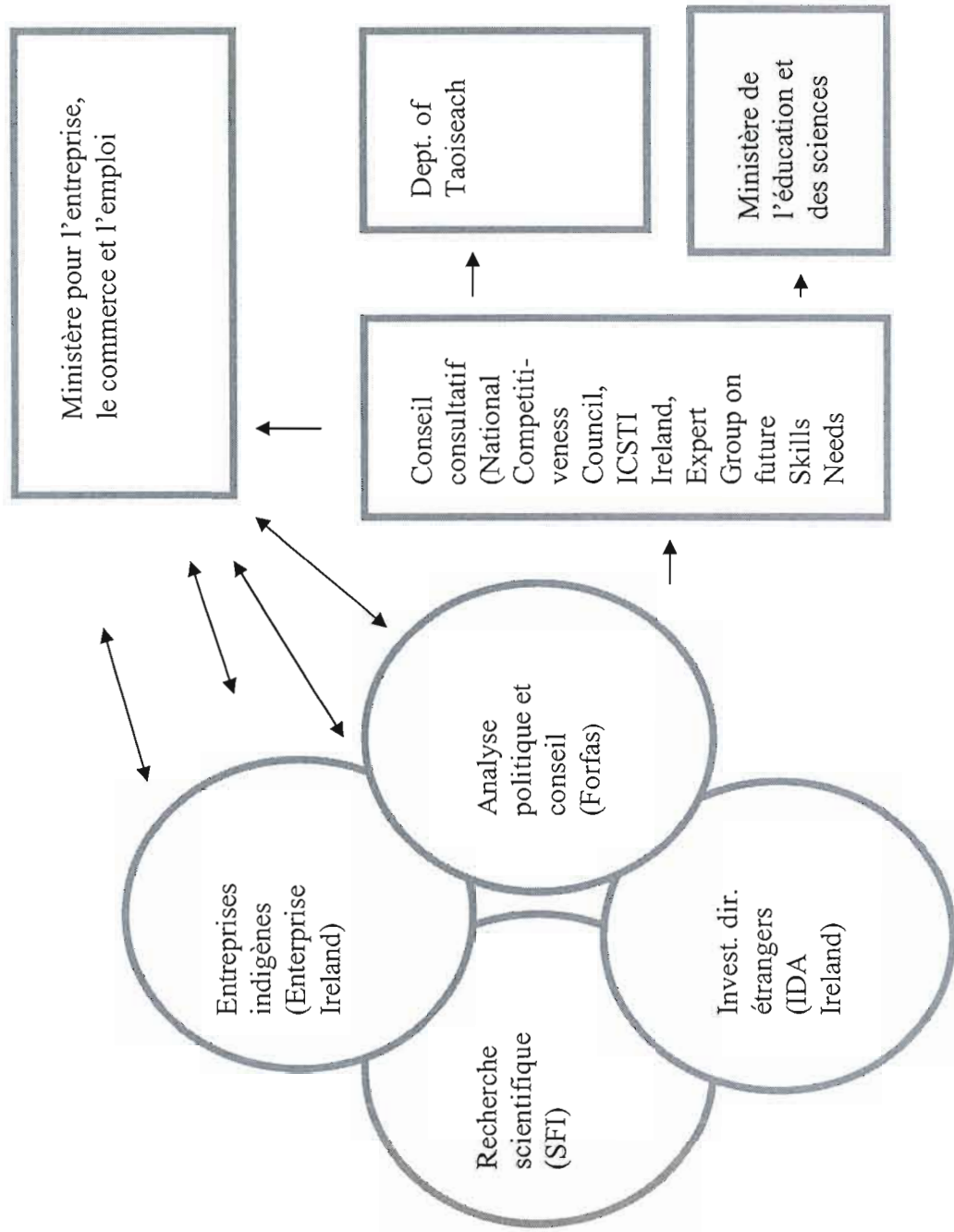
16.6 In the light of the growing strength of the economy and given equitable transitional terms, it is reasonable to conclude that membership of the European Communities would give a strong impetus to production and exports, both agricultural and industrial, and so to the growth of the economy. The enlarged Communities would constitute a market of over 250 million people capable of a high and sustained rate of growth and so would provide an external environment more favourable to economic growth than that in which the Irish economy has therefore been obliged to operate and substantially more favourable than that which would obtain if remain outside the enlarged Communities.

²⁰⁷ Gouvernement de la République d'Irlande, *Membership of the European Communities : Implications for Ireland*, The Stationery Office, Dublin, 1970, p. 106-108.

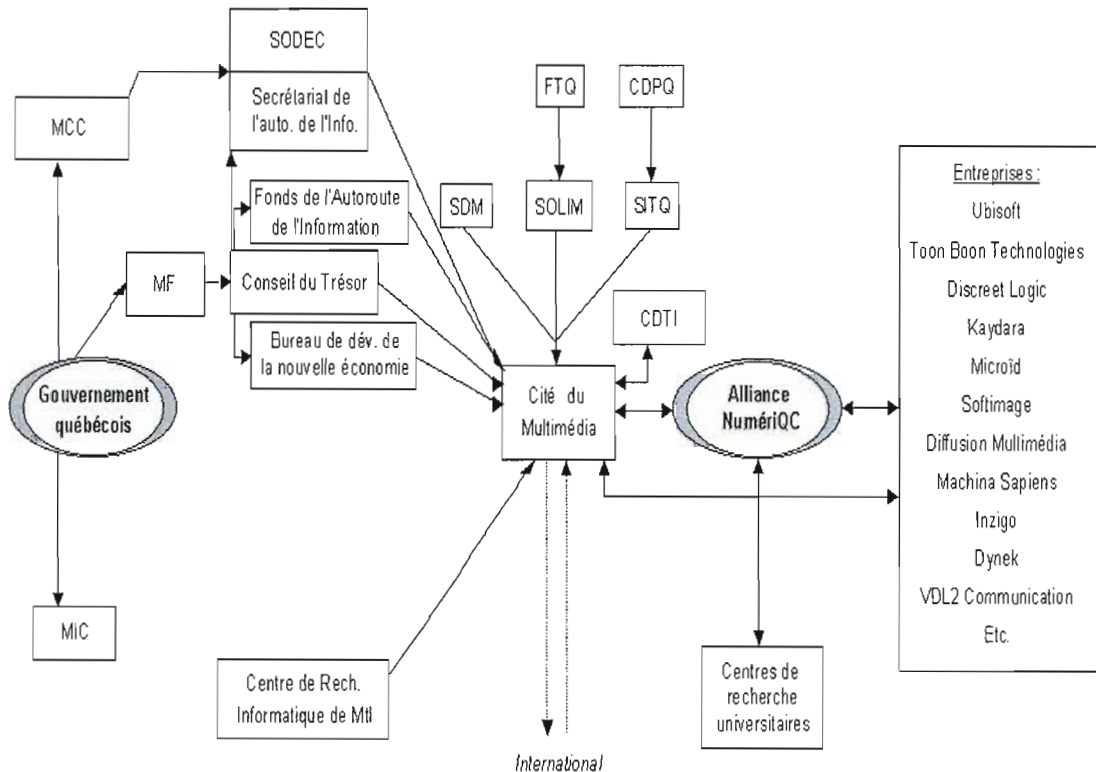
ANNEXE B LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

- Forfas : Opérant sous l'autorité du *Department of Enterprise, Trade and Employment*, le Forfas se pose comme l'agence responsable de la planification et du développement économique pour le gouvernement irlandais. Au niveau de sa mission, l'agence est responsable des politiques publiques faisant la promotion des entreprises et du développement technologique sur le territoire irlandais. Pour ce faire, l'agence coordonne les activités de l'IDA et d'*Enterprise Ireland*. Elle agit aussi en tant que conseiller, agence de recherche et d'analyse de politique auprès du gouvernement notamment au niveau de la compétitivité et du développement économique via les deux agences affiliées que sont : le *National Competitiveness Council* et *The Expert Group on Future Skills Needs*.
- Enterprise Ireland : Anciennement Forbairt, cette agence voit au développement national et international des entreprises indigènes irlandaises. Forte de 34 bureaux outre-mer, l'agence a pour mission de favoriser le développement des entreprises, de fournir du support à l'innovation technologique et d'aider les entreprises à internationaliser leurs opérations.
- IDA : L'*Industrial Development Agency of Ireland* est une agence gouvernementale autonome fondée en 1949 qui se veut, en quelque sorte, l'équivalent d'*Enterprise Ireland* pour les entreprises étrangères. Depuis 1994, l'agence s'occupe exclusivement du dossier de l'investissement direct étranger. En fait, l'agence tente d'attirer des entreprises qui opèrent dans des secteurs jugés porteurs pour l'économie irlandaise. L'agence s'efforce aussi de tisser des liens entre les entreprises qui s'installent sur le territoire et le milieu académique de façon à répondre aux besoins de ces dernières en matière de main-d'œuvre.
- NESCC : Le *National Economic and Social Council* fut créé en 1973. Sous l'autorité du *Department of the Taoiseach*, le conseil agit à titre de conseiller auprès du gouvernement et ce tant au niveau du développement économique que de la justice sociale. Depuis le milieu des années 80, la mission du conseil s'est accrue puisque que c'est selon les conseils et les paramètres établis par ce dernier que les partenariats sociaux furent négociés. En plus de son rôle de conseiller, le NESCC se pose aussi comme un forum où différents acteurs du corps social peuvent venir faire entendre leurs points de vue en rapport avec les dossiers économiques et sociaux.

ANNEXE C
RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES IRLANDAIS



ANNEXE D
RÉSEAU DE L'INDUSTRIE MONTRÉLAISE DU MULTIMÉDIA EN 2000



Liste des abréviations :

- MIC** : Ministère de l'Industrie et du Commerce
- MCC** : Ministère de la Culture et des Communications
- MF** : Ministère des Finances
- SDM** : Société de développement de Montréal
- SITQ** : Société immobilière Trans-Québec
- SODEC** : Société de développement des entreprises culturelles
- CDTI** : Centre de développement des technologies de l'information
- FTQ** : Fédération des travailleurs du Québec
- CDPQ** : Caisse de dépôt et placement du Québec

BIBLIOGRAPHIE

Articles de journaux et de périodiques scientifiques

Anonyme, «Green is Good», *The Economist*, 17 mai 1997, p. 21-23.

Barry, Frank, Bradley, John, Hannan, Aoife, «The Single Market, the Structural Funds and Ireland's Recent Economic Growth», *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, n° 3, 2001, p. 537.

Beauchemin, Jacques, Bourque, Gilles, Duchastel, Jules, «Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, 1995, p. 15-48.

Bérubé, Gérard, «La non-intervention», *Le Devoir*, 11 octobre 2001, p. B1.

Burnham, James B., «Why Ireland Boomed», *The Independent Review*, vol VII, n° 4, 2003, p. 537-556.

Castonguay, Claude, «La fin du double mandat», *La Presse*, 20 septembre 2002, p. A11.

Crotty, William, «Ireland : Economics Land the Reinventing of a Nation», *Policy Studies Journal*, Vol. 28, n° 4, 2000, p. 799-814.

Crouch, Colin et Streeck, Wolfgang (dir.), «L'avenir du capitalisme diversifié», dans Crouch, Colin, Streeck, Wolfgang, *Les capitalismes en Europe*, Paris, La Découverte, 1996, p. 11-26.

De Champlain, Olivier, Dupuis, Jean-Pierre «En route vers une troisième voie : le modèle québécois de développement économique», *Possibles*, vol. 24, n° 4, automne 2003, p. 85-99.

Descôteaux, Bernard, «Un modèle à revoir», *Le Devoir*, 18 mai 1999, p. A6.

Deslisle, Norman, «Le milieu des affaires réagit à la proposition du chef du Parti libéral», *Le Devoir*, 1^{er} octobre 1998, p. B4.

Dupuis, Jean-Pierre, *Entre culture latine, anglo-saxonne et nordique : les Québécois en économie, en affaires et en gestion*, Montréal, École des Hautes Études Commerciales, Cahier de recherche n° 00-29, 2000, 39 p.

Fortin, Karine, «Des biotechs fragilisées» *La Presse*, 16 novembre 2005, La Presse Affaires p. 3.

Hall, Peter A., «Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain», *Comparative Politics*, vol. 25, n° 3, 1993, p. 275-296.

Hillner, Jennifer, «Venture Capitals», *Wired*, juillet 2000, p. 258-271.

House, J.D., McGrath, Kyla, «Innovative Governance and the Development in the New Ireland : Social Partnership and the Integrated Approach», *Governance*, vol. 17, no 1, 2004, p. 29-58.

Lane, Philip R., «Disinflation, Switching Nominal Anchors and Twin Crises: The Irish Experience», *Journal of Policy Reform*, vol. 3, n° 4, 2000, p. 301-326.

Larsen, Kurt, «Learning Cities : The New Recipe in Regional Development», *The OECD Observer*, no. 217/218, été 1999, p. 319-332.

Lawson, Clive, Lorenz, Edward, «Collective Learning, Tacit Knowledge and Regional Innovative Capacity», *Regional Studies*, vol. 33, n° 4, 1999, p. 305-317.

Le Cours, Rudy, «Pourquoi le Québec va-t-il mieux que l'Ontario», *La Presse*, 28 juillet 2002, p. A10.

Lévesque, Benoît, Bourque, Gilles L., Vaillancourt, Yves, «Trois positions dans le débat sur le modèle québécois», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, 1999, p. 1-10.

Lévesque, Kathleen, «Syndicats : Charest lance les hostilités», *Le Devoir*, 15 septembre 2003, p. A1.

Lisée, Jean-François, «Économie québécoise : des mythes», *La Presse*, 6 décembre 2001, p. A15.

Lisée, Jean-François, «Une performance remarquable», *La Presse*, 3 décembre 2002, p. A13.

McAleese, Dermot, «The Celtic Tiger : Origins and Prospects», *Options Politiques*, juillet-août 2000, p. 46-50.

Ó Riain, Seán, «The Flexible Developmental State : Globalization, Information Technology, and the "Celtic Tiger"», *Politics and Society*, vol. 28, n° 2, 2000, p. 157-193.

Paquet, Stéphane, «La recette toute simple de l'Irlande», *La Presse*, 27 novembre 2004, p. A32.

Powell, Benjamin, «Economic Freedom and the Growth : The Case of the Celtic Tiger», *Cato Journal*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 431-448.

Powell, Walter W. «Learning from Collaboration: Knowledge and Networks in the Biotechnology and Pharmaceutical Industries», *California Management Review*, vol. 40, n° 3, 1998, p. 228-240.

Proulx, Pierre-Paul, «Quel modèle de développement économique pour le Québec de demain?», *L'Action Nationale*, vol. XC, n° 10, 2000, p.88-89.

Taylor, George, «Hailing with the Invisible Hand : A Cosy Political Dispute amid the Rise of the Neoliberal Politics In Modern Ireland», *Government and Opposition*, vol 37, n° 4, 2002, p. 501-523.

Vaillancourt, Yves, «À l'époque où l'État québécois jouait un rôle supplétif», *Le Devoir*, 2 août 1986, p. A1 et A8.

Ouvrages théoriques et chapitres dans des ouvrages collectifs

Albert, Michel, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil, 1991, 315 p.

Alesina, Alberto, Spolaore, Enrico, *The Size of Nations*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press, 2003, 272 p.

Aron, Raymond, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1962, 375 p.

Ascher, François, *Ces événements nous dépassent feignons d'en être les organisateurs : Essai sur la société contemporaine*, Paris, l'Aube, 2000, 300 p.

Beck, Ulrich, *Risk Society : Towards a New Modernity*, Londres, Sage Publication, 1992, 260 p.

Bélanger, Yves, *Québec Inc. : L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, Hurtibise HMH Ltée, 1998, 201 p.

Bélanger, Yves, «Le «modèle» québécois survivra-t-il à l'avènement du XXI^e siècle?», dans Yves Bélanger, Robert Comeau, Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000.

Bernard, Michel, *L'utopie néolibérale*, Montréal, Renouveau québécois, 1997, 318 p.

Bouchard, Gérard, *Genèse des nations et des cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000, 503 p.

Bourque, Gilles, Duchastel Jules, Jacques Beauchemin, *Restons traditionnels et progressifs : pour une nouvelle analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, 399 p.

Bourque, Gilles L., *Le Modèle québécois de développement: De l'émergence au renouvellement*, Montréal, Presses de l'Université de Québec, 2000, 232 p.

Boyer, Robert, Durand, Jean-Pierre, *L'après fordisme*, Paris, Syros, 1998, 156 p.

Bradley, John, «The Irish Economy in Comparative Perspective», dans Brian Nolan, Philip J. O'Connell et Christopher T. Whelan (dir.), *Bust to Boom: The Irish Experience of Growth and Inequality*, Dublin, Institute of Public Administration, 2000, p. 4-26.

Bresser-Pereira, Luiz Carlos, «The New Left Viewed from the South», dans Anthony Giddens (dir.), *The Global Third Way Debate*, Cambridge, Polity Press, 2001, p. 358-371.

Castells, Manuel, *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001, 365 p.

Castells, Manuel, *La société en réseaux : L'ère de l'information*, Oxford, Blackwell Publishers, 1996, 613 p.

Charest, Jean, «De Québec Inc. à Québec.com», dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p. 190.

Considine, John, O'Leary, Eoin, *The Growth Performance of Northern Ireland and the Republic of Ireland Today*, New York, Manchester University Press, 1999.

Drew, Eileen P., «Development of Information Technology in Ireland», dans Eileen P. Drew et F. Gordon Foster (dir.), *Information Technology in Selected Countries*, Tokyo, United Nations University, 1994:
<http://www.unu.edu/unupress/unupbooks/uu19ie/uu19ie00.htm>

Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique : Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, 183 p.

Durkheim, Émile, *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France, 2004, 416 p.

Gagnon, Alain-G., Montcalm, Mary Beth, *Québec : au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1992, 333 p.

Gamble, Andrew, «Economic Governance», dans Jon Pierre (dir.), *Debating Governance : Authority, Steering and Democracy*, New York, Oxford University Press, 2000, p. 110-137.

Gélinas, André, *L'intervention et le retrait de l'État: l'impact sur l'organisation gouvernementale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 427 p.

Giddens, Anthony, Beck, Ulrich, Lash, Scott, *Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press, 1994, 225 p.

Giddens, Anthony, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, l'Harmattan, 1994, 192 p.

Giddens, Anthony, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998, 166 p.

Giddens, Anthony, *The Third Way and its Critics*, Cambridge, Polity Press, 2000, 189 p.

Giddens, Anthony (dir.), *The Global Third Way Debate*, Cambridge, Polity Press, 2001, 431 p.

Giddens, Anthony, Blair, Tony, *La troisième voie : le renouveau de la sociale démocratie*, Paris, Seuil, 2002, 266 p.

Guiffan, Jean, Verrière, Jacques, Rafroidi, Patrick, *L'Irlande milieu et histoire tome I*, Paris, Arman Colin, 1970, 320 p.

Hall, Peter A., Soskice, David (dir.), *Varieties of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 540 p.

Hamel, Jacques, Forgues, Éric, «De la famille à la culture d'entreprise : un modèle québécois de développement», dans Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, p. 133- 150.

Honohan, Patrick, «Fiscal Adjustment and Disinflation in Ireland: Setting the Macro Basis of Economic Recovery and Expansion», dans Barry, Frank (dir.), *Understanding Ireland's Economic Growth*, New York, St. Martin's Press, 1999, p. 75-98.

Jacobsen, John Kurt, *Chasing Progress in the Irish Republic*. New York, Cambridge University Press, 1994, 226 p.

Katzenstein, Perter J., *Small States in World Markets : Industrial Policy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 1985, 268 p

Kuhn, Thomas S., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs Flammarion, 1983, 284 p.

Kuzminski, André, «Nouvelles technologies : entre utopie et tyrannie», dans Dupuis, Jean-Pierre, Kuzminski, André (dir.), *Sociologie de l'économie, du travail et de l'entreprise*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1998, p. 107-129.

Langlois, Simon, «Nouvelles tendances : objets et méthodes», dans Pierre Beaucage, Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutations*, Québec. Éditions Nota bene, 2003, p. 19-38.

Latham, Mark, «The Third Way : An Outline», dans Giddens, Anthony (dir.), *The Global Third Way Debate*, Cambridge, Polity Press, 2001, p. 25-35.

Lee, Joseph J., *Ireland 1912-1985 : Politics and Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 754 p.

Lemieux, Vincent, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires France, 1999, 146 p.

Lévesque, Benoît, «Vers un modèle québécois de seconde génération?», dans Venne, Michel (dir.), *Justice, démocratie et prospérité : L'avenir du modèle québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2003, p. 49-70.

Mandel, Michael, *Où va la Net-économie ? Sortir de la dépression Internet*, Paris, Échos, 2001, 192 p.

Manzagol, Claude, Jalabert, Guy «Technopoles d'Europe et d'Amérique du Nord», dans Jean-Marc Fontan, Juan-Luis. Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (dir.) *Entre la métropolisation et le village global*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, p.160.

Martuccelli, Danilo, *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard, 1999, 709 p.

Matzer, Egon, Streek, Wolfgang, *Beyond Keynesianism: The Socio Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar Publishing Limited, 1991, 264 p.

Monière, Denis, *Le développement des idéologies au Québec : Des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, 298 p.

Paquet, Gilles, «Québec inc. : mythes et réalités» dans Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995, p.7-20.

Paquet, Gilles, *Oublier la Révolution tranquille : Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber, 1999, 159 p.

Roquet, Louis, «De la Révolution tranquille à la nouvelle économie : le rôle de l'État québécois» dans Yves Bélanger, Robert Comeau, Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000.

Rouillard, Christian, Montpetit, Éric, Fortier, Isabelle, Gagnon, Alain-G., *La réingénierie de l'État : Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 181 p.

Schumacher, Ernst Friedrich, *Small is Beautiful*, Paris, Contretemps/Le Seuil, 1978, 316 p.

Smith, Michael R., «L'impact de Québec inc., répartition des revenus et efficacité économique», dans Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge, Presse Inter Universitaires, 1995, p. 39-66.

Strange, Susan, «L'avenir du capitalisme mondial: La diversité peut-elle persister indéfiniment?», dans Crouch, Colin, Streeck, Wolfgang (dir.), *Les capitalismes en Europe*, Paris, La Découverte, 1996, p. 247-260.

Swyngedouw, Erik, «The Mammon Quest. Glocalisation, Interspatial Competition and the Monetary Order : The Construction of New Scale», dans Dunford M., Kafkalas G. (dir.), *Cities and Regions in the New Europe: The Global-Local Interplay and Spatial Development Strategies*, Londres, Belhaven Press, 1992, p. 39-67.

Tellier, Luc-Normand (dir.), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, 196 p.

Documents d'orientation et publications gouvernementales

Charest, Jean, chef du Parti libéral du Québec (PLQ), allocution prononcée lors de la clôture du congrès jeunes de la Commission jeunesse du PLQ, 11 août 2002, Trois-Rivières (UQTR) : <http://www.vigile.net/ds-souv/docs3/02-8-11-charest-plq-etat.html>

Economist Intelligence Unit, «*Country Profile 2000 Ireland*», Londres, 2000.

Enterprise Ireland, *Ireland Economic Profile*, septembre 2004, 14 p.

Fortin, Pierre, *Le boom économique irlandais : Les faits, les causes et les leçons*, Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, Document de discussion n° 12, mai 2002, 34 p.

Gouvernement du Québec, *Le virage technologique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982, 248 p.

Gouvernement du Québec, *Québec objectif emploi : vers une économie d'avant-garde*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 181 p.

Gwartney, James, Lawson, Robert, *Economic Freedom of the World : 2002 Annual Report*, Vancouver, Fraser Institute, 2002 :

<http://www.fraserinstitute.ca/shared/readmore.asp?sNav=pb&id=329>.

Legendijk, Arnould, *Good Practices in the SME Cluster Initiatives. Lessons from the «Core» Regions and Beyond*, Rapport du Center for Urban and Regional Development Studies, 18 novembre 1999, 28 p.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Comptes nationaux des pays de l'OCDE ; Principaux agrégats*, vol. 1 :
<http://www.oecd.org/dataoecd/48/5/34244925.xls>.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Economic Survey Ireland 2003*, OCDE 2003.

Stationery Office, *Review of Industrial Performance and Policy 2003*, Dublin, 2003.

Ouvrages de référence et autres

Akoun, André, Ansart, Pierre (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Robert-Seuil, 1999, 587 p.

Boudon, Raymond, Besnard, Philippe, Cherkaoui, Mohamed, Lécuyer, Bernard-Pierre (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 1993, 280 p.

De Champlain, Olivier, Sergi, Viviane, *Le réseau apprenant : l'émergence d'une nouvelle forme d'intégration locale/globale*, Québec, allocution présentée dans le cadre du congrès de l'Association francophone pour le savoir, 2002, 30 p.